



PROGRAMME DE L'UNION
EUROPÉENNE POUR
BURKINA FASO

PROFIL GENRE BURKINA FASO ET ANALYSES GENRE SECTORIELLES

Lettre de contrat N°300018528

PROFIL GENRE BURKINA FASO

Luisa Maria AGUILAR TIRABOSCHI
Jean Didier NACOULMA
Hamidou Benoit OUEDRAOGO
Adama TIENDREBEOGO

Juin 2022



Ce projet est financé par
l'Union européenne



Ce projet est mis en œuvre par IBF
International Consulting



«Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de l'auteur/du contractant/du partenaire organisateur et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union européenne.»

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	6
1. INTRODUCTION	9
1.1 CONTEXTE SPÉCIFIQUE ET JUSTIFICATION DU PROFIL GENRE DU BURKINA FASO	9
1.2 CADRE ET OBJECTIFS DU PROFIL GENRE	10
1.3 MÉTHODOLOGIE ET LIMITES DE L'ÉTUDE	11
1.4 LIMITES DE LA MISSION	11
2. CONTEXTE DU PAYS.....	12
2.1 PROFIL DÉMOGRAPHIQUE.....	13
2.2 PROFIL SOCIOÉCONOMIQUE	14
2.3 SITUATION SÉCURITAIRE, PAIX ET RÉCONCILIATION	15
2.4 L'IMPACT DU COVID-19 SUR LES FEMMES AU BURKINA FASO	19
3. CADRE JURIDIQUE ET STRATÉGIQUE EN MATIÈRE DE GENRE.....	26
3.1 ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX ET NATIONAUX DU BURKINA EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DE GENRE	26
3.2 LE CADRE INSTITUTIONNEL ET STRATÉGIQUE	34
3.3 LE CADRE STRATÉGIQUE.....	35
3.4 STRATÉGIES SECTORIELLES GENRE.....	37
4. CROYANCES ET PERCEPTIONS.....	45
4.1 CONSTRUCTION D'IDENTITÉ ET STÉRÉOTYPES BASÉS SUR LE GENRE	45
4.2 LES RÔLES DES FEMMES ET DES HOMMES	46
4.3 LES STÉRÉOTYPES DE GENRE ET L'ÉDUCATION	47
4.4 PESANTEURS SOCIO-CULTURELLES ET VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE	48
5. PRATIQUES ET PARTICIPATION.....	50
5.1 PRATIQUES NÉFASTES	50
5.2 VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE	51
5.3 LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES ET SURVIVANTES DE VBG	55
5.4 AUTONOMISATION, PARTICIPATION ET PRISE DES DÉCISIONS	56
6. ACCÈS AUX RESSOURCES	59
6.1 L'ACCÈS ET LE CONTRÔLE À LA TERRE	59
6.2 L'ACCÈS À L'ÉDUCATION	60
6.3 L'ACCÈS AU MARCHÉ DE TRAVAIL ET À L'EMPLOI	65
6.4 L'ACCÈS À LA SANTÉ ET AUX DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS.....	68
6.5 L'ACCÈS À LA JUSTICE	71
6.6 L'ACCÈS À LA DIGITALISATION	74
6.7 PRÉSENCE EFFECTIVE DES FEMMES DANS LES MÉDIAS VERS UNE CULTURE D'ÉGALITÉ	75
7. ENJEUX THEMATIQUES ET SECTORIELLES	76
7.1 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET BIODIVERSITÉ	76
7.2 GENRE ET ENERGIE.....	81
7.3 MIGRATIONS	84
7.4 LUTTE CONTRE LA RADICALISATION ET CONFLITS	86
8. GENRE ET GAP III	92
8.1 LES ENGAGEMENTS ET PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'UE DANS LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DE GENRE ET LES DROITS HUMAINS.....	92
9. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	93

9.1 CONCLUSIONS	93
9.2 RECOMMANDATIONS	94
BIBLIOGRAPHIE	97
DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE NATIONAUX - BF	97
DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE – UNION EUROPÉENNE	100
DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE DES ORGANISMES INTERNATIONAUX.....	101
ANNEXES.....	102
ANNEXE 1 CHIFFRES ACTUALISÉS DANS LES DOMAINES PRIORITAIRES	102
ANNEXE 2 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE CADRE INSTITUTIONNEL	105
FIGURE 1 VUE DES DÉPLACÉES AU CAMP DE BARSALOGHO	18
FIGURE 2 TRANSFORMATION AGRO-ALIMENTAIRE POUR LA RECHERCHE DE L'AUTONOMIE ÉCONOMIQUE DES FEMMES.....	59
FIGURE 3 UTILISATION DE BIOPESTICIDE DANS UN CHAMP DE HARICOT APPARTENANT À UNE FEMME	59
FIGURE 4 EDUCATION EN SITUATION DE CRISE : SITUATION DES CONDITIONS RUDES DE 500 ÉLÈVES DÉPLACÉS INTERNES RÉINSCRITS DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF À OUAHIGOUYA DANS L'ÉCOLE DE GONDOLAGE A (JUIN 2021)	61
TABLEAU 1 EVOLUTION DE LA PROPORTION DES FEMMES AU NIVEAU DES POSTES NOMINATIFS (2015-2020)	57
TABLEAU 2 NIVEAU D'ÉDUCTION SELON LE GENRE AU PRIMAIRE, POST PRIMAIRE ET SECONDAIRE ..	62
TABLEAU 3 TAUX DE SUCCÈS AUX EXAMENS EN 2018.....	63
TABLEAU 4 TAUX D'ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ RÉSEAU SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE.....	82
TABLEAU 5 SOLDE MIGRATOIRE RÉCENT (EN MILLIERS) ET TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN (%).....	85
GRAPHIQUE 1 EVOLUTION DES REVENUS SUIVANT LE GENRE SUITE AU COVID-19	23
GRAPHIQUE 2 ÉVOLUTION DES FEMMES DANS LA CATÉGORIE À « RISQUE D'EV ÉLEVÉ »	89

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ABDH	Approche basée sur les droits humains
AFD	Agence française de développement
AGI	Indice de l'égalité des genres en Afrique
AN	Assemblée Nationale
ANTPIC	Agence Nationale de Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication
APFR	Attestations de Possession Foncière Rurales
AT	Assistance Technique
BAD	Banque Africaine de Développement
BF	Burkina Faso
BIT	Bureau International du Travail
BSG	Budgétisation sensible au genre
CADBE	Charte Africaine des droits et du bien-être de l'Enfant
CADHP	Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
CCG	Cadre de Concertation Genre
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CE	Commission européenne
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CGASS	Commission générale du genre, de l'action sociale et de la santé
CIDDHU	Clinique internationale de défense des droits humains
CIDG	Cadre intersectoriel de dialogue sur le genre
CIFDHA	Centre d'Information et de Formation en matière de Droits Humains en Afrique
CIRDG	Cadre intersectoriel régional de dialogue sur le genre
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
CNDH	Commission Nationale des Droits Humains
CNOS	Conseil national d'orientation et de suivi
CONASUR	Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
COP26	Conférence des Parties des Nations unies sur le changement climatique
COSED	Cohésion sociale, Sécurité et Etat de droit
COVID 19	Maladie à coronavirus 2019
CSD	Cadre Sectoriel du Dialogue
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
CSU	Couverture sanitaire universelle
DSSR	Droits en santé sexuelle et reproductive
DUDH	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
DUE	Délégation de l'Union Européenne
EDS	Enquête Démographique de Santé
EFTP	Enseignement et la formation techniques et professionnels
EMC-MDS	Enquête multisectorielle continue, volet démographique et de santé
ENESI	Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel
ENF	Éducation non formelle
EPU	Examen Périodique Universel
EMC	Enquête Multisectorielle Continue
EV	Extrémisme Violent
FAARF	Fonds d'appui aux Activités Rémunératrices des Femmes
FAIJ	Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes
FAPE	Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi du Burkina Faso
FASI	Fonds d'Appui au Secteur Informel
FCG	Fonds Commun Genre
FEM	Forum Économique Mondial
FENUAP	Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA)
GAP	Plan d'Action de l'Union Européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP III)
GAR	Gestion axée sur les résultats
GGGI	Global Green Growth Institute/ l'Institut Mondial pour la Croissance Verte
HCRUN	Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale
IDH	Indice de Développement Humain
IDS	Technologies de l'Information et de la Communication de l'Éducation

IEC	Information, éducation et communication
IESR	Institut Enseignement Supérieur et de Recherche
IIG	Indice d'égalité de Genre
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
Lux-Dev	Coopération Luxembourgeoise au Burkina Faso
MARAH	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques
MATDS	Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la Sécurité
MdM	Médecins du Monde
MGF	Ministère du Genre et de la Famille
MJPEJ	Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi
MFPTPS	Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale
MGF	Mutilations génitales féminines
MINEFIP	Ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective
OCDE	Organisation de Coopération et Développement Économique
OCHA	Bureau pour la Coordination des Affaires Humanitaire
ODD	Objectifs de Développement Durable
ODDF	Organisations de défense des droits des femmes
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONU/DAES	Département des affaires économiques et sociales de l'ONU
OSC	Organisations de la Société Civile
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PAO	Plan d'Action Opérationnelle
PAB	Programme d'Action de Beijing
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation
PDI	Personnes déplacées internes
PF	Planification familiale
PIDCP	Pacte international relatif aux droits civils et politiques
PIDES	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
PIM	Programme
PNAPF	Indicatif Multi-Annuel (UE)
PNDES	Plan National d'Accélération de la Planification Familiale
PNDS	Plan National de Développement Social
PNG	Plan national de développement sanitaire
PNUD	Politique Nationale Genre
PPTD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSEF	Programme pays de promotion du travail décent
PSS	Plan Sectoriel de l'Education et de la Formation
PTEPS	Politique Sectorielle Santé
PTF	Politique sectorielle Travail, Emploi et Protection sociale
RGPH	Partenaire Technique et Financier
RH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SIGI	Ressources Humaines
SNCS	Indice des institutions sociales et égalité de genre
SNG	Stratégie nationale de cohésion sociale
SP/CNDD	Stratégie Nationale Genre
SP/CONAP Genre	Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement durable
SSR	Secrétariat permanent du Conseil national pour la promotion du genre
STISA	Santé Sexuelle et Reproductive
TDR	Stratégie de l'Union africaine (UA) sur les sciences, les technologies et l'innovation
TICE	Termes de Référence
UA	Technologies de l'Information et de la Communication de l'Éducation
UE	Union Africaine
UV-BF	Union Européenne
VBG	Université Virtuelle du Burkina Faso
WANEP	Violences basées sur le Genre
	West Africa Network for Peacebuilding

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte spécifique et justification du Profil Genre du Burkina Faso

Le Profil Genre Burkina Faso a pour objectif d'élaborer un document global permettant de fournir les informations nécessaires sur l'égalité entre les femmes et les hommes pour améliorer l'intégration du genre dans les politiques, programmes et projets de développement.

Ce document dresse un état des lieux des disparités et inégalités de genre actualisé et crédible, s'appuyant sur les données statistiques fiables, en vue d'appuyer le Gouvernement Burkinabé et l'Union européenne (UE) pour que les questions d'égalité de genre soient intégrées de manière structurelle et opérationnelle dans les programmes et projets de développement.

L'actualisation du Profil Genre au Burkina Faso s'inscrit dans le cadre des valeurs fondamentales, et des engagements de l'Union européenne en matière d'égalité des droits entre les hommes et les femmes dans l'action extérieure de l'UE. L'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles sont des droits fondamentaux et sont au cœur des valeurs de l'UE. Elles sont essentielles pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) et concernent l'ensemble des volets du Programme à l'horizon 2030, et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Ces engagements de l'UE se sont vus renforcés par le troisième **Plan d'Action de l'Union Européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP III)** pour la période 2021-2025. Axé sur cinq piliers, il vise à augmenter l'efficacité de l'engagement de l'UE en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

Il met l'accent sur six domaines essentiels : (i) garantir l'absence de toute forme de violence basée sur le genre, (ii) promouvoir la santé et des droits sexuels et reproductifs, (iii) renforcer les droits économiques et sociaux et la garantir l'autonomisation des filles et des femmes, (iv) favoriser la participation et le leadership sur un pied d'égalité, (v) intégrer le plan d'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité et (vi) relever les défis et exploiter les possibilités offertes par la transition verte et la transformation numérique.

Le Profil Genre Pays actualisé prend en compte également le cadre et les options prioritaires politiques et stratégiques en matière d'égalité de genre, au niveau gouvernemental, visant à contribuer à l'accroissement de la **responsabilisation des acteurs gouvernementaux en tant que détenteurs de devoirs et d'obligations**, et comme garants d'un environnement favorable à la **jouissance des droits pour tous les citoyens et citoyennes détenteurs et titulaires des droits**.

En lien avec cet objectif, le Profil Genre a pris en compte les actions prioritaires politiques et stratégiques en matière d'égalité de genre, au niveau gouvernemental. Il s'agit notamment de contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Genre (SNG) 2020-2024, qui est le cadre de référence et d'orientation pour tous les acteurs/actrices qui interviennent en faveur de la promotion de l'équité et de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la société burkinabè. La SNG 2020-2024 vise à éliminer les inégalités et disparités entre les hommes et les femmes dans tous les domaines et à promouvoir la jouissance effective des droits humains fondamentaux dans toutes les couches sociales.

1.2 Cadre et objectifs du Profil Genre

L'objectif spécifique du Profil Genre est de fournir des informations fiables permettant de comprendre les causes des disparités et inégalités de genre persistantes, ainsi que d'identifier les lacunes existantes, tant au niveau de la réponse institutionnelle que des droits acquis par les femmes.

Le processus d'actualisation du Profil Genre Burkina Faso s'est construit autour de plusieurs dimensions spécifiques et complémentaires à la fois :

- L'**analyse du contexte et des enjeux du pays**, tenant compte de la situation humanitaire qui se détériore gravement avec la crise sécuritaire et avec les importants déplacements de population qui en résultent.
- L'**analyse du cadre juridique, stratégique et institutionnel**, qui a permis d'identifier des limites et des potentialités pour améliorer les prises de décisions politiques et opérationnelles pour garantir l'efficacité et la pertinence des politiques publiques.
- L'**analyse de l'incidence des croyances et des perceptions sociales** concernant le rôle et les capacités des femmes et des hommes, leur influence dans la définition des relations de pouvoir entre les sexes, mais également influence leurs accès aux droits, à la participation et à la prise de décision.
- L'**accès et le contrôle aux ressources**: des informations sur l'accès aux ressources des femmes et des hommes, telles que les ressources productives, les revenus, les informations, ainsi que la connaissance et les réseaux, qui ont permis de connaître les différences entre les femmes et les hommes, et dans quelle mesure ces facteurs contribuent, ou non, à l'autonomisation et à la construction de l'égalité entre les hommes et les femmes.
- L'**analyse des pratiques sociales et culturelles**, ainsi que la participation basée sur la division sexuelle du travail, l'utilisation du temps, le taux de participation, les rôles, etc.

La question de la participation à différents niveaux (politique, économique, fonction publique...) a fait également partie des questions analysées.

Ces analyses devraient permettre à la Délégation de l'Union européenne, ainsi qu'aux instances gouvernementales du Burkina Faso, de disposer :

- Des orientations **contribuant à des prises de décision** (politique et opérationnelle) adéquates. En effet, l'accès aux bonnes informations est une composante pour garantir l'efficacité et la pertinence des politiques publiques.
- Une meilleure **compréhension des défis et des opportunités** en matière d'égalité des sexes, de situation et du rôle des filles, des garçons, des femmes et des hommes, dans toute leur diversité dans la société, ainsi que pour l'accès et le contrôle des ressources et du pouvoir.
- Des **recommandations pertinentes et réalistes** concernant l'intégration et l'institutionnalisation du genre dans les programmes et projets de développement, proposant des domaines d'intervention prioritaires aussi bien au niveau sectoriel, que dans les priorités thématiques.
- De **statistiques récentes et pertinentes** reflétant, dans différents domaines thématiques et secteurs, la situation des femmes et des jeunes filles, des hommes et des garçons, et pouvant servir de valeurs de référence (ligne de base) pour l'identification, la formulation et le suivi des actions futures.
- Des recommandations concernant le **recueil de données sur le genre qui font largement défaut** dans certains secteurs.

1.3 Méthodologie et limites de l'étude

Le Profil Genre du Burkina Faso a été élaboré à partir d'une approche participative, impliquant à la fois les représentantes des instances gouvernementales, les partenaires techniques et financiers présents au Burkina Faso, les organisations de la société civile, les ONG internationales, ainsi que les personnes-ressources travaillant sur le genre. Le but était de recueillir et d'analyser les informations et perceptions des acteurs/actrices, directement ou indirectement impliqué/es dans l'intégration de l'égalité de genre dans les politiques de développement et sectorielles. L'accent a été mis sur les avancées et les acquis, les difficultés et les blocages, le contexte évolutif, ainsi que sur l'identification des enjeux et défis. Il s'agissait de percevoir dans quelle mesure les participants/es ont une connaissance pertinente des inégalités présentes dans leur secteur et de prendre en compte leurs avis et suggestions quant aux mesures nécessaires pour les combattre et/ou les réduire.

- Collecte et analyse documentaire**

La méthodologie définie au préalable prévoyait la revue documentaire basée sur les documents politiques et stratégiques et opérationnels de la Délégation de l'Union européenne (DUE) et du gouvernement (notamment ceux produits par le Ministère de la Femme, ainsi que les politiques sectorielles, plans d'action, plans d'action genre des ministères concernés).

En outre, ont été analysés des documents et des études récentes disponibles et fiables, concernant les thématiques et secteurs analysés, et des statistiques sur l'égalité de genre au Burkina Faso. La collecte et l'analyse ont été principalement centrées sur les aspects à actualiser et les domaines prioritaires identifiés.

- Entretiens semi-structurés approfondis avec des interlocuteurs-clé.**

En étroite collaboration avec le point focal de la Délégation de l'Union européenne et la SP-CONAP Genre, des entretiens individuels et/ou collectifs ont été réalisés avec des acteurs institutionnels gouvernementaux, des partenaires techniques et financiers (PTF) et de la DUE, des organisations de la société civile (OSC) nationales, des ONG internationales et des personnes ressources travaillant sur le genre à travers quatre Focus Groups afin de collecter des informations spécifiques sur l'état des lieux de l'égalité de genre.

Ces activités ont été réalisées en présentiel dans le cadre de trois visites de terrain tenues entre le 11 septembre et le 24 novembre 2021, ainsi que par des entretiens en ligne organisées à l'aide de Zoom et/ou WhatsApp.

1.4 Limites de la mission

La mission a été confrontée à plusieurs contraintes :

- La difficulté de trouver les personnes-ressources appropriées, y compris des membres des structures gouvernementales, plusieurs acteurs/personnes clés étant absents durant la période des trois missions effectuées à Ouagadougou (septembre à novembre 2021),
- L'équipe s'est heurtée également à des difficultés pour obtenir des documents et informations concernant certains secteurs,
- La non-disponibilité de données récentes désagrégées par sexe dans certains secteurs et thématiques analysées et le manque d'information sur les indicateurs de genre.

L'élaboration du Profil Genre du Burkina Faso coïncide avec la crise humanitaire et sécuritaire : les conditions étaient donc peu favorables à la réalisation des visites régionales dans cinq régions du pays (Hauts Bassins (Bobo Dioulasso), Centre-Nord (Kaya), Centre-Ouest (Koudougou), Centre-Est (Tenkodogo) et le Sahel (Dori) initialement prévues selon les termes de référence et la méthodologie proposée.

Quatre visites ont tout de même pu être réalisées mais avec une participation restreinte des acteurs/actrices invités.

Les problèmes politiques à partir de la fin de novembre 2021, la dissolution du gouvernement en décembre 2021, l'arrivée des militaires au pouvoir en janvier 2022 et un nouveau gouvernement non encore opérationnel : depuis cette date, il y a donc eu de fortes difficultés pour avoir accès à des documents/informations spécifiques.

2. CONTEXTE DU PAYS

Le Burkina Faso est un des pays africains particulièrement fragiles depuis quelques années. Étant l'un des pays les plus pauvres du monde (Banque Mondiale 2020), les attaques terroristes djihadistes qui s'intensifient depuis 2016 causent beaucoup d'instabilités et de tensions. Si les femmes sont en majorité victimes des déplacements forcés en raison des attaques terroristes au Burkina Faso, nous savons qu'elles sont également les premières victimes de la pauvreté et des situations de crise. Ceci s'explique par les inégalités qui persistent entre les genres au sein de la société burkinabè, comme presque partout ailleurs. Le Burkina Faso comporte encore des facteurs qui influencent et déterminent fortement l'accès et le contrôle des hommes et des femmes aux ressources, aux services sociaux de base, aux activités de la vie publique et privée ainsi que leur participation aux sphères de décision. En dépit des dispositions juridiques et des mesures politiques en faveur de l'égalité de droit entre l'homme et la femme, le statut de la femme n'a pas fondamentalement changé.

La persistance du patriarcat, cette forme d'organisation sociale et juridique fondée sur la détention de l'autorité par les hommes, constitue la cause principale du problème dans les zones rurales au Burkina Faso. Dans cette situation, l'homme est la principale figure d'autorité avec un rôle dominant dans le foyer, la communauté, les institutions formelles et détient le pouvoir de prendre les décisions, les mettre en œuvre. Avec pour principales tâches d'alimenter en nourriture et en argent, de protéger la famille, de réaliser certaines fonctions sociales et de prendre toutes les décisions à l'exception de certaines tâches liées à l'organisation du foyer. Cette situation ouvre facilement la porte à toutes les formes d'abus et de pratiques rétrogrades envers les femmes et les filles¹.

Ainsi, les rôles et responsabilités des hommes et des femmes dans les sociétés, qui sont d'avance fixés par la culture traditionnelle, sont renforcés par certaines croyances religieuses, et expliquent les inégalités et disparités existantes entre les hommes et les femmes qualifiées par certains de normales, naturelles, voire divines.

Le Burkina Faso est marqué par des inégalités de tout genre qui ont un impact considérable sur les conditions de vie des ménages. Ces inégalités et cette pauvreté endémiques ont un effet pervers surtout dans les régions qui sont durement touchées pour la crise sécuritaire actuelle.

¹ CECI – PAERIZ, Guide conceptuel et méthodologique de l'expérience de l'approche des masculinités positives dans le cadre du Projet d'Appui aux Étuvées de Riz du Burkina Faso, Juin 2019.

Des indices des inégalités du genre au Burkina Faso

Des informations concernant les inégalités de genre à travers différents indices, utilisés par les principaux cadres de références au niveau international permettent une complémentarité dans l'appréciation de l'état d'avancement de l'égalité entre les femmes et les hommes au Burkina Faso en comparaison avec d'autres pays et dans son évolution dans le temps.

- Le Burkina Faso figure à la 147^e place sur 159 pays évalués **de l'Indice des Inégalités de Genre (IIG)**² du PNUD (2019).
- **L'Indice calculé par le Forum Economique Mondial (le Global Gender Gap Index)** : 129^e sur 153 pays évalués³
- **L'Indice du Développement du Genre (IDG)**⁴: 0,875.
- **L'index de l'OCDE, à savoir le « Social and Institutions Gen der Index » (SIGI)**⁵ est inclus dans le bilan afin de mesurer les rôles qu'assument les institutions dans la promotion de l'égalité : moyenne nationale de 0,229 (2018).
- **L'indice de l'Egalité du Genre en Afrique utilisé par la Banque Africaine de Développement** : Burkina Faso 22^e place sur les 52 pays évalués.

2.1 Profil démographique

Le dernier et 5^e Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) du Burkina Faso, réalisé en 2019, fixe la population résidente totale à 20 487 979 habitants et les femmes représentent 51,7 % de cette population. Entre 1996 et 2019, la population a quasiment doublé passant de 14 017 262 habitants à 20 487 979 habitants et cela correspond à un taux d'accroissement démographique intercensitaire de 2,93 %. Bien que la population du Burkina Faso soit dans la grande majorité rurale (environ 3 individus sur 4 vivent en milieu rural), la proportion de la population urbaine augmente régulièrement au fil du temps et est passée de 22,7 % en 2006 à 26,3 % en 2019.

Cette population est également caractérisée par une prédominance des femmes par rapport aux hommes illustrée par le rapport de masculinité fixé à 93 hommes pour 100 femmes. Cette tendance est observée dans toutes les régions du pays sauf dans le Sahel où on note plus d'hommes que de femmes (103 hommes pour 100 femmes). Cet indicateur au niveau national avait le même niveau en 2006 et n'a pas beaucoup changé depuis 1996.

Un ménage sur 6 environ est dirigé par une femme sur les 3 907 094 ménages dénombrés en 2019. La taille moyenne de ces ménages étant fixée à 5,2 individus. Les ménages du milieu rural ont des tailles relativement plus grandes (5,6) que ceux du milieu urbain (4,4). L'analyse des extrêmes présente les régions de l'Est et du Centre-Nord comme celles ayant des tailles de ménages plus élevées (respectivement 6,1 et 5,9) et les régions du Sahel et du Centre comme celles ayant des tailles plus faibles (respectivement 4,7 et 4,2).

En 2019, tout comme lors des recensements passés, la pyramide des âges du Burkina Faso présente une base large et un sommet effilé. Cette forme pyramidale traduit un niveau de fécondité élevé (en 2019, le taux de natalité était de 37,45‰ et le taux de fécondité de 5,11)⁶ et une forte mortalité (en 2019, le taux de mortalité était à 7,91‰).

2 L'IIG concerne trois dimensions, santé procréative, l'autonomisation et l'activité économique. La santé procréative est mesurée par la mortalité maternelle et les taux de natalité parmi les adolescentes ; l'autonomisation, par la proportion de sièges parlementaires occupés par des femmes et le niveau d'études secondaires et supérieures atteint pour chaque sexe ; l'activité économique, par le taux d'activité des hommes et des femmes ».

3 Depuis 2006, le Forum Economique Mondial (FEM) publie son « Rapport mondial sur la parité entre hommes et femmes ». Le rapport, classe les pays selon 4 indicateurs : (1) l'accès à l'éducation ; (2) la santé et l'espérance de vie ; (3) l'empowerment politique et (4) la participation et les opportunités économiques.

4 L'IDH des femmes et celui des hommes, dans trois dimensions du développement humain : la santé (mesurée par l'espérance de vie des hommes et des femmes à la naissance), l'éducation (mesurée par la durée attendue de scolarisation des garçons et des filles et le nombre moyen d'années d'études pour les adultes de 25 ans et plus) ; le contrôle des ressources économiques (mesuré par le RNB estimé des hommes et des femmes, par habitant). La situation d'une égalité totale correspond à un score 1 (PNUD 2019).

5 L'OCDE élaboré depuis 2014 l'Indicateur sur les « Institutions Sociales et Egalité femme-homme » (SIGI), comprenant pour différentes institutions sociales, « les normes sociales, les pratiques et les lois formelles et informelles qui restreignent l'accès des femmes aux ressources et opportunités».

6 <https://fr.countryeconomy.com/demographie/natalite/burkina>

La population du Burkina Faso est majoritairement jeune et plus de 77,9 % de la population a moins de 35 ans, 16,21 % a moins de 5 ans, 45,31 % a moins de 15 ans et seulement 3,35 % à 65 ans ou plus. Le taux de dépendance économique se situe à 0,912. Cette jeunesse est confrontée à de nombreux défis pour sa réalisation socio-économique.

La principale préoccupation de la jeunesse burkinabè est la question de l'emploi. Au sens large du terme, 5,6 % des jeunes de 15 à 35 ans étaient au chômage et au sens du BIT, ils étaient 2,9 % (INSD, ENESI 2015). Ces problèmes d'emploi sont liés à plusieurs facteurs dont :

- La faible existence d'opportunités pour les jeunes ou des structures d'information sur les emplois disponibles : la majorité relative des jeunes ayant obtenu de l'emploi sont passés par les relations personnelles (24 %) ou les concours de la fonction publique (21,8 %),
- L'inadéquation entre la formation des jeunes et les besoins du marché du travail. Ces dernières années, des efforts sont faits pour créer plus d'emploi pour les jeunes à travers une valorisation de la formation professionnelle (octroi d'agrément et autorisations d'ouverture de centres privés de formation professionnelle et accroissement des centres publics), la mise en place des projets HIMO, etc.

2.2 Profil socioéconomique

Le territoire burkinabè s'étale sur une superficie de 274 220 Km² avec une densité de population modérée fixée à 76 personnes par km². Sur cet territoire, la langue officielle parlée est le français qui est accompagnée par une soixantaine de langues nationales dont les principales sont le mooré, le dioula, le gourmacéma et le fulfuldé.

Pays sahélien, le Burkina Faso est classé parmi les pays les plus pauvres du monde (144^e sur 157 dans l'indice du capital humain établi par la Banque mondiale) et plus de 40 % (41,4 %, EHCVM-2018) de sa population vit en dessous du seuil de pauvreté. Le nombre de pauvres est estimé à 8,4 millions sur la population totale de 20,4 millions. Dans une approche genre, comparativement aux individus des ménages dont le chef est une femme (32,8 %), ceux dont le chef de ménage est un homme (42,3 %) ont une incidence de pauvreté monétaire plus élevée. Cela illustre que les ménages dirigés par des femmes sont moins pauvres.

L'économie du pays repose essentiellement sur l'agriculture qui occupe 61,7 % de sa population (EHCVM-2018) et contribue pour 35 % au produit intérieur brut (PIB). Les principales productions agricoles sont orientées vers les céréales (sorgho, mil, maïs et riz), le coton, principale culture de rente, et vers l'élevage. Le PIB était estimé à 17,37 milliards dollars en 2020 et la production de richesse par habitant figure parmi les plus faibles au monde (988 dollars en 2022).

La croissance du taux d'inflation vient illustrer la cherté de plus en plus élevée du coût de la vie qui vient durcir les conditions de vie déjà difficiles des populations. À fin décembre 2021, l'inflation moyenne des 12 derniers mois était de 3,9 % contre 1,9 % à fin décembre 2020.

La situation sécuritaire de plus en plus dégradante a entraîné un bouleversement dans l'allocation des ressources publiques avec l'accent mis sur la défense et la sécurité en premier lieu. Pour l'année 2022, le budget de l'État est fixé à 2 349,1 milliards de FCFA (3 922 764 228 dollars) dont 85,3 % de recette ordinaire et 14,7 % de recette extraordinaire. Les dépenses prévues s'élèvent à 2 919,1 milliards de FCFA dont 65,5 % de dépenses ordinaires et 34,5 % de dépenses en capital. Le déficit budgétaire est estimé à 570 milliards de FCFA. Les secteurs prioritaires mobilisent 70 % du budget, soit 20,27 % pour les secteurs de la défense et de la sécurité, 13,89 % pour la santé, 30,09 % pour l'éducation.

L'analyse de la viabilité de la dette établie par les services du Fonds Monétaire International (FMI) et de l'Association internationale de développement en 2020 montre que le risque de surendettement extérieur du Burkina Faso reste modéré et que malgré les perturbations liées à la COVID-19 qui ont eu des effets notables sur tous les agrégats macroéconomiques, la dette reste viable.

Sur les questions d'emploi, presque la moitié de la population du Burkina Faso (51 %) est en âge de travailler (15 à 64 ans) et le taux de chômage en 2021 était à 4,8 % (Organisation internationale du travail, ILOSTAT).

Le taux d'alphanumerisation du pays est classé parmi les plus bas au monde et est de 39,3 %. L'accès à l'école est encore plus difficile au niveau des filles en raison de barrières spécifiques telles que les mariages précoces, la préférence de certains parents pour favoriser les études des garçons, les charges domestiques, les problèmes d'insécurité sur les routes et dans les écoles, etc.

Des efforts sont faits pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable et de nos jours plus de 3 ménages sur 4 (77,8 %) en ont accès. Plus de la moitié des ménages (52,7 %) a actuellement accès à l'électricité et un très faible pourcentage des ménages (12,8 %) utilisent des toilettes hygiéniques.

2.3 Situation sécuritaire, paix et réconciliation

Le Burkina Faso a connu un retour à une vie constitutionnelle normale après l'insurrection populaire d'octobre 2014 marquée par la tenue d'élections présidentielles et législatives couplées, lesquelles se sont tenues le 29 novembre 2015 et les municipales le 22 mai 2016. Le contexte sécuritaire du Burkina Faso a continué de se dégrader avec un accroissement de la violence ciblant de plus en plus les populations civiles. En effet, entre juillet 2020 et novembre 2021, 1 425 événements violents ont été recensés dans 11 régions⁷ dont 51 % ont ciblé des civiles.

Il ressort du rapport général du Forum National sur la Sécurité qui s'est tenu en octobre 2017 que « depuis le début de la décennie 2010, le Burkina Faso fait face à des défis importants de sécurité, consécutifs à des crises socio-économiques, sociopolitiques et à un environnement sous régional marqué par le terrorisme, le phénomène de l'extrémisme violent et la radicalisation ».

Au cours de la seconde moitié de 2021, les violences ont connu une augmentation importante, amenant des populations dans tout le pays, à douter des capacités des autorités en place à faire face aux défis sécuritaires. On a également assisté à une montée des tensions entre communautés, ainsi qu'à des luttes de légitimité autour du pouvoir coutumier, des problèmes de cohabitation religieuse et des conflits fonciers qui prennent de plus en plus une coloration ethnique.

La crise de gouvernance que connaît le Burkina Faso a eu un impact certain sur la stabilité sociopolitique du pays. Cette crise de gouvernance qui est apparue aux grands jours depuis 2019 a rendu instable les institutions politiques nationales. Cette crise a rendu l'atmosphère tendue et induite par le contexte sécuritaire aboutissant à un coup d'état le 24 janvier 2022. Le pays est aujourd'hui dirigé par des autorités de transition avec comme président le Lieutenant-Colonel Paul Henri Damiba.

En effet un certain nombre de défis subsistent pour assurer la paix et la stabilité durables du pays. En plus de la nécessité urgente de répondre à la forte demande sociale et les inégalités, les défis de la solidarité nationale et de la cohésion sociale, de la consolidation de l'Etat de droit, de l'accès à la justice et surtout de la sécurité prenant en compte des besoins différenciés des hommes et des femmes sont à relever.

Une cohésion sociale menacée

En matière de solidarité et de cohésion sociale, les moteurs de conflit et des poches de vulnérabilité s'accroissent à travers le pays. En effet, plusieurs éléments mettent aujourd'hui à nu la fragilité de la cohésion sociale au Burkina Faso⁸. On peut noter :

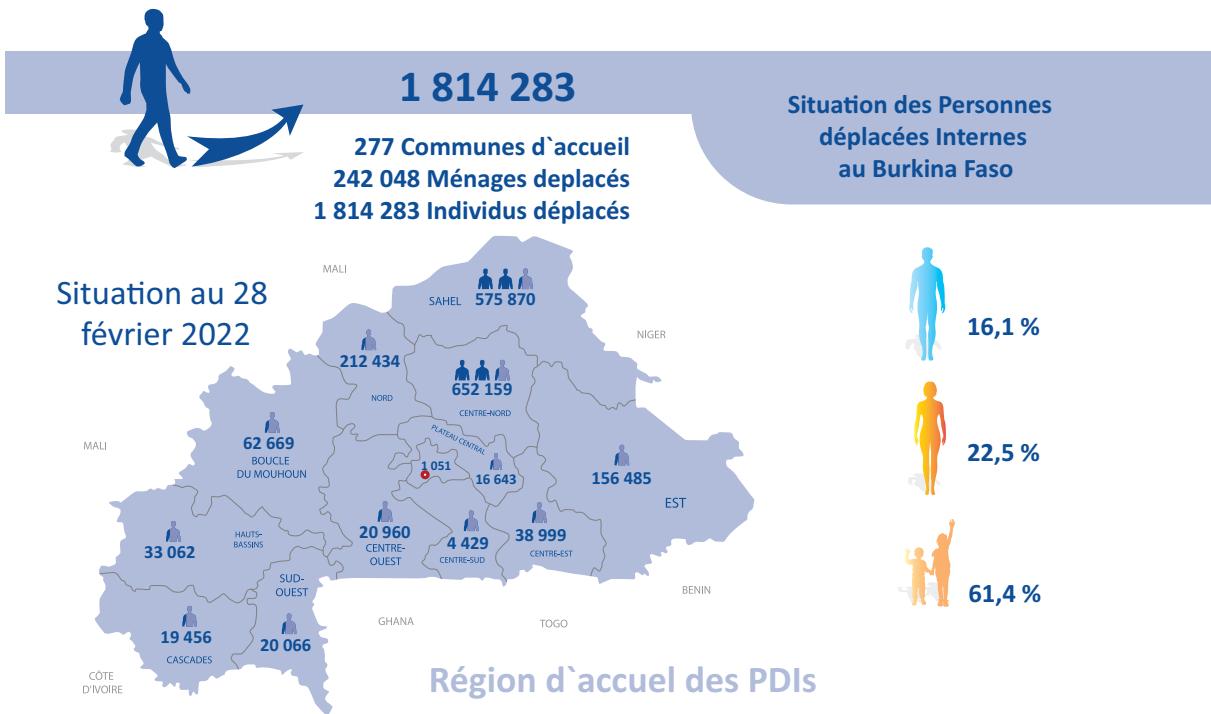
- Les conflits fonciers liés à la transhumance et à la compétition pour les ressources naturelles.
- La récurrence des destructions des villages, des pertes en vies humaines, des destructions/dispersions de bétails, des affrontements entre communautés.
- La récurrence des manifestations socio-politiques du fait des dossiers emblématiques et de certains crimes économiques et de sang non élucidés (manifestation des scolaires, manifestations des étudiants, manifestations des OSC, etc.).
- Les conflits intergénérationnels.
- La multiplication des plaintes des populations relatives aux dégâts environnementaux causés par les sociétés minières (Poura ; Kalsaka, etc.).
- La fréquence des conflits communautaires, notamment entre les exploitants des sites artisanaux d'or et les populations riveraines (meurtres, incendies d'engins miniers, manifestations de populations, conflits ethniques...). Dans certaines zones du pays, notamment au Sahel et au Nord, l'insécurité, la montée de l'extrémisme violent et la lutte contre le terrorisme ont entamé la cohésion sociale. On assiste à des stigmatisations de communautés avec des conséquences d'actes de représailles entraînant de nombreuses pertes en vies humaines.

Les affrontements communautaires dans diverses localités, ont occasionné des milliers de morts selon les chiffres du gouvernement. Il y a également des accusations, fondées ou non, d'exactions dans le cadre de la lutte antiterroriste⁹. La situation est particulièrement cruciale dans les régions du Sahel, du Nord, du Centre-Nord, de la Boucle du Mouhoun, de l'Est et du Centre-Est, du fait de l'insécurité qui privent les populations de leur liberté de mouvements, des services de l'administration et de leurs sources de revenus.

Selon les données OCHA¹⁰ :

- 1 814 283 personnes déplacées internes ont été enregistrées à la date du 28 février 2022.
- On note environ dans les situations : 16,1 % d'hommes, 22,5 % de femmes et 61,4 % d'enfants. Les femmes et les enfants sont donc les plus affectés.
- 2 076 659 personnes sont affectées par la fermeture de 185 centres de santé et 354 centres de santé fonctionnant à minima au 30 avril 2022.
- 685 935 élèves, 328 682 filles et 357 253 garçons, sont privés des services éducatifs par la fermeture de 4 148 écoles au 30 avril 2022.

Les graphiques suivants présentent la situation et l'évolution du nombre de personnes déplacées suite à l'insécurité au 28 février 2022. Cette évolution est en constante hausse et massivement dans le Centre Nord, Sahel, Nord et Est du pays.



Source : SP CONASUR à la date du 28 février 2022

Cette situation entraîne comme souligné plus haut une crise humanitaire qui ne favorise pas la paix et la cohésion sociale. Les déplacés n'étant pas toujours acceptés par les populations des zones d'accueil. Par ailleurs, on assiste à la radicalisation de certains discours religieux et à la montée de l'intolérance religieuse (profanation de lieux de culte, stigmatisation des fidèles, discours haineux...). Le pays connaît aussi une multiplication des actes d'incivisme et vit avec de nombreuses frustrations non réglées par son passé politique relativement douloureux.

Les Burkinabés ont donc besoin de réconciliation avec l'État lui-même. Certains citoyens dénoncent une justice à triple vitesse, des décisions qui ne sont pas appliquées, un développement inégalitaire sur le territoire. Sur les 5 600 dossiers en cours de traitement par le Haut-Conseil pour la réconciliation et l'unité nationale¹¹ 4 800 relèvent d'ailleurs de la catégorie « justice sociale ».

Réconciliation nationale

Pour lutter contre l'engrenage des conflits communautaires et favoriser le dialogue, un Ministre d'État, auprès du Président du Faso, chargé de la Cohésion Sociale et de la Réconciliation Nationale a été nommé.

- **Les membres**

Il y a le Conseil national d'orientation et de suivi (CNOS) de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale, fort de 119, installés en janvier 2022. Les membres sont, entre autres, des ministres, des représentants de la majorité au pouvoir (10) et de l'opposition politique (10), des leaders de toutes les confessions religieuses, des membres de la société civile et des représentants de la chefferie coutumière.

- **Stratégie adoptée pour accélérer le processus de la réconciliation nationale**

On peut noter, l'élaboration de la Stratégie nationale de cohésion sociale (SNCS). Sa mission est d'orienter la politique nationale de réconciliation, notamment les instruments de pilotage du processus de la réconciliation nationale. Des actions de formation, de sensibilisation, ont été mises en œuvre pour l'amélioration de la

11 HCRUN, créé au lendemain de l'insurrection populaire de 2014

prévention et de la gestion de conflits, l'atténuation des facteurs propices à la radicalisation et à l'extrémisme violent, le renforcement du dialogue social et de la lutte contre l'exclusion, le renforcement de la coordination et des capacités des acteurs et des actions suscitant « l'engagement des différents acteurs intervenant dans la cohésion sociale ainsi que de toutes les parties prenantes ».

Des concertations régionales ont été réalisées pour écouter les acteurs, leurs plaintes et leurs ressentiments, et imaginer des solutions qui peuvent être mises en place localement. Ensuite, a été organisé un forum national, avec toutes les forces sociales. Le processus de réconciliation nationale enclenché en 2015, avance délicatement. Le Haut-Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale (HCRUN), qui en a la charge, peine à mener sa mission, à savoir créer les conditions favorables à la réconciliation, à l'unité nationale et à la cohésion sociale, gage de paix et de stabilité, n'a pas encore entamé l'essentiel de ses phases opérationnelles devant lui permettre de soulager les traumatismes subis par les victimes. L'institution peine également au regard de la complexité des contentieux de violations des droits de l'homme du passé, à faire émerger une approche consensuelle du processus de réconciliation nationale.



Figure 1 - Vue des déplacées au camp de Barsalogho

En juillet 2021, le Burkina Faso s'est doté de sa première Stratégie Nationale de Cohésion Sociale (SNCS) 2021-2025 assortie d'un Plan d'Action Triennal pour la période 2021-2023 puis vulgarisé dans les différentes communes du pays en réponse à la dégradation de la paix sociale, exacerbée par la crise sécuritaire, avec les nombreuses attaques terroristes. En octobre 2021, un atelier régional d'appropriation de la SNCS et son plan d'action triennal 2021-2023 s'est tenu.

Des partenaires comme l'Union européenne et le PNUD accompagnent le gouvernement au travers des programmes visant à restaurer la paix et la cohésion sociale au Burkina.

Le Programme Indicatif Multi-Annuel (PIM) 2021- 2027 de l'Union Européenne pour le Burkina Faso prévoit comme un de ses domaines prioritaires : **Paix – Cohésion Sociale – Bonne gouvernance – Développement local**. Il vise à renforcer l'État de droit, la justice, la sécurité et la cohésion sociale, ainsi qu'améliorer l'efficacité des politiques publiques et promouvoir le développement local dans le cadre d'une approche territoriale multidimensionnelle intégrée. En outre, cet axe programmatique contribue à l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable 16 (« Paix, Justice et Institutions Efficaces »).

Le programme Cohésion sociale, Sécurité et État de droit (CoSED). Ce programme vise à contribuer à la construction d'un Burkina Faso pacifique et inclusif, basé sur la sécurité humaine, et qui promeut le renforcement de la justice et la protection des droits humains avec une approche sensible au genre. Au regard de sa complexité et de son caractère multisectoriel et transversal, il se veut un programme multiacteurs avec une diversité de partenaires. Le programme est mis en œuvre dans une approche de « paix durable » et s'articule dans un Nexus Humanitaire, Développement et Paix. Il s'organise autour de trois thématiques majeures : justice et droits humains, sécurité, cohésion sociale et réconciliation.

Les objectifs sont sensibles au genre :

- **Justice et droits humains**
 - Renforcer les capacités du système judiciaire burkinabè dans la lutte contre l'impunité.
 - œuvrer à un meilleur accès des populations à la justice, surtout pour les femmes et les groupes vulnérables.
 - Travailler à un strict respect des droits humains et rapporter les violations de ces droits.

- **Cohésion sociale**
 - Contribuer à l'opérationnalisation et à la synergie des mécanismes traditionnels et modernes de prévention et de gestion des conflits.
 - œuvrer à une cohésion sociale renforcée par l'action plus efficace des démembrements de l'Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires et des structures locales d'intercession et de médiation.
 - Soutenir la mise en place d'une infrastructure nationale de paix sensible au genre.
- **Sécurité**
 - Renforcer l'efficacité des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) dans le respect des droits humains en général et les droits de la femme en particulier.
 - La confiance entre les femmes, hommes, filles, garçons et les forces de défense et de sécurité est améliorée.
 - Les acteurs nationaux sont capables de mettre en œuvre et d'assurer le suivi et l'évaluation des politiques et stratégies en matière de sécurité.

Appui programmatique par l'équipe pays du système des Nations Unies

Le Système des Nations Unies – sous le leadership de la Coordinatrice Résidente et UNOWAS, soutienne aussi bien politique que programmatique aux institutions nationales et à la société civile dans le cadre de l'État de Droit, de la Sécurité et des Droits Humains. Cet appui s'est renforcé lors du lancement en 2017 de l'initiative de Sustaining Peace, par le Secrétaire Général des Nations Unies, mise en œuvre aussi bien au niveau national que régional. En plus, plusieurs autres initiatives sont également lancées dans ce cadre par d'autres partenaires internationaux au Burkina Faso, comme, par exemple, l'Union Européenne et les Etats-Unis.

2.4 L'impact du Covid-19 sur les femmes au Burkina Faso

De nombreuses femmes sont en première ligne de la réponse COVID-19 et jouent un rôle clé pour assurer le bien-être et la résilience de leurs familles et communautés¹². Le fardeau du travail de soins non rémunéré sur de nombreuses femmes a augmenté, car les femmes sont souvent les principales dispensatrices de soins à domicile et ont de plus grandes responsabilités domestiques. Par ailleurs, les femmes sont confrontées à une plus grande vulnérabilité économique, car leur participation au travail est principalement informelle, sans protection sociale, ainsi l'impact économique grave et de grande envergure pour les femmes et les filles est à prévoir.

Sur le plan global, des rapports sur la pandémie indiquent que la Covid-19 constitue un facteur additionnel qui agrave la prévalence déjà élevée de la violence basée sur le genre (VBG). En 2018, le Burkina Faso aurait enregistré plus d'une femme sur trois (37 %) étant victime de violence domestique au cours de sa vie¹³. En revanche, il était donc prévisible que la pandémie ne pouvait qu'aggraver le taux de VGB dans le pays.

La crise actuelle causée par la Covid-19 affecte la majorité de la population du monde. S'il est vrai que personne n'est à l'abri du virus, l'Histoire nous a montré que chaque pandémie apporte des conséquences sexospécifiques. Le coronavirus ne fait pas exception. Au cœur de la crise, nous pouvons voir que les femmes sont particulièrement vulnérables aux conséquences de cette dernière, et cela, dans divers domaines et pour diverses raisons. Ceci est particulièrement vrai dans les pays en développement où, de manière générale, les femmes sont plus vulnérables.

Au Burkina Faso, entre autres, la situation était déjà particulièrement tendue et difficile avant la brusque arrivée du virus. Ce dernier apporte donc un coup à un système étatique fragilisé et les femmes, qui étaient les premières victimes de l'instabilité du pays, sont prises dans une situation critique et complexe où se mêlent manque de ressources et inégalités sociales.

Un impact accru sur les femmes

Si les femmes sont en majorité victimes des déplacements forcés en raison des attaques terroristes au Burkina Faso, nous savons qu'elles sont également les premières victimes de la pauvreté et des situations de crises. Ceci s'explique par les inégalités qui persistent entre les genres au sein de la société burkinabè, comme presque partout ailleurs.

Leur statut inférieur et la marginalisation dont elles sont victimes expliquent que, dans les périodes de crise, elles souffrent en général davantage que les hommes à cause de leur très lourd handicap de départ : moindre scolarisation, formation professionnelle au rabais, souvent dans les secteurs les moins porteurs de l'économie, dont désintérets pour les problèmes spécifiques auxquels elles sont confrontées (Bessis 1996, p.49).

Pour ralentir, voire rompre la chaîne de contamination et contenir la propagation de la maladie, le Gouvernement du Burkina Faso a, à l'instar des autres pays, pris des mesures sur l'ensemble du territoire national Burkina Faso. Ces mesures sont, entre autres, l'interdiction de regroupement de plus de 50 personnes, l'instauration de couvre-feu de 21 h à 4 h du matin, l'interdiction du transport interurbain de personnes, la mise en quarantaine immédiate des villes touchées, la fermeture des marchés.

Ces mesures de protection imposées pourraient avoir des conséquences plus désastreuses sur les femmes et les jeunes filles vulnérables et marginalisées (handicapées, filles mères, mères célibataires domestiques, femmes veuves, etc.).

Plusieurs acteurs de la société civile dont des organisations de défense des droits des femmes (ODDF) s'accordent sur une augmentation probable des violences envers les femmes et les filles. Pour ceux-ci, les mesures prises par le gouvernement pourront engendrer et accentuer des situations stressantes telles que les violences faites aux femmes et aux filles, les abus sexuels et/ou viols, l'augmentation de la charge de travail pour les femmes et les jeunes filles.

Ainsi, il n'est pas étonnant de constater que les femmes sont les premières touchées par les répercussions économiques et sociales de la Covid-19. D'abord, les répercussions économiques sont importantes, alors que plusieurs secteurs d'activités, au Burkina, comme ailleurs, sont en arrêt ou au ralenti, ce qui cause des pertes d'emplois et un ralentissement économique qui aura sans doute des conséquences à long terme. La fermeture de plusieurs établissements causée par le virus rend encore plus difficile l'accès aux services essentiels.

Réponses sanitaires visant la limitation de la propagation de la pandémie

Les statistiques mondiales disponibles montrent que les hommes sont plus enclins à décéder des complications de la maladie (Radio-Canada, 2020). Il faut donc prendre en compte le fait que plusieurs femmes se retrouvent veuves et seules pour subvenir aux besoins de la famille. Le fait de ne pas avoir accès aux mesures d'aide sociale a d'autant plus de conséquences graves dans ces cas.

Il faut également considérer que les femmes burkinabè sont généralement le soutien du foyer et ont la plus grande responsabilité des enfants et des tâches ménagères. Pour celles qui travaillent toujours, il est difficile de concilier l'emploi et la vie de famille. À cela s'ajoute la fermeture des crèches et des écoles, ainsi que l'absence de femmes de ménage, pour celles qui pouvaient se permettre d'en avoir. Le confinement des personnes âgées et l'augmentation des malades au sein des foyers risquent fortement de faire augmenter la charge de travail domestique de la gent féminine.

Également, les accès aux services de santé sont encore plus difficiles depuis la pandémie. Les soins aux femmes sont particulièrement touchés. Les femmes burkinabés se retrouvent donc dans une situation économique et sociale difficile avec peu de soutien, alors que même le soutien des femmes entre-elles au sein de la communauté est compliqué par le respect des règles de distanciation physiques mises en place¹⁴. Elles ont les principales

14 Elisanne Pellerin, L'impact de la Covid-19 sur les femmes au Burkina Faso : entre violence et pauvreté, 2020, Doctorante en science politique, Uqam

responsabilités du foyer et les revenus les moins certains, en plus des emplois informels gravement touchés par la pandémie et sont non reconnus par les programmes d'aide. L'impact de la situation actuelle est donc très fortement ressenti par les citoyennes qui, nous l'avons mentionné, sont les premières touchées par la pauvreté et la violence de leur pays.

Covid-19 et violences basées sur le genre

L'un des autres graves dommages collatéraux de la Covid-19 est l'augmentation des violences domestiques, principalement contre les femmes, qui semble être une réalité un peu partout dans le monde. Effectivement, plusieurs pays ont vu augmenter de façon drastique le nombre de cas de femmes violentées.

Le confinement, le stress, les difficultés économiques et sociales et le manque de services seraient à l'origine de cette exacerbation, bien que la violence domestique envers les femmes soit, depuis longtemps, un grave problème en Afrique comme ailleurs (ONU INFO 2020). Même s'il est difficile d'obtenir des données officielles au Burkina Faso. Apparemment, l'augmentation des violences domestiques contre les femmes est également en hausse. Quelques services d'ONG sur le terrain font état de la violence dont ils sont témoins (Carrefour International 2020, UNFRA 2020).

Des mesures de restriction de mouvement / confinement ont été imposées aux populations, cela a privé les femmes de toute source de revenus pour subvenir aux besoins de leurs familles, quand on sait que dans la plupart des cas, elles sont le seul soutien de la famille, et parfois le seul, étant donné des assassinats et enlèvements dont les hommes ont été la principale cible.

Des missions effectuées dans différentes régions à l'Est par exemple, peu après la mise en place des mesures de confinement (voir Cluster protection UNFPA) ont constaté que les femmes n'avaient plus la possibilité d'effectuer les activités commerciales dont les fruits leur permettaient de satisfaire à leurs besoins. Cette situation a été à la base de plusieurs cas des violences conjugales au fait que les femmes n'avaient plus accès aux ressources financières, ce qui les exposait plus aux violences conjugales¹⁵. Il était difficile d'avoir des données sur l'impact de la Covid -19 en lien avec les VBG dans presque toutes les régions.

Effets sur les droits des femmes

Au Burkina Faso, les femmes restent le segment démographique le plus pauvre, le plus dépossédé, privé de la terre, sans emploi et n'ayant le choix que de travailler dans le secteur informel, mais en même temps, ce sont elles qui assument la charge des responsabilités familiales. En ce sens, les femmes sont les plus susceptibles de subir les effets de la maladie COVID-19 et des mesures qui ont dû être imposées pour la combattre, particulièrement éprouvantes sur le plan économique, par exemple la fermeture des frontières et des marchés et les couvre-feux.

La mesure du couvre-feu a restreint les droits des femmes¹⁶ d'aller chercher les marchandises pour la revente.

En effet, au quotidien, beaucoup de femmes actives au Burkina, après les travaux de ménage, vont se procurer des biens souvent à de très grandes distances et viennent les revendre dans les centres urbains pour répondre à leurs besoins alimentaires quotidiens. La COVID-19 rendait ces activités impossibles. En effet, le couvre-feu instauré ne permettait plus aux femmes de se réveiller très tôt pour se procurer les marchandises qui, du reste, étaient inaccessibles à cause de la mise en quarantaine des localités ayant au moins un cas de COVID-19. De même, la fermeture des débits de boissons et des boîtes de nuit a impacté le droit au travail des femmes et des filles, car elles représentent au moins 2/3 des employés de ces commerces. Ainsi, cette mesure de restriction a porté atteinte au droit de travail de ce groupe catégoriel et cela a accru leur vulnérabilité¹⁷.

¹⁵ Rapport d'évaluation rapide sur la prévention et la prise en charge des Violences Basées sur le Genre, dans le contexte de la pandémie de COVID-19 dans la région de l'Est., juin 2020.

¹⁶ Nations Unies, op. cit.

¹⁷ Selon une étude CAP réalisée par l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP) de l'Université Joseph Ki-Zerbo, en partenariat avec le bureau-pays de l'ONG américaine, Jhpiego, 68 % des femmes enquêtées ont ressenti l'insécurité alimentaire dans leur ménage.

Les femmes constituant également la majorité des travailleurs du commerce de détail et du fait que ce secteur est également sous forte tension, elles ont été nombreuses à perdre leur emploi.

Elles sont également majoritaires dans la restauration et nombreuses sont celles qui ont soufferts du chômage pendant et après le confinement qui a imposé la fermeture des restaurants, les clients potentiels confinés mangent chez eux pour éviter la contagion. Les femmes sont donc toujours vulnérables au moment où la pandémie demeure toujours étant donné qu'elles ne disposent plus du capital pour redémarrer leurs entreprises. On peut noter en effet que les femmes même si elles font preuve d'une très grande résilience, possédant de petites entreprises informelles qui leur permettent de gagner leur vie au quotidien, peinent de nos jours à se relever et assurer cette continuité de fonctionnement. Elles sont nombreuses, les femmes commerçantes transfrontalières qui souffrent toujours de la fermeture des frontières terrestres au Burkina de nos jours. Elles subiront une perte de revenus ou d'emploi, ou seront forcées de mettre la clé sous la porte de leur petite entreprise et subissent une perte de l'essentiel de leurs moyens de subsistance.

En plus, les mesures de riposte contre la COVID-19 ont contraint les populations des zones les plus touchées à rester chez elles, ce qui a exacerbé les cas des violences basées sur le genre (VBG) et spécifiquement les violences conjugales, notamment envers les femmes ; la pression financière et la perte de revenus causées par l'impact économique de la COVID-19 ont accentué les abus et la maltraitance, notamment contre les enfants sont exposés à des violences physiques. Ceux-ci sont aussi victimes du mariage précoce, et font l'objet de recrutement par des groupes armés, tandis que l'accès aux services administratifs de protection reste difficile à cause de leur fermeture ou de leur destruction.

C'est la crise de déplacements massifs des populations et la situation d'insécurité qui prévaut lorsque les femmes déplacées vont à la recherche des sources de revenus pour subvenir aux besoins de survie de leurs familles (soit dans la brousse loin de leurs sites d'hébergement, soit dans les localités où elles habitaient avant le déplacement) qui ont un grand impact sur la prévalence des VBG dans la région.

Les femmes sont donc particulièrement vulnérables à la violence domestique en temps de crise et la réduction des capacités des services disponibles, déjà peu nombreux, causent un véritable manque de ressources pour celles qui tentent de trouver de l'aide. De plus, la stigmatisation du divorce et des femmes célibataires met une pression sociale et familiale énorme sur les femmes victimes de violence, alors que la Covid-19 ne fait qu'exacerber les tensions dans les mariages.

Selon toujours cette étude des Nations Unies, pendant la pandémie, les chefs de ménage hommes ont été légèrement plus touchés par la baisse du volume de temps de travail que les femmes. Cependant, les chefs de ménage femmes ont été plus touchées par le chômage technique (21,1 %) que les chefs de ménage hommes (15,6 %). La proportion des chefs de ménage hommes qui ont travaillé à temps partiel est plus élevée que celle des chefs de ménage femmes.

Effets sur le niveau du revenu moyen mensuel des réfugiés et des personnes déplacées internes (PDI)

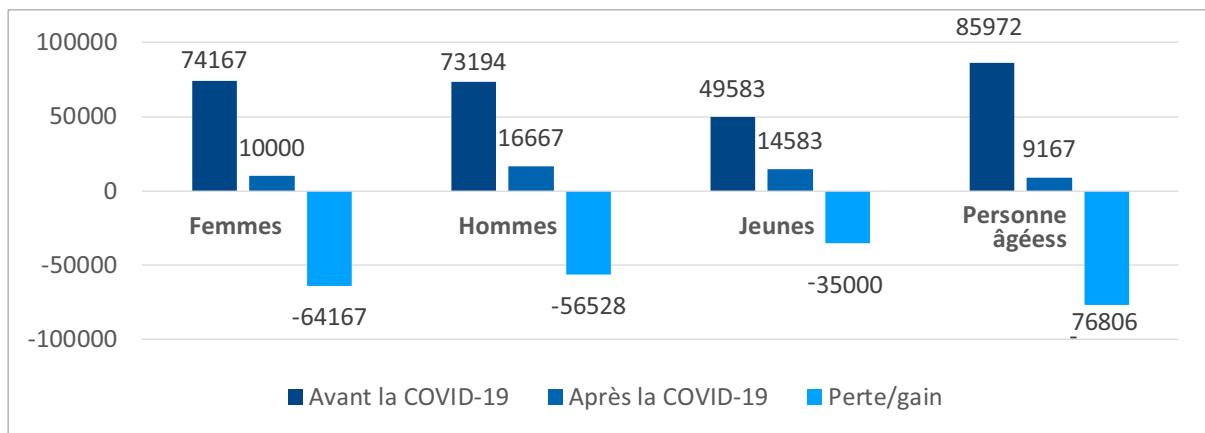
Selon un autre rapport des Nations Unies, avant la crise liée à la maladie à coronavirus, les activités des réfugiés se déroulaient très bien. Les jeunes gagnaient un revenu moyen mensuel de 90 000 FCFA. Ils sont suivis des hommes (75 000 FCFA) et des femmes (35 000 FCFA), selon l'activité pratiquée¹⁸. Avec la survenue de la maladie, les revenus mensuels des réfugiés ont fortement baissé. En effet, les pertes sont en moyenne de 10 000 FCFA (-28,6 %) pour les femmes, de 15 000 FCFA (-20,0 %) pour les hommes et de 30 000 FCFA (-33,3 %) pour les jeunes.

Avant le mois de mars de l'année 2020, les revenus moyens mensuels des PDI en FCFA se chiffraient à 74 167, 73 194, 49 583 et 85 972 respectivement pour les femmes, les hommes, les jeunes et les personnes âgées. Avec la survenue de la maladie, les revenus moyens ont drastiquement chuté pour se situer à 10 000, 16 667, 14 583 et 9 167 respectivement chez les femmes, les hommes, les jeunes et les personnes âgées.

Le graphique suivant en donne une illustration.

18 PNUD, op. cit.

Graphique 1 - Évolution des revenus suivant le genre suite au COVID-19



Source : Nations Unies - mars 2021

Les pertes enregistrées sont attribuables aux difficultés d'approvisionnement en produits/matières premières importés compte tenu de la fermeture des frontières, de l'amenuisement des opportunités d'affaires, la fermeture des marchés, la mise en quarantaine des villes et du confinement.

La pandémie de Covid-19 a eu un impact significatif sur l'économie du pays. En moyenne, 74 % des ménages à l'échelle nationale ont rapporté avoir subi des pertes de revenus en raison des conséquences économiques de la crise sanitaire. Cette situation est légèrement plus prononcée dans les grands centres urbains (78 % des ménages) que dans les campagnes (73 % des ménages). Ces pertes de revenus ont particulièrement touché les femmes cheffes de ménage : ce sont plus de 30 % des femmes qui ont fait état d'une perte de revenu en raison de l'impact de la Covid-19 (OCHA 10/05/2021).

Quelques mesures sociales d'accompagnement

Des réponses d'envergure ont cependant été apportées à la pandémie de la Covid-19 au Burkina Faso. Aux premiers moments de l'apparition de la maladie sur le territoire, ces réponses avaient principalement pour but, d'une part, de freiner la propagation de la maladie, et d'autre part d'atténuer les conséquences des mesures prises sur les conditions de vie des populations. Ces réponses ont porté sur les aspects suivants :

- Le rabattement des factures d'électricité de 50 % pour les couches sociales utilisant des branchements de 5 et 10 ampères monophasés.
- La réduction de 50 % du coût des kits solaires dans le cadre du projet Solar Home System pour les ménages vulnérables.
- La sécurisation des stocks de produits de grande consommation, en concertation avec les acteurs de la chaîne d'approvisionnement et le contrôle économique renforcé des prix sur le territoire national.
- La suspension des droits de place et des loyers dans les marchés et Yaars fermés.
- La prise en charge des factures d'eau et d'électricité dans les marchés et Yaars fermés.
- Le don de vivres aux personnes vulnérables des marchés et Yaars fermés à travers leurs faïtières.
- La gratuité du stationnement pour les taxis des marchés et Yaars fermés.
- La prise en charge des factures d'eau de la tranche sociale et la gratuité de la consommation au niveau des bornes fontaines.
- La prise en charge des factures d'électricité pour les couches sociales utilisant des branchements de 3 ampères monophasés.

Quelques mesures de soutien à la relance de l'économie

Dans le cadre de la relance de l'économie nationale fortement touchée par les mesures d'urgence prises à l'effet de limiter la propagation de la maladie à coronavirus, le Gouvernement burkinabè a mis au point un plan global de soutien à l'activité économique. Il s'agit notamment entre autres de :

- La mise en place d'un fonds de relance économique des entreprises en difficultés d'un montant de 100 milliards FCFA pour soutenir la résilience de l'économie ;
- L'instauration d'un fonds de solidarité au profit des acteurs du secteur informel, en particulier pour les femmes, pour la relance des activités de commerce des légumes et fruits, d'un montant de 5 milliards FCFA.

Des initiatives de la société civile, des associations et ONG, se sont plus inscrites dans une visée d'accompagner sur le terrain, les mesures de réponses sanitaires et socio-économiques adoptées par l'État. Bien que les différentes actions posées par ces associations aient été faites de façon spontanée et non coordonnée, elles ont permis l'inclusion de certaines couches vulnérables particulières de la population qui n'avaient pas été explicitement ciblées par le plan gouvernemental de riposte. Il s'agit notamment des personnes déplacées, des personnes vivant avec un handicap, des enfants de la rue, des enfants dans les orphelinats et centres d'accueil, des femmes enceintes et des nouveaux-nés, des femmes en charge de la salubrité publique ainsi que des migrants.

On peut noter que les actions gouvernementales ont progressivement été inclusives, car elles ont été au fur et à mesure réadaptées sous la pression exercée par la société civile et la population sur la gestion de la pandémie et son manque d'inclusivité. Cette pression sociale a ainsi contribué à réorienter le gouvernement vers une gestion plus participative de la pandémie, à travers la multiplication des concertations auprès d'acteurs diversifiés. Il faut donc poursuivre la recherche de synergie entre les systèmes et les mécanismes de coordination existants pour une meilleure gestion de l'impact de la pandémie. Ceci permet également d'étendre la couverture aux travailleurs de l'économie informelle.

Effets de la COVID-19 sur la qualité de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur

La COVID-19 et la mesure de fermeture des établissements d'éducation, de formation professionnelle et d'enseignement supérieur, ont impacté négativement la qualité de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur. Environ, 2512 établissements primaires, post-primaires et secondaires ont été fermés en avril 2020 pour contrer l'expansion de la COVID-19¹⁹.

- **Impact sur la qualité de l'éducation** : les effets mis en évidence concernent notamment (i) la réduction des volumes horaires d'enseignement et d'apprentissage des élèves, (ii) la baisse des performances scolaires aussi bien chez les élèves que chez les enseignants dans les classes intermédiaires, (iii) la création d'un retard scolaire chez de nombreux élèves, (iv) la suspension des conférences pédagogiques, (v) l'augmentation des taux de déperdition scolaire avec de forts taux d'abandon atteignant 50 % dans cinq (05) régions du pays (Boucle du Mouhoun, Sahel, Centre-Nord, l'Est, Nord) et (vi) l'augmentation des taux d'absence lors des examens de fin d'année pouvant atteindre jusqu'à 50 % dans certains centres et (vii) la suspension de l'implémentation des curricula.
- **Impact sur la qualité de la formation professionnelle** : en plus des effets déjà évoqués pour l'éducation, la pandémie de COVID-19 a eu comme effets (i) la difficulté d'obtention de stages pratiques dans les entreprises et ateliers, (ii) la non-élaboration des programmes d'enseignement, (iii) la suspension de la relecture des programmes de formation pour les spécialités de BPT et BPTS/ MI, de l'élaboration de modules de formation continue et qualifiante, du placement et du suivi des stagiaires, (iv) la non-réalisation des sorties d'encadrement et de suivi-contrôle de la qualité des formations dispensées dans les CFP, (v) la suspension des voyages d'études des 50 boursiers au Maroc.

19 Burkina Faso: iMMAP/DFS COVID-19 Analyse de Situation- (Mars 2020 – Juillet 2021) Rapport Annuel 2021

- **Impact sur la qualité de l'enseignement supérieur :** tout comme l'éducation et la formation professionnelle, l'enseignement supérieur a aussi été négativement impacté par la pandémie de COVID-19. La perte de temps d'enseignement, l'exacerbation du retard universitaire, ainsi que les retards dans l'organisation des examens, des délibérations et des évaluations dans les Centres universitaires et écoles doctorales sont des effets négatifs observés dans l'enseignement supérieur contribuant ainsi à faire baisser sa qualité. À cela on peut ajouter l'arrêt des activités de renforcement des capacités des enseignants/chercheurs à l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication de l'Éducation (TICE), d'équipement des salles de consultation en espace ouvert dédiées à la bibliothèque numérique dans les sept IESR publiques, l'IDS et les cités universitaires, d'acquisition des ressources documentaires au profit de la bibliothèque numérique de la plateforme de l'UV-BF, de la signature de la convention avec l'ANPTIC pour le raccordement des IESR et des cités universitaires à la fibre optique. **Bien que les effets négatifs de la pandémie soient de loin les plus visibles, il n'en demeure pas moins que cette pandémie a eu également des effets positifs sur l'ensemble du secteur de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur.** Ainsi, on a observé le renforcement de l'enseignement à distance et la formation subséquente des enseignants à cette nouvelle technique et la numérisation des contenus des cours. Il a été également mis en évidence le renforcement de la sensibilisation sur l'hygiène en milieux scolaire et universitaire.

Conclusion partielle sur l'impact de la Covid-19 sur les femmes

La pandémie a aggravé les inégalités préexistantes et mis en évidence les différentes failles au sein des systèmes sociaux, politiques et économiques, y compris en ce qui concerne l'accès aux services de santé et à la protection sociale. Les femmes ayant des responsabilités parentales, celles qui travaillent dans le secteur informel, les familles à bas revenu ainsi que les jeunes filles sont particulièrement sous pression.

S'il est vrai que les femmes sont moins touchées et développent moins de complications face à la maladie de Covid-19, elles sont, par ailleurs, particulièrement affectées par les conséquences sociales, sanitaires et économiques du virus. Principales victimes de la pauvreté au Burkina Faso et piégées au centre de conflits armés, les citoyennes avaient déjà, avant la crise, beaucoup de difficultés à répondre à leurs besoins de base. L'arrivée de la Covid-19 n'a pour effet qu'une exacerbation des difficultés économiques et sociales des femmes qui doivent se réorganiser et trouver une façon de contrer les pertes de revenus et de services.

La violence domestique, de son côté, était déjà bien présente au pays. Cependant, les conditions économiques et sociales dans lesquelles nous plonge la crise et augmentent les violences faites aux femmes. Dans le cas particulier du Burkina, le manque de recours au système de justice et la pression sociale entourant le mariage sont des facteurs qui contraignent les femmes parfois à rester dans des relations abusives, facteur qui s'ajoute à leur réalité économique qui leur donne peu d'autonomie, ce qui augmente les répercussions d'un divorce sur leur qualité de vie. Les femmes du Burkina Faso sont donc particulièrement à risque de rester dans des relations abusives et cela est d'autant plus vrai en temps de crise.

3. CADRE JURIDIQUE ET STRATÉGIQUE EN MATIÈRE DE GENRE

3.1 Engagements internationaux et nationaux du Burkina en matière d'égalité de genre

Depuis quelques décennies, la communauté internationale s'est engagée envers l'égalité de genre et des progrès significatifs ont pu être accomplis. Le Burkina Faso (BF) n'a pas manqué de s'inscrire dans cette dynamique et de s'engager à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes et à promouvoir l'autonomisation des femmes. Le Burkina Faso a ratifié la plupart des conventions internationales en faveur de l'égalité des genres.

L'architecture juridique de l'égalité entre les femmes et les hommes repose sur les engagements pris par le Burkina Faso, ce qui lui confère un cadre stratégique pour le genre bien établi et en phase avec les instruments internationaux dans ce domaine.

3.1.1 Principaux Instruments Internationaux et conventions internationales signées

3.1.1.1 Les instruments internationaux

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) du 10 décembre 1948.

Le Pacte International relatif aux droits civils et politiques, entré en vigueur le 23 mars 1976, et ratifié par le Burkina Faso le 04 janvier 1999, qui porte sur le droit à la santé, à la vie et à l'intégrité physique.

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme (CEDEF), adoptée par l'ONU le 18 décembre 1979, et ratifiée par le Burkina Faso le 28 novembre 1984. Aux termes de son article premier, la discrimination correspond à « toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine ».

Les instruments relatifs au **droit international des réfugiés et droit international humanitaire**.

La Convention relative aux droits de l'enfant adoptée par les Nations Unies le 20 novembre 1989 et ratifiée par le Burkina Faso le 31 août 1990.

La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ratifiée le 04 janvier 1999.

La Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de la prostitution d'autrui adoptée en 1950 et ratifiée par le Burkina Faso le 27 août 1962.

La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, adoptée en 2000 et ratifiée par le Burkina Faso en 2002.

La résolution 1992/251 du Conseil Économique et Social des Nations Unies sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants.

La résolution 1325 du Conseil de sécurité (importance de l'impact des conflits armés sur les femmes et les filles et qui garantit la protection et la pleine participation de celles-ci aux accords de paix).

L'Accord de Paris sur le climat. Lors de la COP21 à Paris le 12 décembre 2015, les Parties à la CCNUCC sont parvenues à un accord historique pour lutter contre le changement climatique et pour accélérer et intensifier les actions et les investissements nécessaires à un avenir durable à faible intensité de carbone.

La résolution 48/104 du 20 décembre 1993 sur l'élimination des violences à l'égard des femmes.

La résolution 44/16 du 17 juillet 2020 sur la prévention, riposte globale et multisectorialité des MGF.

La résolution 1325 du Conseil de sécurité (importance de l'impact des conflits armés sur les femmes et les filles et qui garantit la protection et la pleine participation de celles-ci aux accords de paix).

Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimal de mariage et l'enregistrement des mariages, ratification en 1964.

Convention N° 111 relative à la discrimination en matière d'emploi et de profession, signature en 1962.

Convention sur les droits politiques de la femme adoptée le 20 décembre 1952 à New York, Adhésion en 1998.

La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (1993), atteste d'une reconnaissance internationale du fait que **la violence à l'égard des femmes** constitue (i) une **Violation majeure** des droits humains, (ii) une forme de **discrimination à l'égard des femmes**, ainsi qu'un **grand problème de santé publique**.

La Déclaration et le programme d'action de la conférence internationale de Beijing adoptés en 1995 par 189 États lors de la Conférence Mondiale de Beijing, complètent le cadre de référence mondial pour l'égalité des genres et la garantie des droits humains des femmes et des filles.

L'Agenda 2030 des Nations unies (**Objectifs du Développement Durable**) adoptés en 2015.

3.1.2 Engagements régionaux

3.1.2.1 Les instruments régionaux

La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP), adoptée le 27 juin 1981 à Nairobi et ratifiée en 1992 par le Burkina Faso. Le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits de la femme en Afrique vise à promouvoir et protéger les droits fondamentaux des femmes en Afrique, **et condamne les atteintes à l'intégrité physique des femmes, les autres violences et les pratiques néfastes telles que l'excision, le mariage forcé et/ou précoce, les pratiques de veuvage, etc., souvent justifiées par les traditions.** En effet, la CADHP pose un cadre général de protection des droits fondamentaux individuels et collectifs. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, il lui sera adjoint un protocole additionnel relatif aux droits des femmes communément appelé **le Protocole de Maputo**.

La Charte Africaine des droits et du bien-être de l'Enfant adoptée le 11 juillet 1990 par l'OUA et ratifiée par le Burkina Faso le 8 juin 1992.

La Déclaration des Chefs d'Etats et du Gouvernement sur l'Egalité entre les Femmes et les Hommes de 2004 et la Stratégie Genre de l'UA de 2018.

Le traité révisé de la CEDEAO.

La Stratégie genre de l'UEMOA.

La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (1998).

Agenda 2063 de l’Union Africaine. L’Agenda 2063 de l’UA est un cadre stratégique commun pour une croissance inclusive et un développement durable et une stratégie globale pour optimiser l’utilisation des ressources de l’Afrique pour le bénéfice de tous les Africains

L’Acte additionnel A/SA.02§05/ 15 sur l’égalité des droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l’espace CEDEAO.

La Stratégie de l’Union africaine (UA) sur les sciences, les technologies et l’innovation (STISA-2024) et la politique de la Communauté Économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) en matière de science et technologie (ECOPOST, 2012-2022) constituent les fondements de la politique sectorielle de la recherche et de l’innovation.

3.1.3 Engagements nationaux

3.1.3.1 Les instruments juridiques nationaux

Au cours des vingt dernières années, le Burkina Faso s’est engagé à consolider un cadre national favorable aux droits humains et à institutionnaliser l’égalité entre les hommes et les femmes. L’Examen Périodique Universel (EPU) de 2018 signalait que, depuis 2013, le Burkina Faso a adopté d’importants textes législatifs qui assurent la protection des droits catégoriels, garantissent l’indépendance de la justice, répriment les violations des droits humains et renforcent le cadre général de promotion et de protection des droits humains.

Au niveau du cadre juridique burkinabé, des textes législatifs et règlementaires sont adoptés pour conformer la législation nationale aux normes internationales en matière de l’égalité entre les hommes et les femmes et la protection des droits humains et du droit à la santé.

La Constitution de 1991 (articles 1,2 et 4/alinéas 1). Ainsi, la Constitution du 2 juin 1991, dispose, dans son article premier, que « tous les burkinabés naissent libres et égaux en droits. Tous ont une égale vocation à jouir de tous les droits et de toutes les libertés garantis par la présente Constitution. Les discriminations de toutes sortes, notamment celles fondées sur la race, l’ethnie, la région, la couleur, le sexe, la langue, la religion, la caste, les opinions politiques, la fortune et la naissance, sont prohibées ». Le préambule de la constitution reconnaît que la promotion du genre est un facteur de réalisation de l’égalité de droit entre hommes et femmes au Burkina Faso. Son premier article dispose que tous les burkinabés naissent libres et égaux.

Le Code des personnes et de la famille établit que les époux sont des partenaires égaux, le père et la mère partageant une responsabilité, des obligations et une autorité parentale égales envers les enfants. Il établit l’âge légal du mariage à 17 ans pour les filles et 20 ans pour les garçons. Il donne également aux femmes et aux enfants le droit à l’héritage. Il autorise la polygamie et interdit le lévirat. De plus, les mutilations génitales féminines sont interdites. L’avortement est légal uniquement si la vie de la mère est en danger, en cas de viol, inceste ou malformations fœtales²⁰.

La Loi N° 025-2018/AN portant Code pénal sanctionne toutes les formes des violences à l’égard des femmes et des filles, qu’elles soient physiques, sexuelles, psychologiques, morales, économiques ou culturelles. Le chapitre 3 inclut notamment les atteintes aux Droits en santé sexuelle et reproductive (DSSR) et la limitation de la jouissance de ces droits, notamment l’interdiction d’utiliser des méthodes contraceptives. Une section est dédiée aux violences familiales (article 531-8 et suivants). Le nouveau code prévoit des sanctions pour certains types de violences qui n’étaient pas réprimés auparavant ou pas suffisamment pris en compte ; c’est le cas par exemple, pour un acteur de l’éducation qui entretiendrait des relations sexuelles avec un élève (art. 533, al. 14), pour les mutilations génitales (art. 513-7, 513-8, 513-9), le mariage d’enfant (art. 531-1 et suivants)²¹.

La ZATU an VII 13 du 16 novembre 1989 portant institution et application d’un Code des Personnes et de la Famille au Burkina Faso. Le code régit les questions du mariage (art 238 et art 240), institue le mariage monogamique (avec toutefois une tolérance de la polygamie à l’art. 232), l’égalité des droits et des devoirs entre époux (235), détermine l’âge légal du mariage (ici, l’objection est pour la disparité dans l’âge, et notamment plus de 17 ans pour la fille et de plus 20 ans pour le garçon), et interdit le mariage forcé. Le droit à la succession

(héritage) est protégé par l'article 742. À cause de ses limites (y compris le délai de viduité imposé à la femme et la prééminence du mari dans le choix de la résidence), ce code est en cours de révision depuis 2018.

La loi n° 061-2015 /CNT du 06 septembre 2015 concernant la **prévention, répression et réparation** des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes a été adoptée afin de combler certains déficits du Code pénal en protégeant les femmes et les filles des sévices, de la torture (article 9) ou de l'esclavage sexuel (article 10), du harcèlement sexuel (article 11), des violences morales et psychologiques (articles 12 et 13) ainsi que du viol conjugal (article 14). Cependant, elle ne vise pas explicitement la violence domestique, et le viol conjugal n'est incriminé que lorsqu'il est commis de manière répétitive, et puni sous la forme d'une amende seulement. Cette loi prévoit aussi la mise en place de centres de prise en charge intégrée et exige que toutes les unités de la police et de la gendarmerie désignent des agents pour aider les femmes victimes de violence, ou menacées de violence, et réagir aux situations d'urgence. Néanmoins, il importe d'analyser si le fonctionnement des unités est bien en cohérence et respect avec la normative en vigueur.

Loi n° 23/94/ADP (mai 1994) portant sur le Code de la Santé publique, définit les droits et les devoirs inhérents à la protection et à la promotion de la santé de la population. L'Article 2 stipule que l'un des principaux objectifs de la protection et de la promotion de la santé doit être de donner à l'individu et à la collectivité un niveau de santé qui lui permette de mener une vie socialement acceptable et économiquement productive.

La loi n°30-2008 du 20 mai 2008 portant lutte contre le VIH Sida, pour la protection des personnes infectées et affectées par le VIH Sida, et le Décret n° 2010-744 /PRES/PM/MS du 08 décembre 2010 portant modalités d'application de la Loi 030-2008 /AN du 20 mai 2008.

La loi n°024-2016/AN du 17 octobre 2016 portant protection et promotion des droits des personnes âgées.

Les dispositions de la Loi 28-2008/AN du 13 mai 2008 portant Code du travail interdisent et sanctionnent toute discrimination en matière d'emploi et de profession, notamment celle fondée sur le sexe (articles 4 et 38). Cette même loi consacre l'égalité salariale pour les emplois de même niveau (article 182) et prévoit des conditions de travail adaptées à la situation de maternité de la femme. Elle interdit le harcèlement sexuel dans le cadre du travail (article 37).

La création par décret en 2016 du Ministère de la Femme, de la solidarité nationale et de la famille (à présent Ministère du Genre et de la Famille-MGF) et de sa Direction générale de la femme et du genre.

- La création d'un Secrétariat permanent du Conseil national pour la promotion du genre.
- Le Conseil national de lutte contre la pratique de l'excision.
- Le Forum national des femmes.

La loi n° 012-2014/AN du 22 avril 2014 portant loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes.

La loi n° 012-2010 du 1^{er} avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées, les textes instituant le certificat d'indigence.

La loi n° 010-2009 /AN du 16 avril 2009 portant fixation de quotas aux élections législatives et municipales au Burkina Faso.

La loi n° 043/96/ADP du 13 novembre 1996 portant répression de l'excision au Burkina Faso.

La Zatu an VII du 16 novembre 1989 portant code des personnes et des familles qui vise l'amélioration du statut juridique et la protection sociale de la femme et de l'enfant. Il fonde les bases juridiques pour une justice sociale au sein de la famille.

Le Code du Travail et le Code Pénal, qui intègrent des mesures de promotion de l'égalité des sexes et de justice sociale.

3.1.3.2 Autres instruments juridiques pour l'accès et le contrôle des femmes à la terre

La loi n° 034-2009/AN sur le régime foncier rural qui confère aux hommes et aux femmes les mêmes droits d'accès et de jouissance à la terre.

La loi n° 034- 2012/AN du 02 juillet 2012 portant réformes agraire et foncière au Burkina Faso et la loi n° 034-2009/AN sur le régime foncier rural qui confère aux hommes et aux femmes les mêmes droits d'accès et de jouissance à la terre.

La loi n° 55-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso qui confère à l'homme et à la femme les mêmes droits de participation à l'action citoyenne et à la gestion des affaires locales.

Des mesures permettant de lutter contre les discriminations à l'égard des femmes existent dans le domaine des médias. Elles sont contenues dans les lois ci-dessous :

- **La loi n° 080-2015/CNT du 23 novembre 2015 portant réglementation de la publicité au Burkina Faso**, dispose en son article 47: « Tout message publicitaire doit préserver la dignité de la femme ; aucun message publicitaire ne doit contenir des dénigrements directs ou indirects à l'encontre de la femme ; tout message publicitaire de nature à provoquer le mépris, le ridicule ou le discrédit à l'égard de la femme est interdit »; et stipule en son article 48 que: « Aucun message publicitaire ne doit suggérer l'idée d'une infériorité ou d'une dépendance de la femme à l'homme et réduire son rôle à l'entretien du foyer ou à des tâches purement ménagères, en méconnaissance de ses aptitudes et de ses aspirations ».
- **La loi n°057-2015 / CNT du 04 septembre 2015 portant régime juridique de la presse** écrite dispose en son article 113 : « L'incitation à la haine ou à la discrimination fondée sur le sexe ainsi que l'apologie des mêmes faits, par voie de presse écrite, sont punies conformément aux dispositions du Code pénal ».
- **La loi n° 059-2015 /CNT du 4 septembre 2015 portant régime juridique de la radiodiffusion sonore et télévisuelle** dispose que « Nul ne doit se servir des moyens de communication audiovisuelle pour inciter à la haine, à la violence, à la discrimination fondée sur le sexe, à la discrimination raciale, au tribalisme, au régionalisme, à l'intolérance et au fanatisme religieux, ni pour porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la morale publique ou mettre en péril la concorde et l'unité nationale » (article 7). Par ailleurs, « L'incitation à la haine ou à la discrimination fondée sur le sexe ainsi que l'apologie des mêmes faits, par tout moyen audiovisuel, sont punies conformément au Code pénal » (article 133).
- **La loi n° 058-2015/CNT du 04 septembre 2015 portant régime juridique de la presse en ligne** modifiée en décembre 2015 stipule à son article 47 que tout message publicitaire doit préserver la dignité de la femme. Aucun message publicitaire ne doit contenir des dénigrements directs ou indirects à l'encontre de la femme. Est également interdit, tout message publicitaire de nature à provoquer le mépris, le ridicule ou le discrédit à l'égard de la femme.

3.1.4 Analyse critique : limites et obstacles observés dans l'application du cadre juridique en vigueur

Malgré cet arsenal juridique considérable, force est de remarquer que plusieurs de ces droits sont ignorés, méconnus des populations et fréquemment violés. Le droit à l'éducation, à l'information, au travail, à la sécurité sociale, à la santé, à une alimentation saine, à l'eau et assainissement, d'accès à la terre, à la sécurité, à la liberté d'expression, de réunion, de participer à la gestion des affaires publiques etc. **sont reconnus à tout burkinabé, hommes et femmes**, et consacrés par la Constitution de 1991.

Cependant, l'analyse de la pertinence du cadre juridique en vigueur pour garantir l'égalité des droits entre les hommes et les femmes permet de constater que, malgré le fait que le cadre juridique burkinabé sanctionne plusieurs discriminations et inégalités de genre persistent. Il importe de s'intéresser aux différents

facteurs qui expliquent cette situation : ils ont déjà été soulevés par différentes études et analyses genre²² et sont confirmés par presque la totalité des personnes et structures consultées /rencontrées.

Par ailleurs, l'analyse permet de mettre en lumière différents obstacles et blocages à la réduction des inégalités genre et à la jouissance des droits humains, qui mériteraient d'être amplement étudiés. Leur amélioration de manière prioritaire permettrait d'honorer les obligations et engagements assumés par l'État de Burkina Faso en matière des droits humains et de l'égalité des genres :

De manière globale, concernant le cadre juridique, les éléments suivants sont à signaler :

- **L'existence de lois insuffisantes** qui nécessitent des révisions/modifications ;
- **Des insuffisances dans l'application** du cadre juridique en vigueur ;
- Une très **faible connaissance par la population burkinabè, hommes et femmes, filles et garçons, du cadre juridique et des droits**, due notamment à la **faible vulgarisation des textes** par l'inaccessibilité des documents et textes.
- Le fait de **méconnaître les impacts différenciés sur les femmes et les hommes** peut accroître les discriminations et inégalités de genre qui touchent les femmes.

Parmi les principaux constats issus de l'analyse du cadre juridique, on peut citer :

Sur les droits civils. Les inégalités subsistent. Ainsi, dans le Code des Personnes et de la Famille, l'article 36 stipule que l'enfant né dans le mariage porte le nom de son père. Pourquoi pas celui de la mère ou les deux conjointement ? L'article 453 pose des conditions plus sévères en cas de contestation de la paternité par la mère, cette dernière doit divorcer et épouser le véritable père de l'enfant, alors que le désaveu de paternité du mari n'est pas soumis à de telles conditions. L'article 238 fixe les conditions d'âge au mariage de l'homme à plus de vingt ans et celui de la femme à plus de dix-sept ans. Ici aussi, il y a une disparité entre l'âge de l'homme et celui de la femme, encourageant par la même occasion le mariage des enfants.

Sur les droits politiques. Les femmes sont sous-représentées aussi bien dans les instances législatives, que gouvernementales, nationales que locales, en dépit de leur importance numérique (près de 52 % de la population). Cette situation entraîne des conséquences sur la prise en compte de la vision et des aspirations spécifiques des femmes en lien avec la manière de conduire les affaires publiques. La prise de mesures correctives s'avère nécessaire pour y remédier. Malgré la relecture de la loi de 2009 sur les quotas genre pour aboutir à la loi n° 003/AN du 22 janvier 2020, cette loi mériterait également d'être relue car elle ne contient pas de sanctions dissuasives en cas de non-respect des clauses. De même, le Code électoral est en relecture actuellement, et certains aspects pour améliorer la participation politique des femmes au Burkina Faso mériteraient à être intégrés.

Sur les droits économiques. Les femmes sont toujours marginalisées. Dans l'attribution des terres, la priorité est toujours donnée à l'homme aux motifs qu'il a en charge sa famille. Lorsqu'elle est attributaire, la femme se voit donner une propriété plus petite que celle de l'homme. En milieu rural, très peu de femmes sont bénéficiaires des terres. C'est la coutume qui continue de régler la situation foncière des femmes. Au niveau des activités économiques, on note une légère évolution. Malgré cela, beaucoup reste à faire d'autant plus que les femmes ont difficilement accès aux crédits et les modalités de remboursement constituent un frein.

Sur les droits sociaux et culturels. Au niveau du droit à l'éducation, un effort est fait par l'État dans le domaine de l'éducation des filles mais ses efforts doivent se poursuivre, car l'inégalité d'accès à l'éducation persiste. Ledroit à l'information est reconnu mais l'Etat n'œuvre pas réellement des espaces pour vulgariser les textes delois adoptés, les stratégies, les plans d'action, les politiques publiques, etc. pour permettre aux populations d'interagir et aux OSC de jouer leur rôle de veille et de critique. Au niveau du droit au travail, les femmes restent minoritaires dans la fonction publique. Les mesures prises pour interdire à la femme certains métiers sont une forme de discrimination déguisée.

L'impôt Unique sur le Traitement et Salaire (IUTS) est plus lourd pour la femme, car les charges sont imputées

22 Etudes/analyses existantes qui portent sur le domaine juridique : Genre Luxembourg ; OCDE, Pour une Analyse sur l'égalité de genre au Burkina Faso, rapport final, 2016 ; Profil genre Burkina Faso, AFD, 2016, Burkina Faso, Profil Genre pays, 2020, BAD ; Burkina Faso étude pays SIGI, OCDE, 2018 ; et Lux –Dev, Egalité de Genre au Burkina Faso, 2019 ; Analyse genre Médecins du Monde 2020 ; Examen Périodique Universel, 2018.

au mari.

Les femmes étant considérées comme sans charge sauf à elle en accord avec son mari d'en solliciter le report sur son salaire. Cependant, cela nécessite toute une procédure. Les femmes salariées rencontrent des difficultés pour avancer professionnellement à cause du statut de femme et de mère. L'État n'encourage pas non plus cette progression car il ne met pas à sa disposition des conditions favorables pour faciliter son travail.

On peut citer, l'absence de crèches subventionnées par l'état, la concordance entre la durée du congé de maternité autorisée et l'âge d'allaitement exclusif au sein conseillé aux mères allaitantes, ainsi que l'insuffisance d'établissements préscolaires et accessibles, difficultés de négocier les horaires de travail (quand elle est enceinte ou à des enfants en bas âge sous sa surveillance).

Le genre fait référence aux rôles et responsabilités construits par la société et attribués aux femmes et aux hommes dans une culture et un espace donné. Ces rôles et responsabilités subissent l'influence des perceptions et des attentes découlant de facteurs culturels, politiques, environnementaux, économiques, sociaux et religieux, et aussi des coutumes, de la loi, de la classe sociale, de l'ethnicité et de préjugés individuels et institutionnels.

Sur les violences basées sur le genre. Des études consultées²³ soulèvent que le Code des personnes et de la famille comporte encore certaines dispositions discriminatoires, telles que le mariage précoce des jeunes filles (âge au mariage de 20 ans pour les garçons, 17 ans pour les filles, voire 15 ans avec accord parental), qui empêchent de véritables progrès. Ainsi, le Burkina Faso a un des taux de prévalence du mariage des enfants les plus élevés au monde. Pas moins de 44 % des femmes mariées l'ont été avant 18 ans contre 3 % pour les hommes. La stabilité de ces taux entre différentes classes d'âge semble indiquer que cette pratique ne va pas en diminuant.

La persistance pourrait être liée à un fort niveau d'acceptation sociale car 45 % des femmes et 43 % des hommes pensent qu'une fille peut être mariée avant ses 18 ans. Un tiers de la population pense que la femme ne devrait pas être impliquée dans les décisions liées à son mariage ; elles doivent revenir à son père (23 % des opinions) ou à ses deux parents (8 %). Ce taux s'élève à 52 % de la population dans la région du Sahel²⁴.

En outre, le Code des Personnes et de la Famille établit que les époux sont des partenaires égaux : la mère et le père partagent une autorité, une responsabilité et des obligations égales vis-à-vis des enfants. Cependant, si les époux ne sont pas d'accord sur le lieu de résidence, le droit de décision revient au mari (article 294).

En matière de santé sexuelle et reproductive, malgré la ratification du Protocole de Maputo par le Burkina Faso, la loi n° 025-AN du 31 mai 2018 portant sur nouveau code pénal, interdit l'avortement sauf cas exceptionnels (l'article 513-13 et 14). Il s'agit donc d'une atteinte aux droits des femmes. Pour pallier ces insuffisances, le Partenariat de Ouagadougou²⁵ pour une meilleure coordination des bailleurs de fonds pour maximiser le soutien aux pays et également sur la collaboration et la coopération nationales et régionales pour répondre aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale.

Le droit coutumier est reconnu par la Constitution comme source de droit dans la mesure où « les coutumes seront constatées et mises en harmonie avec les principes fondamentaux de la Constitution ». Néanmoins, dans la pratique, le droit coutumier prévaut.

Les fortes résistances socioculturelles ainsi que la persistance d'institutions sociales (normes sociales, pratiques et lois formelles et informelles dont le droit coutumier)²⁶ discriminant envers les femmes entravent l'application du cadre législatif (SIGI, 2018).

23 SIGI, 2018 ; Médecins du Monde 2019 ; Lux –Dev, Egalité de Genre au Burkina Faso, 2019.

24 Analyse genre Médecins du Monde, Burkina Faso, 2020.

25 Le Partenariat de Ouagadougou a été lancé lors de la Conférence Régionale sur la Population, le Développement et la Planification Familiale tenue à Ouagadougou, Burkina Faso (2011) par les neuf gouvernements des pays francophones de l'Afrique de l'Ouest, en collaboration avec des partenaires techniques et financiers dans le but d'accélérer les progrès de l'utilisation des services de planification familiale au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Sénégal et au Togo.

26 Les institutions sociales désignent les lois formelles et informelles (traditions, coutumes, droit coutumier) ainsi que les normes et les pratiques sociales. Elles fixent les paramètres de décisions, choix ou comportements jugés acceptables ou non dans une société, et définissent les rôles qui incombent à chaque sexe ainsi que les relations femme-homme (OCDE, 2014).

Le Plan Stratégique National de promotion de l'élimination des mutilations sexuelles féminines génitales féminines au Burkina Faso (2022-2026) soulève le fait que, en dépit des dispositions juridiques et des mesures politiques en faveur de l'égalité de droits entre l'homme et la femme, on enregistre toujours des comportements discriminatoires ainsi que des pratiques traditionnelles néfastes à l'égard des femmes et des enfants, à cause des concepts et pratiques coutumières et religieuses qui demeurent encore des références pour la majorité de la population²⁷.

Bien que les mutilations génitales féminines soient interdites au Burkina Faso depuis 1996 en vertu d'une loi, elles restent courantes, en particulier dans les zones rurales. Ce constat montre que la répression des faits de MGF comporte des limites. 82 % de la population pense que la pratique des MGF, néfaste pour la santé de la femme et son plaisir, devrait être abandonnée. Il reste donc 18 % des Burkinabé (1/5) qui estiment qu'elle devrait être maintenue, et ce, pour deux raisons principalement : la croyance selon laquelle la religion l'exige et la façon dont le mariage est envisagé, puisque la moitié des hommes pense préférable d'épouser une femme excisée²⁸.

Selon le Rapport thématique de base sur l'EDS 2010 et l'EMC-MDS 2015 de l'INSD réalisé en 2019, les MGF sont pratiqués dans tous les milieux ethniques et religieux, dans les zones urbaines comme rurales. Toutefois, du rapport, il ressort qu'en 2015, la majorité des femmes interrogées (79.5 %) déclarent que l'excision n'est pas liée à une exigence religieuse. 24 % des femmes de la croyances traditionnelles et 18 % des femmes de la religion musulmane pensent que c'est une obligation religieuse.

En ce qui concerne le viol, la connaissance de la loi punissant le viol par une peine d'emprisonnement est relativement répandue (75 % des hommes et 59 % des femmes). Malgré cela, 40 % de la population ne considère pas les rapports sexuels forcés au sein du couple comme un viol. Le viol conjugal n'est pas identifié comme une forme de violence car il est très ancré dans les mentalités en termes de devoir conjugal de la femme. Cette représentation culturelle forte contribue à une normalisation des rapports sexuels non consentis au sein des couples²⁹.

En ce qui concerne les violences basées sur le genre, même si la loi interdit toute forme de violence à l'égard des femmes et des filles, la violence conjugale n'est pas criminalisée. Plus d'une femme sur trois (37 %) serait victime de violence domestique au cours de sa vie, contre un homme sur cinq (16 %)³⁰. D'après l'étude de Médecins du monde (2020), ces violences domestiques prennent ce qui a un effet limitant sur la jouissance des droits et la consolidation de l'égalité de genre.

En 2018, l'Examen Périodique Universel (EPU)³¹ recommandait déjà le renforcement des mesures législatives différentes formes : physique (15 % de la population féminine contre 6 % de la population masculine), émotionnelle (35 %) ou sexuelle (7 % à l'échelle nationale ; ce taux s'élevant à 15 % des femmes en union dans le Sahel).

La majorité des auteurs de violences physiques et sexuelles contre les femmes sont leurs partenaires (67 %). En cause, des normes sociales qui font qu'un tiers de la population déclare qu'un homme peut battre sa femme pour une raison ou une autre, alors que seulement 4 % estiment qu'une femme peut battre son mari.

La politique sectorielle de santé énonce, dans son paragraphe 26, que « au regard de l'arsenal juridique, chaque citoyen, quel que soit sa condition d'existence, devrait disposer du droit à la santé. L'État doit mettre l'ensemble des mesures en œuvre afin que ces droits soient respectés ». Cependant, les constats des analyses non exhaustives montrent les lacunes au niveau du cadre normatif, et de son application ; afin de poursuivre la promotion des droits de la femme dans le cadre de la politique nationale Genre avec des mesures législatives spécifiques interdisant les violences et la discrimination à l'égard de la femme et poursuivre les efforts de lutte contre les discriminations liées au genre.

27 Plan Stratégique Nationale de promotion de l'élimination des mutilations génitales féminines au Burkina Faso (2022-2026) (Draft II), octobre 2021.

28 Analyse genre Médecins du Monde, 2020.

29 Idem.

30 SIGI, 2018 et MDM, 2019.

31 Examen Périodique Universel (EPU), Rapport national présenté conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme, Burkina Faso, 2018.

Lors des focus groups tenus avec les organisations de la société civile, ces dernières ont mis en avant une série des facteurs qui devraient être pris en compte par rapport à l'**insuffisance d'informations** des citoyennes et citoyens (hommes, femmes, jeunes filles et garçons) en ce qui concerne leurs droits et les effets tels que le saupoudrage des activités de diffusion des informations. L'accès à l'information est clairement insuffisant, entraînant une faible connaissance des droits et par conséquent une incapacité à les revendiquer. Le manque d'informations a des conséquences considérables. Selon des études genre réalisées dans la région du Nord, les femmes n'ont pas le droit de poser des choix relatifs à la santé (54 % des femmes). Il y a un impact important sur la manière dont les femmes et les hommes peuvent demander réparation si ces droits sont niés, lacunaires ou violés. Ce manque de connaissance provoque beaucoup de problèmes pour les filles qui ne savent pas comment se défendre. Les OSC signalent que le problème est qu'« elles sont éduquées à être soumises et pas à exercer leur droit à la prise de décision ».

L'ignorance des droits et des possibilités de recours à la justice par les femmes et les hommes, a un impact sur la manière dont ils peuvent demander réparation si ces droits sont niés, lacunaires ou violés. Le manque de ressources économiques pour les actions et requêtes en justice représente un obstacle important (par exemple pour établir la paternité d'une grossesse via une expertise sanguine, intenter une action en reconnaissance de paternité, établir un certificat d'indigence, introduire une demande pension alimentaire, porter plainte dans un cas de VBG). **L'approche préventive** est donc faible.

3.2 Le cadre institutionnel et stratégique

Le dispositif institutionnel vise à garantir un leadership national sur le genre et à créer les conditions d'une plus large participation à la lutte pour l'égalité des sexes, et d'un partenariat dynamique entre tous les acteurs au développement. Il est structuré sur deux types d'organes³² :

A date, les organes de décision et d'orientation qui comprennent :

- **Un organe national de décision et d'orientation dénommé CONAP-Genre.** Il est présidé par SEM le Premier Ministre et la 1^{ère} et 2^{ème} Vice-Présidence respectivement par le Ministère en charge du Genre et le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective. Les Ministres de la santé et de l'éducation sont respectivement 4^{ème} et 5^{ème} vice-président du CONAP-Genre.
- **Le Cadre Intersectoriel de Dialogue sur le Genre (CIDG) et le Cadre Intersectoriel Régional de Dialogue (CIRDG)** en remplacement du Conseil régional pour la promotion du genre (COREP Genre) et du Conseil communal pour la promotion du Genre (COCOP Genre) qui n'ont pas fonctionné.

Les organes permanents de coordination. Ce sont le Secrétariat permanent du Conseil national pour la promotion du genre (SP/CONAP Genre) et les Cellules institutionnelles/ministérielles pour la Promotion du Genre.

Une quarantaine de cellules institutionnelles et ministérielles pour la promotion du genre (CIMPG) existent dans vingt-cinq (25) ministères et seize (16) institutions parmi lesquelles la Présidence du Faso, la Primature et l'Assemblée Nationale (AN). L'AN compte en plus d'une cellule genre, d'une Commission du genre, de l'action sociale et de la santé (CGASS) et un Réseau des parlementaires Caucus Genre (RPCG).

Cette AN Constitutionnelle a été dissoute après le coup d'Etat du 24 janvier 2022. Au moment de la finalisation de ce document, elle n'est plus fonctionnelle.

Compte tenu de son caractère transversal, le sous-secteur genre et développement concerne tous les acteurs et actrices du développement national, tant au niveau central, local que communautaire étant donné les transformations qu'il implique au niveau des institutions, des communautés et des individus.

Des informations complémentaires concernant le cadre institutionnel sont à consulter dans l'annexe 2.

32 Document d'analyse situationnelle sur le genre, MFSNFAH, Octobre 2021.

3.3 Le Cadre Stratégique

Afin de concrétiser ses différents engagements en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, l'État burkinabè a élaboré des stratégies, programmes et plans pour promouvoir les droits des femmes et avancer dans l'intégration de l'égalité des droits et de genre dans les politiques de développement.

3.3.1 Documents de base pour la formulation de la SNG

La formulation de la SNG s'est appuyée entre autres sur :

- La **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF 1979)** est le document principal de référence en matière de lutte contre les inégalités et disparités de genre,
- L'**évaluation de la Politique Nationale Genre 2009-2019 (PNG)**,
- L'**étude Nationale Prospective Burkina 2025** dont la vision est de faire du « Burkina Faso une nation solidaire, de progrès et de Justice, qui consolide son respect sur la scène internationale »
- Le **Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du territoire (SNADDT)** : la SNG se fonde aussi sur le SNADDT 2040 dont la vision stipule qu'« À l'horizon 2040, le Burkina Faso, une nation solidaire qui assure une planification spatiale et une croissance socioéconomique, sur la base des potentialités nationales, dans la perspective d'un développement harmonieux et durable du territoire, réducteur des disparités inter et intra-régionale »,
- Le **Plan Sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF) 2017-2030** : la vision du secteur est la suivante : « un système éducatif, performant, inclusif et ouvert sur le monde, développant les compétences et l'expertise nécessaires et suffisantes pour le développement socioéconomique du Burkina Faso ». Compte tenu de l'importance de l'éducation dans la réduction des inégalités entre les sexes et la promotion de l'autonomisation intégrée de la femme et de la fille, la Stratégie Nationale Genre est ancrée sur ce plan sectoriel éducation et de formation,
- La **Politique Sectorielle, Travail, Emploi et Protection Sociale (PS/TEPS) 2018-2027** : la Stratégie Nationale Genre est adossée à cette politique sectorielle dont la vision est de faire du Burkina Faso : « une nation solidaire et inclusive où l'ensemble des citoyens sans distinction aucune ont un accès égal et équitable à un emploi productif, au travail décent et à la protection sociale leur permettant de participer pleinement à la vie politique, économique et social à l'horizon 2027 » ;
- La **Politique Sectorielle Santé (PSS) 2018-2027** : elle vise l'amélioration de l'état de santé de la population du Burkina Faso. Sa vision est de favoriser : « un meilleur état de santé possible pour l'ensemble de la population à travers un système de santé national, accessible, performant et résilient à l'horizon 2026 ». Elle met l'accent sur l'élimination des pratiques traditionnelles néfastes notamment l'excision et le mariage d'enfants, la promotion de la sécurité alimentaire, la nutrition, la planification familiale, la santé communautaire et la protection sociale.
- Le **Plan National de Développement Economique et Social (PNDES 2016-2020)** : dans ce référentiel, la promotion des droits de la femme et de l'égalité entre les sexes concerne trois aspects bien identifiés : i) la promotion de la santé maternelle et de la planification familiale ; ii) l'inclusion de l'indice de parité pour les indicateurs de performances en éducation de primaire, post-primaire et secondaire ; iii) l'intégration, dans le sous-secteur de l'emploi et de la protection sociale, de l'Objectif Stratégique 2.4, qui envisage de « promouvoir l'emploi décent et de la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes ».
- Le **Plan Stratégique national de promotion de l'élimination de la pratique des mutilations génitales féminines (2016-2020)** : elle tire son fondement de la Politique Nationale Sanitaire (PNS) 2010.
- Le **plan d'action national 2020-2022 pour la mise en œuvre des résolutions 1325, 1820 et 2242 du conseil de sécurité des Nations Unies** : il repose sur quatre (4) axes que sont, la protection et réhabilitation des femmes et des filles victimes de violence ; l'intégration du genre dans la gouvernance de la sécurité et de

la défense ; la prévention des violences à l'égard des femmes et des filles ; l'amélioration des connaissances et des savoirs sur les VEFF.

- **La politique nationale de la population 2010-2030** ; elle a pour but de contribuer à la lutte contre la pauvreté par la recherche d'un équilibre entre population et ressources. Ses objectifs tiennent compte des problèmes de population, des potentialités et contraintes socio-économiques et environnementaux. Ils constituent les attentes majeures dans chacun des grands sujets de préoccupation en matière de population et de développement.

3.3.2 La Stratégie Nationale Genre 2020-2024

La Stratégie Nationale Genre (SNG) 2020-2024³³, adoptée par le gouvernement au terme de la PNG 2009-2019, constitue le référentiel national des interventions de l'ensemble des acteurs de promotion du genre pour la période 2020-2024. La Stratégie Nationale Genre (SNG) 2020-2024 tire ses fondements de la Constitution et des différents instruments juridiques internationaux ou régionaux ratifiés par le Burkina Faso. Les principes qui sous-tendent la SNG se réfèrent aux valeurs et normes sociétales qui sont considérées comme ses principes directeurs, notamment l'élimination des inégalités existantes par des actions particulières en faveur des femmes et des hommes et la lutte contre les violences basées sur le genre. L'élaboration de la Stratégie Nationale Genre a privilégié une approche participative et itérative.

La vision de la SNG est de « **bâtir une société d'égalité et d'équité entre hommes et femmes, et qui assure, à l'ensemble de ses citoyens et citoyennes, les sécurités essentielles pour leur épanouissement social, culturel, politique et économique** ».

De cette vision découle l'objectif global de la SNG qui est « **favoriser l'instauration de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles au Burkina Faso** ». Les deux principaux impacts attendus de la SNG sont : (i) **la protection des droits de la femme et de la jeune fille est garantie** et (ii) **les inégalités sociales et de genre sont réduites** et la femme est promue comme acteur dynamique du développement.

Les principes qui sous-tendent la SNG se réfèrent aux valeurs et normes sociétales qui sont considérées comme ses principes directeurs, notamment **la complémentarité effective des rôles des hommes et des femmes dans l'unité familiale et dans le processus de développement**, l'élimination des inégalités existantes par des actions particulières en faveur des femmes et des hommes et la lutte contre les violences basées sur le genre.

Cinq (05) axes stratégiques ont été retenus avec des objectifs stratégiques et des effets attendus définis sur la base des principaux défis. Les cinq (05) axes stratégiques sont : (i) promotion de l'équité d'accès aux services sociaux de base et à la protection sociale, (ii) accès égal à la justice et à la protection juridique, (iii) autonomisation économique des femmes et des filles, (iv) participation, représentation et influence politique égale, (v) coordination et pilotage. L'opérationnalisation de la stratégie se fera à travers l'élaboration d'un plan d'actions et triennal glissant et de plans de travail annuel.

Pour la mise en œuvre du Premier Plan d'Action Opérationnel (PAO) 2020-2022 de la SNG, le budget total est de **387 290 495 000 CFA**, dont **351 986 977 000F CFA** sont disponibles.

Il reste un montant de 35 303 518 000 F CFA à mobiliser pour assurer la couverture totale du financement.

Le gouvernement prévoit de mobiliser diverses ressources financières à travers :

- Le Budget de l'État.
- Le Fonds Commun Genre des PTF.
- La Coopération bilatérale et multilatérale.
- Les projets et programmes ayant une composante Genre.
- Les structures de financements extérieurs (ONG internationales).
- Le secteur privé.

33 Stratégie Nationale Genre 2020-2024, Burkina Faso, 2020.

La mise en œuvre réussie de la SNG se fera effective dans un contexte de maîtrise de la situation sécuritaire et sanitaire, des troubles socio-politiques, de l'adhésion des différents acteurs. À cela, s'ajoute la nécessité d'un climat macro-économique favorable à la mobilisation des ressources.

3.4 Stratégies sectorielles genre

Conformément aux Termes de référence de la présente étude, cette quatrième section du Rapport sera axée sur les analyses de genre sectorielles, qui consistent à présenter la situation en matière de genre dans les secteurs prioritaires ou les thèmes d'intervention retenus dans le cadre du Programme de l'Union Européenne, à analyser les forces et les faiblesses des efforts menés pour réduire les inégalités de genre dans ces secteurs, et dans la mesure du possible, à identifier les facteurs de changement qui pourraient faire évoluer cette situation en matière de genre. Cinq (5) analyses de genre sont concernées :

- Analyse de genre dans le domaine des gouvernances administrative et locale.
- Analyse de genre dans le secteur de l'environnement, Eau et Assainissement.
- Analyse de genre dans le secteur Santé et éducation à la santé.
- Analyse de genre dans le secteur du Travail, emploi et protection sociale.
- Analyse de genre dans le secteur agro-sylvo-pastoral.

3.4.1 Analyse de genre dans le domaine des gouvernances administrative et locale

Le Burkina Faso est un pays qui incarne un pluralisme ethnique, avec plus de soixante unités ethnolinguistiques répertoriées et regroupées dans plusieurs familles, d'où découle une diversité de pratiques et de formations socioculturelles qui ont forgé des traditions solides et établi des systèmes de rapports de genre variés. En somme, les lois et pratiques coutumières et religieuses demeurent encore les références pour la majorité de la population. Ainsi, les rôles et responsabilités des hommes et des femmes dans les sociétés, qui sont d'avance fixés par la culture traditionnelle, et renforcés par certaines croyances religieuses, sont utilisés pour expliquer et légitimer les inégalités et disparités existantes entre les hommes et les femmes qualifiées par certains de normales, naturelles voire divines.

Le contexte culturel et religieux comporte encore des valeurs favorables à la promotion de la paix, à l'accès et au contrôle des hommes et des femmes aux ressources, aux services sociaux de base, aux activités de la vie publique et privée ainsi que leur participation aux sphères de décision.

En dépit des dispositions juridiques et des mesures politiques en faveur de l'égalité de droit entre l'homme et la femme, le statut de la femme n'a pas fondamentalement changé.

Un des grands principes sur lequel repose la Bonne Gouvernance est la participation des femmes et des hommes, sur le même pied d'égalité, à la prise de décision, soit directement, soit par le biais d'institutions légitimes et reconnues qui défendent leurs intérêts : ce qui implique la liberté d'opinion, de parole et d'association.

La participation politique des femmes. Dans la pratique, et malgré le dispositif juridique existant et les bonnes intentions maintes fois proclamées, les hommes et les femmes ne jouissent pas encore des mêmes priviléges quant à leur participation à la vie publique et à la prise en compte de leurs potentialités dans le domaine de la gouvernance.

Sur le plan politique, la participation des femmes en termes de représentation aux postes électifs et nominatifs demeure faible.

Le leadership des femmes et leur participation à la vie politique sont partout menacés. Les femmes sont sous-représentées aussi bien comme électrices que dans les fonctions dirigeantes, au sein des assemblées élues, dans l'administration publique ou encore dans le secteur privé ou le monde universitaire. Et ceci malgré leurs compétences maintes fois démontrées, en tant que leaders et agents du changement, et en dépit de leur droit de participer en toute égalité à la gouvernance démocratique.

Les facteurs qui freinent l'**engagement politique des femmes** sont d'ordre socioculturel, politique et économique, dont le statut socioculturel des femmes, la culture parlementaire et les pratiques des partis politiques et la non-application effective des textes, l'analphabétisme entraînant la méconnaissance en faveur de la réalisation des droits des femmes et la pauvreté³⁴ et les normes sociales discriminant les femmes entravent l'application des textes législatifs.

Au niveau de la **gouvernance administrative**, on note une faible implication des femmes et des groupes vulnérables dans les instances de planification et de décision des collectivités territoriales ; ce qui limite leur influence et la prise en compte de leurs besoins et intérêts stratégiques dans la planification locale et la mise en œuvre des référentiels de la décentralisation et du développement au niveau local.

Les femmes et le secteur des migrations. Selon les données de l'ONU/DAES, la migration internationale est à légère dominance féminine. La part des femmes parmi les migrants internationaux se situe entre 51,8 % et 52,4 % sur la période de référence (1990-2017). En ce qui concerne les migrations internes, deux principaux types de flux sont à noter :

- Les flux s'effectuant vers les régions abritant les deux plus grandes villes, à savoir le Centre (Ouagadougou) et les Hauts-Bassins (Bobo Dioulasso), et qui concernent 53,6 % des entrants internes. Il s'agit d'une forme d'exode rurale qui tend à se féminiser avec l'afflux de jeunes filles vers les centres urbains à la recherche d'emplois domestiques.
- Les mouvements s'orientant vers les régions à grandes potentialités agro-sylvo-pastorales. Ils concernent des régions comme les Cascades et l'Est qui, bien que ne renfermant pas de métropoles, regorgent de potentialités agricoles (terres fertiles, bonne pluviométrie et ressources en eau) qui attirent des migrants d'autres régions.
- On note également un autre type de migration s'effectuant de la partie rurale de la région du Centre et en direction des zones du Sud-Ouest et surtout des Cascades plus riches en ressources foncières, et les flux en provenance de l'Ouest vers la région des Cascades.

La situation de vulnérabilité de la femme s'est aggravée ces dernières années avec les déplacements massifs de la population dont les femmes en sont les premières victimes. En effet, les personnes déplacées sont en majorité des femmes et des enfants.

Les femmes et l'accès au crédit et à la digitalisation. Au Burkina Faso, des populations à faibles revenus éprouvent des difficultés pour financer leurs activités. Les couches vulnérables dont font partie les femmes et les groupements de femmes, les femmes cheffes d'entreprises, rencontrent des obstacles, qui limitent leur accès au financement : l'absence de garanties, le défaut d'information sur les possibilités de financement, le défaut de transparence dans la procédure de sélection des bénéficiaires et la lourdeur des procédures de demande de financement.

Les femmes reconnaissent que des efforts sont faits en vue de faciliter leur accès au financement par les pouvoirs publics. Mais elles déplorent que dans la pratique, les critères utilisés pour choisir les bénéficiaires soient très discutables. Pour les femmes entrepreneures, le choix des bénéficiaires n'est pas toujours basé sur la qualité des dossiers de demande de financement mais plutôt sur des critères subjectifs. Pour obtenir un financement, il faut nécessairement avoir souvent des affinités avec les pouvoirs publics. A défaut, il faut avoir des solides relations avec les décideurs au sein l'institution financière.

Il faut souligner que depuis quelques années, le Burkina Faso fait face à une situation sécuritaire difficile, qui a contraint les fournisseurs de services financiers à fermer les points de service dans les zones en proie à l'insécurité. La plupart des personnes déplacées ont perdu beaucoup de leurs biens productifs et actifs.

- Le faible niveau d'alphanumerisation des femmes au Burkina Faso, constitue également un frein à l'acquisition de compétences de base en Technologie de l'Information et de la Communication (TIC) pour tirer profit du

34 Etude de cas sur les obstacles à la participation des femmes au Burkina Faso, SIGUI Burkina : OCDE, 2018

- potentiel des pour les secteurs clés du développement.
- La digitalisation contribue dans la réduction des inégalités hommes-femmes. Elle offre aux femmes un meilleur accès aux financements, aux informations et aux marchés, tout en créant des opportunités pour les jeunes entrepreneurs de développer des applications et d'autres services numériques dans l'agro-industrie. Soutenue par des programmes et des politiques adéquats, la digitalisation agricole peut faciliter l'émancipation économique des femmes.

Le rôle des femmes dans la cohésion sociale et la construction de la paix au Burkina Faso. La société burkinabé reconnaît le rôle décisif des femmes dans la cohésion sociale, mais ce rôle doit être constamment réaffirmé et soutenu. Au niveau local et communautaire, même si elles sont souvent absentes des organes chargés de la médiation et de la résolution des conflits, les femmes vivant en milieu rural ou déplacées sont perçues comme jouant un rôle clé dans le maintien de la cohésion sociale par les efforts qu'elles déploient au quotidien pour instaurer la confiance et participer dans la société³⁵. Cela passe par l'éducation des enfants, l'adoption et la transmission active des valeurs morales, une implication dans des activités associatives et la participation à des actions de solidarité, notamment transgénérationnelles. A l'échelle du pays, les femmes bénéficient du soutien d'une société civile dynamique et d'évolutions législatives favorables qui se traduisent notamment par une représentativité croissante au sein des instances gouvernementales, intercommunautaires et interreligieuses promouvant la cohésion sociale.

Le secteur de la sécurité au niveau étatique connaît des multiples difficultés dans son fonctionnement du fait de la violence et la récurrence des attaques djihadistes. On note la persistance de la violence envers les femmes dans les zones de conflits armés au Burkina Faso et la fermeture de nombreuses structures scolaires. Les femmes subissent des violences de toutes sortes ; les filles ne vont plus à l'école et/ou ont peur d'y aller à cause des graves violences qui sont commises dans ces zones de conflits et leur accès à l'éducation est limité comparativement à celui des garçons.

La participation des femmes aux instances formelles de consolidation de la paix, aux instances de prise de décision sur la sécurité est jusqu'à présent traditionnellement masculine, reste faible du fait des stéréotypes, ce qui les expose davantage à l'insécurité et ne permet pas aussi à leur communauté de bénéficier de leur apport potentiel dans la recherche des réponses adaptées.

3.4.2 Analyse de genre dans le secteur de l'environnement, Eau et Assainissement

Dans un contexte de réchauffement climatique global et qui touche particulièrement la zone sahélienne, le Burkina Faso connaît une forte dégradation de l'environnement, marquée par la déforestation, l'érosion de la biodiversité, des catastrophes naturelles, des sécheresses et des inondations. Le pays est en état de stress hydrique, avec des réserves d'eau utilisables souvent inférieures à des besoins en constante augmentation, notamment en raison de l'urbanisation rapide.

Ces déséquilibres environnementaux et climatiques ont des impacts différents sur les hommes et les femmes, accroissant des inégalités de genre, notamment en ce qui concerne l'accès, l'utilisation et le contrôle des ressources : la terre, l'eau potable, l'assainissement, l'énergie, le bois, les ressources forestières, etc. Les femmes sont plus vulnérables aux effets du changement climatique, car elles jouent un rôle essentiel dans la gestion des ressources naturelles locales et sont plus susceptibles que les hommes de vivre dans la pauvreté et l'extrême pauvreté. Parmi les causes de cette plus grande précarité, le statut de subordination de la femme, qui persiste, particulièrement en milieu rural et se traduit par un accès limité au contrôle des ressources et à la propriété foncière, ainsi qu'à des services de base comme la formation, l'information, l'éducation, les équipements agricoles, l'énergie. La précarité renforce les risques d'exploitation non durable des ressources naturelles et forestières, particulièrement en période d'insécurité alimentaire.

³⁵ Survivantes et Héroïne, Les femmes dans la crise au Burkina Faso, Oxfam International mai 2020.

Selon l’Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), qui a publié en janvier 2022 son diagnostic de pauvreté³⁶, le nouveau seuil de pauvreté au Burkina Faso est de 194 629 FCFA par personne et par an et l’incidence de la pauvreté se situe à 41,4 % au niveau national en 2021. La pauvreté touche plus les femmes que les hommes, compte tenu du fait qu’elles ont un faible accès aux moyens de production, une faible éducation et sont moins présentes sur le marché du travail, notamment les emplois qualifiés.

Pourtant, des femmes et associations féminines mettent en œuvre de nombreuses initiatives dans le secteur, étant donné leurs rôles sociaux. La prise en compte systématique d’une approche genre dans les programmes et plans d’action concernant le climat, la biodiversité, l’agroécologie, la lutte contre la sécheresse et la désertification, serait un puissant levier pour une politique articulant égalité de genre et gestion durable des ressources naturelles, susceptible de créer des activités et emplois de l’économie verte.

Genre et accès à l’eau potable et à l’assainissement : les différents taux d’accès à l’eau, à l’assainissement et aux services énergétiques de qualité montrent que le Burkina Faso malgré tous les efforts consentis, a encore du chemin à faire pour l’atteinte à l’horizon 2030 de l’Objectif de développement durable (ODD 6) : « Garantir l’accès de tous à l’eau et à l’assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ». De nombreux défis freinent l’atteinte de cet ODD, notamment la faiblesse des ressources financières allouées et l’inégalité de genre, malgré la constitutionnalisation du droit d’accès à l’eau potable, à l’hygiène et à l’assainissement en novembre 2015.

Ainsi : (i) les ménages dirigés par les femmes ont proportionnellement plus accès à l’eau potable que les ménages dirigés par les hommes (80,1 % contre 75,4 %)³⁷; environ huit ménages burkinabè sur dix, précisément 84,8 % des ménages, ont accès à une source d’eau potable. Les ménages vivant en milieu urbain ont plus accès à cette infrastructure : 97,4 % contre 80,3 % en milieu rural. C’est dire donc qu’environ vingt ménages sur cent (19,7 %) en milieu rural met plus d’une demi-heure pour atteindre une source d’eau potable contre seulement près de trois ménages sur cent (2,6 %) en zone urbaine ; (ii) le niveau d’accès des ménages aux latrines améliorées reste faible quel que soit le sexe du chef de ménage. L’évolution de l’utilisation de latrines a connu une hausse régulière et lente, mais le progrès est plus remarquable dans les ménages dirigés par les femmes que dans ceux représentés par les hommes ; (iii) les ménages dirigés par des femmes ont un meilleur assainissement que ceux dirigés par les hommes pour l’évacuation des déchets, l’hygiène des toilettes et l’évacuation des excréments. Toutefois, les ménages dirigés par des hommes sont plus assainis quant à l’évacuation des eaux usées. On constate en général une faible capacité opérationnelle des acteurs chargés de la fourniture des services d’assainissement en situation d’urgence, dans un contexte marqué par des déplacements de populations liés aux défis sécuritaires et humanitaires et la faible prise en charge des besoins spécifiques des femmes et jeunes filles, particulièrement l’hygiène menstruelle.

Genre et accès à l’électrification et aux emplois décents dans l’économie verte. L’utilisation de l’électricité pour l’éclairage est plus élevée dans les ménages dirigés par des hommes que dans ceux dirigés par des femmes. Les ménages administrés par des hommes utilisent surtout l’électricité pour l’éclairage de leur logement. Dans le cadre de l’éclairage solaire des villages les plus pauvres et reculés du Burkina Faso, un projet pilote dénommé « grands-mères solaires » a été conçu et mis en œuvre en 2016, en partenariat avec « Barefoot college » en Inde. L’objectif de cette initiative vise à fournir une source d’énergie alternative aux communautés rurales pour réduire la pression sur les combustibles fossiles ; ainsi que favoriser l’utilisation des énergies renouvelables et renforcer le leadership des femmes et les valoriser sur les plans économique et social.

L’initiative a eu des impacts socioéconomiques et environnementaux considérables. Au-delà de l’apprentissage professionnel, la formation reçue par les grands-mères solaires analphabètes auparavant a été une occasion de découvrir leur potentiel et d’accroître leurs développements personnels³⁸.

36 Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), Rapport de janvier 2022.

37 Enquête institutions sociales et égalité femme-hommes au Burkina Faso (SIGI-BURKINA FASO° RAPPORT D’ENQUETE, INSD, 2018).

38 Voir en annexe le résumé de l’initiative « grands-mères solaires » : une initiative « à succès ». Pour plus de détail se référer au document de capitalisation « Hamidou Benoit OUEDRAOGO, éclairage solaire des villages pauvres », Actions Solidaires pour le Développement », 2018.

Genre et promotion de la participation et du leadership des femmes dans la gestion des ressources environnementales et naturelles. Toutes les activités de reforestation, reboisement, conservation des eaux et des sols, de transformation et de commercialisation font l'objet d'une division sexuée du travail. Les femmes s'occupent des travaux ménagers, de la corvée d'eau et de bois et du petit commerce tiré de l'artisanat (poissons fumés, beurre de karité, soumbala, savon). Les travaux de défrichage de nouveaux champs reviennent aux hommes propriétaires des terres, selon la coutume. Le droit foncier coutumier incite à considérer que donner aux femmes le droit de s'approprier la terre équivaudrait à faire sortir une partie du patrimoine foncier du lignage.

Genre et réduction de la pauvreté par la recherche d'une économie dynamique, inclusive et créatrice d'emplois décents y compris dans l'économie verte. Les actions menées au Burkina Faso par le Fonds d'appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF) et d'autres programmes d'autonomisation des femmes ont porté la proportion des femmes marginalisées identifiées et insérées de 36,20 % en 2016 à 48,2 % en 2020. D'autres Fonds d'appui aux initiatives des jeunes et des femmes comme le FAIJ, le FAPE, le FASI ainsi que le PNUD et les coopérations bilatérales apportent leur soutien pour la mise en œuvre des micro-projets verts répondant aux nouveaux enjeux et défis, tels que le changement climatique, la détérioration continue des ressources naturelles, les problèmes énergiques, etc. Ces projets verts concernent le traitement des déchets, les énergies renouvelables, la transformation agro-alimentaire. Au niveau des communes urbaines, des milliers de femmes sont recrutées et organisées en brigades vertes pour assurer quotidiennement la propreté des villes. Dans le domaine de l'agriculture, des emplois verts se développent pour la promotion et la vulgarisation des biofertilisants destinés aux producteurs décidés à abandonner les mauvaises pratiques agricoles et l'utilisation des engrangements chimiques qui nuisent à la santé et dégradent les sols. Un autre exemple concerne la production de semences paysannes permettant de lutter contre les OGM. L'accès des villages à l'énergie solaire offrent également des emplois verts permanents aux femmes (promotion des kiosques solaires alimentant des appareils électro-ménagers pour garder au frais et vendre la nourriture et plusieurs jus de base de produits forestiers non ligneux comme le jujube et le pain de singe).

3.4.3 Analyse de genre dans le secteur Santé et éducation à la santé

Les disparités et inégalités de genre dans le secteur de la santé au Burkina Faso doivent être analysées en lien étroit avec les déterminants socioculturels. En effet, les constructions sociales, rôles et responsabilités des hommes et des femmes, des filles et des garçons, restent largement influencés par la culture traditionnelle et certaines croyances religieuses et spirituelles. Celles-ci sont utilisées pour expliquer et légitimer des inégalités et disparités entre les hommes et les femmes dans la santé, notamment dans le domaine de l'accès aux soins et des droits sexuels et reproductifs³⁹. Ces déterminants socioculturels, couplés au manque d'information et d'éducation à la santé, ont des incidences sur l'existence et la perpétuation des pratiques traditionnelles néfastes aux femmes et aux filles, comme les mutilations génitales féminines.

Le changement des mentalités, la prise de conscience des impacts des violences basées sur le genre sur la **santé physique et mentale** et l'implication des hommes dans la promotion de l'égalité de genre, notamment en matière de santé sexuelle et reproductive, restent insuffisants pour une transformation systémique des relations inéquitables et discriminatoires entre les hommes et les femmes.

Accès à la santé. Dans certaines régions, l'accès aux structures de santé reste problématique, avec près de la moitié de la population (45 %) située à plus de 5 km d'une formation sanitaire (FS)⁴⁰ et 18 % de la population à plus de 10 km. Cet éloignement, renforcé par le manque d'informations sur les services existants, pénalise particulièrement les femmes (et leurs enfants), qui ont moins d'autonomie pour prendre des décisions liées à leur propre santé⁴¹, pour de déplacement et d'accès à des moyens de transport, particulièrement en milieu rural et parmi les groupes sociaux défavorisés.

Accès à l'éducation et à des emplois rémunérés. Le faible niveau éducatif, particulièrement à partir du secondaire pour les filles et l'analphabétisme des femmes, en milieu rural constituent un obstacle à l'accès aux soins de

39 Document de l'analyse situationnelle du genre au Burkina Faso, MFSNFAH, Octobre 2021.

40 Il s'agit des structures de soins. Voir Normes en personnels des formations sanitaires publiques, Ministère de la Santé, 2016.

41 Enquête Institutions sociales et égalité femmes-hommes au Burkina Faso, 2020, cf. 5.2 et 5.3.

santé. En particulier, les jeunes filles, les adolescentes et les femmes manquent d'informations sur les services de planification familiale. Les femmes et les jeunes filles ayant suivi un cursus scolaire complet, qui favorise aussi leur accès à des emplois rémunérés sont mieux informées et plus autonomes sur le plan décisionnel et économique.

Prise de décision en matière de santé et santé sexuelle et reproductive. De nombreuses femmes ne disposent pas de l'autonomie nécessaire concernant la prise de décision en matière de santé, ni du contrôle de leur propre santé et de leur corps. Les femmes et les filles sont vulnérables à l'influence du partenaire et des membres de la famille en matière de décisions de contraception et de planification familiale. Cette dépendance est renforcée par le manque d'éducation et de connaissance des femmes comme des hommes sur leurs droits sexuels et reproductifs, sur la santé maternelle, néonatale et infantile, dans laquelle les hommes et la communauté ne s'impliquent pas suffisamment.

Violences physiques, sexuelles et émotionnelles. La méconnaissance et l'acceptation sociale des violences basées sur le genre restent importantes au Burkina Faso tant du côté de la population que du personnel de santé. Il est difficile pour les femmes de déclarer les VBG dont elles sont victimes, en raison de la pression sociale et de la crainte des représailles et de la stigmatisation par la communauté en cas de dénonciation, particulièrement dans le cas d'agressions sexuelles et de viols. Les femmes victimes font face à une absence de soutien et de confidentialité.

Gouvernance du système de santé. Le système de santé n'est pas encore suffisamment outillé pour prendre en compte le genre, que ce soit en termes d'égalité professionnelle dans le secteur, de prise en charge différenciée des femmes et des hommes selon les pathologies et les risques encourus, de prise en charge des violences basées sur le genre.

Crises sociopolitique, sécuritaire et sanitaire. Les disparités et inégalités de genre dans le secteur de la santé ont été aggravées par les crises socio-politiques et sécuritaires qui, depuis 2015, sont venues perturber les programmes de développement sanitaire. Ces dernières ont entraîné la rupture de la permanence des services de santé et de la continuité des soins dans les régions touchées et entravé l'accès à la santé, notamment pour les femmes et enfants. La crise sanitaire COVID-19 a encore aggravé la situation depuis 2020, notamment et particulièrement avec une augmentation des violences basée sur le genre (VBG)⁴². L'augmentation de la vulnérabilité économique des femmes, travaillant principalement dans le secteur informel et l'absence de protection sociale, a renforcé les inégalités et l'accès aux soins de santé particulièrement dans les régions en crises et pour les déplacés internes.

3.4.4 Analyse de genre dans le secteur du Travail, emploi et protection social

Au Burkina Faso, les constructions sociales, rôles et normes, et les comportements entraînent une surcharge de travail domestique pour les femmes, un faible accès à l'éducation et aux ressources, une précarité dans le secteur informel, une moindre mobilité et autonomie pour investir, du fait de l'autorité du conjoint et de la famille qui continue à peser, particulièrement en milieu rural. Ces constructions sociales et culturelles renforcent les inégalités de genre.

Le changement des mentalités, la prise de conscience des différentes formes de violence basées sur le genre et l'implication des hommes dans la promotion de l'égalité de genre restent insuffisantes pour une transformation systémique des relations inéquitables et discriminatoires entre les hommes et les femmes.

Les femmes et l'accès à l'éducation. La jeunesse de la population burkinabè offre un potentiel mais il est hypothéqué par le faible niveau éducatif, particulièrement à partir du secondaire pour les filles et par l'analphabétisme des femmes en milieu rural.

Les femmes et le secteur du travail. Les engagements de l'Etat et le cadre juridique de protection du droit de travail promeuvent l'intégration de l'égalité de genre et l'amélioration des conditions de travail des femmes. Mais les moyens sont insuffisants pour une prise en compte systémique et effective du genre dans les politiques de

42 Rapport du PNUD sur l'impact du COVID-19 sur le genre au BF.

développement, les mécanismes budgétaires et la déclinaison des politiques sectorielles au niveau territorial.

Les femmes et l'accès à l'emploi. Les grands secteurs d'activité sont l'agriculture, l'industrie, le commerce et les services, avec une place majoritaire du secteur informel, qui représente presque 70 % des emplois. Les femmes burkinabè sont confrontées à des grandes difficultés pour accéder à un emploi formel décent, à la fois dans le secteur privé et dans la fonction publique, particulièrement à des postes supérieurs de responsabilité décisionnelle.

Les femmes et l'accès à la protection sociale. Au Burkina Faso, les réponses aux besoins et aux droits de tous les citoyens et citoyennes, en matière de protection sociale, notamment aux populations à risque et/ou en situation de grande vulnérabilité, restent insuffisantes. C'est le cas dans le secteur informel, ainsi que pour les femmes et filles qui occupent des emplois les plus précaires et les moins bien rémunérés, engagées comme personnel domestique ou travaillant sans salaire pour l'entreprise ou les terres familiales.

De plus, les inégalités de genre dans le domaine économique ont été aggravées par la crise sécuritaire et humanitaire, ainsi que par la crise sanitaire de la COVID-19 - et leurs conséquences au détriment des femmes et des filles, notamment les femmes à la tête de familles monoparentales.

3.4.5 Analyse de genre dans le secteur agro-sylvo-pastoral

Au Burkina Faso, les constructions sociales, rôles et normes sexués entraînent des contraintes pour l'accès des femmes aux ressources productives et aux biens, ce qui limite leur autonomie pour mener des activités économiques, investir et occuper des fonctions décisionnelles dans les filières et les chaînes de valeur dans le secteur agro-sylvo-pastoral. La société rurale burkinabè demeure encore globalement androcentrique et place les femmes sous la tutelle des hommes, avec des variations selon les ethnies et groupes sociaux. Les femmes et les enfants sont souvent perçus comme des actifs productifs, une main d'œuvre non payée qui ne participe pas aux prises de décision. Les femmes ont la charge des tâches domestiques et de l'éducation des enfants ainsi que de l'appui à leur famille dans le travail de production agricole. De fait même de leur statut de subordination qui persiste notamment en milieu rural, les femmes ont un accès limité aux services sociaux de base comme la formation, l'information, l'éducation, la santé et le temps.

D'une manière générale, sur le plan agricole, les femmes, faiblement propriétaires des terres, ont recours à l'emprunt de terre. Les hommes chefs de ménage les confinent à n'exploiter, en moyenne, que de petites superficies dépassant rarement 0,4 ha pour des cultures destinées prioritairement à l'alimentation de la famille (niébé, légumineuses comme le piment, le voandzou). Les hommes mettent en valeur des superficies plus importantes pour des productions destinées prioritairement à la commercialisation.

Accès et contrôle des ressources productives. Les femmes, qui représentent 55 % de la force de travail agricole, n'exploitent durablement qu'environ 16 % des terres au niveau national. Leur niveau d'accès à la terre est même plus faible dans les bassins de productions du pays⁴³. L'accès aux terres des femmes exploitantes agricoles en milieu rural constitue l'une des grandes difficultés qui freinent le développement de l'agriculture des femmes. La majorité des femmes en milieu rural qui n'ont pas droit à la propriété de la terre en tant que femme, sont obligées de négocier avec les hommes pour avoir des parcelles d'emprunt. L'homme peut à tout moment retirer sa propriété. Très souvent, on constate que ce sont les terres arides qui leur sont octroyées. Les femmes restent ainsi dans une situation d'insécurité foncière persistante malgré l'existence d'une loi non discriminatoire⁴⁴.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle. Selon les résultats définitifs de la campagne agricole 2020-2021, les besoins de la population burkinabè sont couverts à 139 % pour les produits végétaux et 203 % pour les produits animaux⁴⁵. Le taux global satisfaisant de couverture des besoins céréaliers cache des disparités importantes qui existent entre les 45 provinces du pays. La malnutrition aiguë globale (MAG) au niveau national en 2020 est de 9,1 % (varie de 8,6-9,8), comparée à celle de 2019 qui est de 8,1 % (7,6-8,6). Elle traduit ainsi une légère

43 Selon les données statistiques publiées en 2020 (tableau de bord agricole du MAAHM/DGESS 2011-2020).

44 L'article 62 de la loi n°014/96/ADP du 23 Mai 1996 portant réforme agraire et foncier. Des quotas sont fixés pour les terres aménagées en faveur des femmes organisées dans les coopératives simplifiées (20 % par décret ministériel).

45 Rapport global sur les résultats définitifs de la campagne 2020/2021 et perspectives alimentaires. MAAHM-DGESS-CPSA.

hausse qui nécessite que des mesures soient prises pour la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans prioritairement au niveau des régions qui abritent un grand nombre de déplacés internes.

Genre et équipements pour la modernisation agricole. En dehors de la traction animale, l'accès des ménages aux autres facteurs de modernisation agricole reste globalement faible. Les ménages dirigés par les hommes ont un accès plus important aux facteurs de modernisation agricole et demeurent plus en sécurité alimentaire que ceux dirigés par les femmes. Cela illustre le besoin d'intensifier des facteurs modernes de productions agricoles, surtout en faveur des ménages dirigés par les femmes, qui concentrent très peu d'actifs agricoles.

Organisations et groupements féminins. Plusieurs organisations féminines faitières travaillent en synergie pour la professionnalisation et le renforcement des capacités des producteurs et productrices agricoles afin de contribuer à la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire et d'influencer les orientations, les stratégies et les politiques agricoles au plan national. Les deux dernières décennies ont vu l'émergence de mouvements de femmes rurales engagées dans la promotion d'améliorations économiques, sociales visant à renforcer les comportements de genre positifs au sein des traditions existantes dans leurs communautés⁴⁶.

Crise sécuritaire. Le contexte sécuritaire du Burkina est marqué par d'importants déplacements de populations suite aux attaques terroristes qui ont provoqué une forte augmentation du nombre de personnes déplacées internes (PDI) dans les régions du Sahel, de l'Est, du Centre-Nord, de la Boucle du Mouhoun et du Nord et même au Niger et au Mali. Les attaques terroristes récurrentes auxquelles s'ajoutent les effets du changement climatique ont impacté négativement sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations notamment des femmes et des enfants. Des terres qui étaient productives sont à l'abandon, conséquence de l'exode des populations paysannes déplacées et ainsi privées de leurs moyens de production.

Selon les statistiques du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR), à la date du 28 février 2022 le nombre de personnes ayant fui les attaques terroristes au Burkina Faso s'élève à 1 814 283 personnes. Une étude de l'OCHA sur les besoins humanitaires des populations⁴⁷ confirme que les femmes sont plus touchées (43 % de femmes, 39 % d'hommes) ; pour les enfants, cette étude indique un même ratio filles-garçons (9 %).

La situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans demeure préoccupante dans le pays. Les résultats de la dernière analyse IPC nutrition montrent une augmentation de 10 % du nombre d'enfants âgés de 6 à 59 mois qui pourrait souffrir de malnutrition aiguë, et une augmentation des cas de MAS de plus de 18 % par rapport à l'année dernière.

⁴⁶ Mouvement des Femmes Rurales africaines pour la souveraineté alimentaire regroupant plus de 500 associations féminines rurales du Burkina, du Ghana, de la Guinée, du Mali et du Sénégal. L'association pour la promotion féminine de Gaoua (APFG) et le Réseau Ouest africain des associations et ONG de lutte contre les VBG (ROAO-LVBG).

⁴⁷ Aperçu des besoins humanitaires au Burkina Faso, mars 2022.
(https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/bfa_hpc_2022-hno_mars.pdf)

4. CROYANCES ET PERCEPTIONS

Malgré les différents réformes et réalisations menées par le Burkina Faso en matière d'égalité des femmes et des hommes, ces changements ne se sont pas suffisamment concrétisés. Ils se heurtent à des résistances et obstacles d'ordre socio-culturel. Des défis importants demeurent pour atteindre la mise en place effective des politiques nationales et des mécanismes de promotion, de protection, ainsi que l'effectivité des droits des femmes et des filles.

Le Burkina Faso demeure une société patriarcale avec une culture traditionnelle, renforcée par des attitudes et des croyances qui renforcent les inégalités de genre et sont utilisés pour expliquer et légitimer les inégalités et disparités existantes entre les hommes et les femmes qualifiées par certains de normales, naturelles voire divines. En outre, ces croyances et perceptions ont un impact direct et indirect sur l'accès et la jouissance égalitaire des droits par les femmes et les filles, et elles peuvent se répercuter sur les parcours personnels et professionnels des femmes et des filles et sur leur autonomisation.

Le Burkina Faso est un pays qui incarne un pluralisme ethnique, avec plus de soixante unités ethnolinguistiques répertoriées et regroupées dans plusieurs familles, d'où découle une diversité de pratiques et de formations socioculturelles qui ont forgé des traditions solides et établi des systèmes de rapports de genre variés. En somme, les lois et pratiques coutumières et religieuses demeurent encore les références pour la majorité de la population⁴⁸.

4.1 Construction d'identité et stéréotypes basés sur le genre

La socialisation et la construction des identités sociales est un processus dynamique et interactif, que se construit à partir des instances de socialisation comme la famille, l'école, les médias, les interactions sociales... Ce processus peut conduire à la reproduction sociale, mais l'individu dispose d'une capacité à déterminer lui-même ses rôles. La socialisation désigne le processus par lequel l'individu se construit dans la société dans laquelle il vit. Il apprend et intérieurise les éléments socio-culturels de son milieu, notamment les valeurs, les normes et les rôles, et les intègre par l'intérieurisation et incorporation des façons de faire, de penser et d'être qui sont situés socialement.

Cela contribue à la reproduction sociale que désigne la situation d'une société qui se reproduit à chaque génération. C'est la perpétuation des disparités et inégalités de genre.

Les stéréotypes constituent une barrière à la réalisation des choix individuels tant des hommes que des femmes et contribuent à la persistance des discriminations et des inégalités. Les stéréotypes de genre sont des croyances collectives supposées déterminer ce qui est typiquement « féminin » ou « masculin », désignant les catégories descriptives simplifiées par lesquelles on cherche à situer l'autre sexe.

Dans le cas des violences basées sur le genre, les stéréotypes de genre imprègnent nos représentations, favorisent les préjugés infondés et participent à discriminer et à diffuser la culture de la violence, selon une hiérarchisation des femmes et des hommes. De nombreuses normes, pratiques et croyances profondément ancrées ont des effets néfastes perpétuant les inégalités de genre dans le cadre législatif aussi.

Les lois et pratiques coutumières et religieuses demeurent encore les références pour la majorité de la population. Ainsi, les rôles et responsabilités des hommes et des femmes dans les sociétés qui sont d'avance fixés par la culture traditionnelle et renforcés par certaines croyances religieuses, sont utilisés pour expliquer et légitimer les inégalités et disparités existantes entre les hommes et les femmes qualifiées de normales, naturelles voire divines⁴⁹. Ces croyances ont une incidence sur l'existence et la perpétuation des pratiques traditionnelles néfastes à la femme (le lévirat, l'excision, les bastonnades, le sororat, la polygamie imposée à la première épouse, les mariages précoces et forcés...) et quelquefois à l'homme (sororat, polygamie, bastonnades, mariage forcé, le

48 Document d'analyse situationnelle sur le genre, MFSNFAH, Octobre 2021.

49 Document de l'analyse situationnelle du genre au Burkina Faso, MFSNFAH, Octobre 2021.

rejet des sollicitations du mari sur le lit conjugal...). Le mariage forcé comme la polygamie imposée, concernent tout autant l'homme que la femme et peut être en cas de refus, une cause de bannissement de la femme ou d'immigration définitive de l'homme.

Certaines pratiques traditionnelles telles que le lévirat, l'excision, le mariage d'enfant, les violences physiques, les mariages précoces et forcés ont des conséquences négatives sur l'état de santé des femmes et des hommes.

En revanche, les échanges socioculturels intercommunautaires constituent le socle du développement d'un riche patrimoine immatériel ayant conduit à l'émergence de nombreuses activités culturelles modernes.

L'organisation sociale fait apparaître deux groupes socioculturels : un groupe fortement hiérarchisé avec un chef à sa tête et un groupe dont l'organisation est essentiellement basée sur le droit d'aînesse.

Les inégalités relevées par le MFSNFAH au niveau socioculturel⁵⁰ concernent :

- La persistance de la préséance du garçon par rapport à la fille dans le choix des naissances, dans le droit de succession et le droit de propriété.
- Les inégalités et disparités nées de la répartition du travail selon le sexe.

C'est pourquoi, l'implication des leaders communautaires, coutumiers et religieux, conseillers villageois de développement, dans l'éradication des pesanteurs socioculturelles dans les secteurs sociaux doit se construire à partir des réalités locales et sur des initiatives communautaires endogènes est essentiel.

Les institutions endogènes auxquelles recourent les hommes et femmes sont de diverses natures. Ce sont surtout des institutions de prévention, de répression et de sensibilisation. Les populations croient encore aux forces et rôles que jouent les institutions endogènes dans le bien-être en général des femmes et hommes. Elles peuvent être entre autres la famille, les chefs traditionnels, les responsables religieux (Imam et pasteurs), les leaders de femmes et de jeunes filles. En milieu rural, ce sont aussi les groupements, les coopératives de femmes et les associations⁵¹.

4.2 Les rôles des femmes et des hommes

Le Burkina Faso est un pays avec un grand pluralisme ethnique d'où découle une diversité de pratiques et de formations socioculturelles qui ont forgé des traditions solides et établi des systèmes de rapports de genre variés. Les lois et pratiques coutumières et religieuses demeurent encore les références pour la majorité de la population. Le patriarcat pratiqué dans la majorité des régions du Burkina, attribue traditionnellement aux hommes, des rôles et des qualités qui sont valorisés et estimés dans la société. Ainsi on attribue traditionnellement aux femmes **les rôles reproductifs**, tels que, les tâches domestiques, les soins et éducation des enfants et des autres personnes de la famille. Tandis qu'aux hommes on les attribue plutôt les **rôles productifs**, le travail en dehors du foyer, la prise de décision au sein du foyer et de la communauté, la couverture des besoins financiers du foyer, par le travail et la gestion des affaires publiques au sein des espaces politiques et citoyens. Ce type de représentations et des rôles contribue à légitimer et à entretenir un ordre relationnel basé sur une hiérarchie des sexes, ainsi que sur la suprématie et la dominance masculine.

Les hommes ont construit des masculinités associées à des caractéristiques de domination, de pouvoir et des comportements violents⁵². Ceci explique l'existence des inégalités liées au genre et en particulier les violences basées sur le genre (VBG). De nombreux partenaires et associations au Burkina Faso organisent des ateliers de réflexion pour prôner la **masculinité positive** comme alternative inclusive de lutte contre les inégalités et dans l'objectif d'inverser la tendance. Il ne s'agit pas seulement de donner aux femmes des compétences et des ressources, mais aussi de changer les dynamiques sociales au sein des couples, des familles, et des communautés pour que les hommes apprécient aussi le rôle qu'ils peuvent jouer dans l'autonomisation des femmes, pour des sociétés plus

50 Document d'analyse situationnelle sur le genre, MFSNFAH, Octobre 2021.

51 Document de l'analyse situationnelle du genre au Burkina Faso, MFSNFAH, Octobre 2021.

52 Maïmouna Dioncounda DEMBÉLÉ ; Alvaro Diego HERRERA ; Hélène LAGACÉ ; IAffaires Mondiales Canada-JUPREC, Masculinités positives. Livret de formation 2-Stratégies pour allier les hommes à l'égalité pour toutes et tous.

égalitaires. Ces approches alternatives reconnaissent que les hommes, les femmes, les filles et les garçons **ont les mêmes droits à participer à la vie publique et privée**.

Les rôles donnant lieu à l'ouverture au monde extérieur (accès aux ressources, liberté de choisir et pouvoir de décision, autonomie et participation à la vie social, économique et politique) sont confiés davantage aux hommes et aux jeunes garçons qui reçoivent une éducation le préparant à assumer de telles responsabilités.

Au Burkina Faso les disparités et les inégalités de genre relevées au niveau socioculturel et religieux concernent principalement⁵³, entre autres :

- **La persistance de la préséance du garçon** par rapport à la fille dans la préférence des naissances, dans le droit de succession et le droit de propriété.
- **L'accès inégal à l'éducation**, influencé par des facteurs tels que les grossesses précoces, le travail des enfants et les tâches ménagères, exerce une influence négative sur les taux d'alphabétisation des femmes, bien inférieurs à ceux des hommes.
- **Les inégalités et disparités dans la division sexuelle du travail**, qui donnent plus de charge de travail à la femme par rapport à l'homme, à la fille par rapport au garçon, avec des impacts dommageables sur leur santé, leur productivité, leur temps de loisir et leur réinvestissement en capital humain.
- **La précarité du travail dans le secteur informel**, une moindre mobilité et autonomie pour investir, du fait de l'autorité du conjoint et de la famille, qui continue à peser, particulièrement en milieu rural.
- L'existence et la perpétuation des **pratiques traditionnelles qui sont néfastes aux femmes** (le lévirat, l'excision, les bastonnades, le sororat, la polygamie imposée à la première épouse, les mariages précoces et forcés...), et quelques fois également aux hommes⁵⁴.
- Les **violences sexuelles**, tel le viol, le harcèlement sexuel, les agressions et abus sexuels, la pédophilie, et la pornographie infantile, qui touchent autant les femmes que les hommes, mais plus prononcées chez les premières.
- L'exploitation sexuelle des jeunes filles.
- Certaines traditions, qui entretiennent encore des préjugés et des stéréotypes qui causent des périls moraux à l'un ou l'autre sexe, mais beaucoup plus aux femmes et ;
- Les inégalités d'accès ou le maintien des processus **d'exclusion ou d'auto-exclusion sociale**, et particulièrement celle des femmes et des enfants (filles et garçons) aux sphères de décision.
- Le **pouvoir de décision au sein du ménage revient à l'homme**, promu chef de ménage. La femme est exclue de l'héritage. L'accès aux ressources se limite au droit d'usufruit. La femme ne peut aliéner ou hypothéquer un bien quelconque sans l'autorisation de son époux.

En dépit des dispositions juridiques et des mesures politiques en faveur de l'égalité de droit entre l'homme et la femme, le statut de la femme n'a pas fondamentalement changé.

4.3 Les stéréotypes de genre et l'éducation

Au Burkina Faso, les inégalités entre les femmes et les hommes se construisent tant à l'intérieur des institutions et des établissements d'enseignement qui organisent et dispensent l'éducation (écoles, universités, centres de formation) qu'à l'extérieur (famille, communauté, marché du travail, société)⁵⁵. Selon les autorités de l'enseignement, les inégalités entre filles et garçons sont présentes aussi bien en ce qui concerne l'accès à l'école, que durant la scolarité. Ainsi, il y a une faible proportion des femmes dans les séries scientifiques et aussi un refus d'assumer des responsabilités comme celle de déléguée de classe, de présence au bureau des élèves, dans les mouvements associatifs, entre autres.

53 Document de l'analyse situationnelle du genre au Burkina Faso, MFSNFAH, Octobre 2021.

54 Par exemple, le mariage forcé et la polygamie imposée, concernant tout autant l'homme que, la femme, et peuvent être, en cas de refus, une cause de bannissement de la femme ou d'émigration définitive de l'homme.

55 Guide pratique pour le recrutement paritaire entre filles et garçons femmes et hommes dans l'éducation formelle et non formelle, Centre International pour l'Education des Femmes et des Filles en Afrique de l'Union Africaine, (UA/CIEFFA).

Que ce soit dans la vie professionnelle, familiale ou scolaire, les études réalisées au niveau du pays⁵⁶, montrent que les comportements et les pratiques éducatives des adultes, parents, enseignants peuvent contribuer, et contribuent de fait, à perpétuer des représentations sociales et culturelles discriminatoires inégalitaires, même si souvent c'est de manière inconsciente.

Les stéréotypes de genre ne sont pas négligeables, car souvent, ils sont transmis aux enfants dès le plus jeune âge par les parents, les réseaux sociaux, les expériences d'apprentissage précoce et/ou les médias. Ces stéréotypes sont véhiculés par les interactions, les attentes, les codes relationnels et vestimentaires, les jeux, les histoires, les livres, les programmes de télévision, par l'expérience de vie de l'enfant.

Au Burkina Faso, de même que dans beaucoup d'autres pays, les analyses de manuels scolaires, les illustrations et la vie quotidienne de la classe et de l'école, montrent que dans le milieu scolaire, les stéréotypes de genre sont également présents et influencent le comportement et les pratiques du personnel éducatif, y compris par rapport aux choix des études et à l'orientation professionnelle des filles et des garçons. On peut également soulever le problème de la « genrisation » des cours de récréation, où les garçons continuent à occuper l'espace central et relèguent la majorité des filles à l'écart. Le langage employé, les modalités d'enseignement individuelles et collectives, ainsi que les règles/normes non écrites transmettent aux élèves des messages forts qui influent sur leur perception d'eux-mêmes et leur confiance en leurs capacités.

Ces éléments d'analyse, spécifiquement dans le contexte burkinabé confirment que l'éducation est un facteur déterminant de lutte contre les stéréotypes et qu'elle peut jouer un rôle important comme vecteur de changement social et culturel. La promotion de l'égalité entre les sexes dans l'éducation est donc un préalable pour éliminer la discrimination basée sur le sexe dans les systèmes éducatifs, et pour promouvoir l'intégration du genre dans tous les aspects des politiques éducatives.

4.4 Pesanteurs socio-culturelles et violences basées sur le genre

Selon le protocole de prise en charge des victimes de violences basées sur le genre de 2018⁵⁷, les facteurs de risque des Violences Basées sur le Genre qui justifient l'inégalité entre les sexes et l'acceptabilité de la violence contre les femmes peuvent être classées comme suit :

- **Les facteurs culturels** (croyances en la supériorité des hommes, les droits de propriété des hommes sur les femmes ; le statut de l'homme en tant que chef de la famille ; l'acceptation de la violence par les femmes, etc.).
- **Les facteurs liés à l'acceptation des violences par les femmes** (éducation qui porte les femmes à accepter la normalité de la violence, pression de la famille, peur de perdre les enfants, perte de confiance en soi ou sens de culpabilité, ignorance sur ses propres droits, manque d'indépendance économique, etc.).
- **Les facteurs institutionnels** (impunité des auteurs de violences, faible capacité des acteurs en matière de gestion et de traitement des VEFF, banalisation des VEFF par la société, etc.).

Une étude récente du MFSNFAH⁵⁸, montre qu'au Burkina Faso les VBG touchent principalement les filles et les femmes qui sont les plus vulnérables. Ces VBG sont exacerbées par la double crise sanitaire et sécuritaire mais également par les catastrophes naturelles que connaît le pays.

56 Cités par exemple dans le Guide pratique pour le recrutement paritaire entre filles et garçons femmes et hommes dans l'éducation formelle et non formelle, Centre International pour l'Education des Femmes et des Filles en Afrique de l'Union Africaine, (UA/CIEFFA).

57 Réalisé par le MFSNAH avec l'appui de l'ONG Medicus Mundi Andalucía et le financement de l'Agence Andalouse de Coopération.

58 Document de l'analyse situationnelle du genre au Burkina Faso, MFSNFAH, Octobre 2021.

Le rapport final de l'étude « Tous contre les violences basées sur le genre au Burkina Faso, nous y gagnerons⁵⁹» montre que la violence fondée sur le genre établit des inégalités de genre, leur donne effet ou les perpétue et renforce ses normes et les stéréotypes de genre. Les causes identifiées sont notamment les clichés culturels et des résistances qui persistent encore et ont une incidence dans l'application du cadre juridique en vigueur. Le rapport souligne que la persistance d'institutions sociales (normes sociales, pratiques et lois formelles et informelles) discriminant les femmes entrave l'application effective du cadre législatif dans le domaine des Violences Basées sur le Genre (VBG)⁶⁰.

Les normes sociales sont également à l'origine de l'acceptation sociale des violences conjugales⁶¹. L'acceptation sociale de pratiques telles que les injures ou les coups et blessures est liée aux croyances selon lesquelles le mari a droit de vie et de mort sur sa femme.

- 20,9 % de femmes et 19,4 % d'hommes approuvent les violences conjugales envers une femme lorsqu'elle « argumente avec lui » et quand « elle sort sans prévenir ».
- Une personne sur trois, y compris les femmes, déclare qu'un homme peut battre sa femme. Ce pourcentage augmente pour les populations vivant dans le milieu rural (35 % contre 22 %) et moins éduquée (plus d'un tiers).
- Cependant, seulement 4 % des populations déclare que la femme peut battre son mari. Étant donné que 40 % de la population ne considère pas les rapports conjugaux sexuels forcés comme un viol, la notion du **viol conjugal reste floue**. Les rapports sexuels forcés au sein du couple semblent justifiés par les normes sociales qui supposent que le rôle de la femme est de subvenir aux besoins physiques de son époux. En effet, une personne sur cinq déclare qu'un homme peut forcer sa femme à avoir des rapports sexuels. D'ailleurs, les deux tiers de la population ne conçoivent pas qu'une femme puisse refuser les avances de son mari.
- **Le viol n'est pas suffisamment réprimé** ; et ce, malgré qu'il ait été pris en compte par la loi n°061-2015/CNT du 6 septembre 2015 (l'article 14) et repris par le Code pénal de 2018 en son article 533-12 « La punition de ce crime étant négligeable, et en considérant que le viol conjugal est puni seulement s'il est commis manière répétitive et que la loi ne prévoit pas d'accompagnement pour les victimes, la loi ne parvient pas encore à changer l'acceptation social du viol conjugal ».
- **La stigmatisation liée à la violence** : Seulement 41 % des victimes féminines et 42 % des victimes masculines de violences domestiques ont cherché de l'aide ou en ont parlé à quelqu'un.
- **L'acceptation sociale du recours à la violence envers les femmes au sein du couple est intériorisée par les victimes**, qui pour 71 % d'entre elles n'en parlent pas car elles considèrent ces actes comme normaux.
- **La négation du droit des femmes à disposer de leur corps** : ceci a un impact sur les rapports sexuels forcés au sein du couple (7 % des femmes contre 1 % des hommes), et également sur l'exclusion des décisions concernant leur propre santé, y compris la maternité (54 % des femmes).

Le système patriarcal du pays requiert une sexualité « sage » de la part des femmes, et seulement d'elles ; ce qui entraîne ultérieurement les principes d'inégalité dans la relation entre sexes différents.

Toutes ces croyances contribuent ainsi à normaliser et perpétuer les violences liées au genre.

59 Rapport final de l'étude : « Tous contre les violences basées sur le genre au Burkina Faso, nous y gagnerons », Plan International et Belgique, (SES et GGC Africa) 2021.

60 Rapport final de l'étude : « Tous contre les violences basées sur le genre au Burkina Faso, nous y gagnerons », Plan International et Belgique, (SES et GGC Africa,) 2021.

61 Burkina Faso, Etude Pays SIGI, OCDE, 2018.

5. PRATIQUES ET PARTICIPATION

5.1 Pratiques néfastes

- Les mutilations génitales féminines (MGF)

Le Gouvernement burkinabè avait adopté le Plan stratégique national visant à éliminer la pratique des mutilations génitales féminines pour la période 2016-2020, ainsi que la Stratégie nationale 2016-2025 visant à prévenir et éliminer le mariage d'enfants.

« Les mutilations sexuelles féminines recouvrent toutes les interventions aboutissant à une ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme ou autres lésions des organes génitaux féminins pratiquées à des fins non thérapeutiques » (OMS, UNICEF, UNFPA, 1997).

« Violences culturelles : toute pratique néfaste et dégradante à l'égard des femmes et des filles tirant leur justification dans les coutumes, traditions et religions » (Loi 061 -2015/ CNT du 06 Septembre 2015, Burkina Faso), et qui inclut entre autres, selon le Protocole de prise en charge des VBG , le mariage forcé et précoce.

Au Burkina Faso, la forme de mutilation la plus pratiquée est le type 2 (l'excision)⁶². Bien que la majorité de la population déclare que cette pratique est déplorable et dangereuse pour la femme, 18 % des Burkinabés pense qu'elle doit être conservée, principalement à cause de la croyance que la religion l'exige, et à cause de l'image de l'épouse dans la culture traditionnelle⁶³. Plus spécifiquement, la majorité des hommes favorable au maintien de cette pratique pense qu'il est préférable « de se marier avec une femme excisée en partie dû à cette croyance de la femme excisée comme *femme pure* ».

- Mariages précoces et mariage forcés

Au Burkina Faso, le mariage forcé et précoce est souvent associé au besoin de renforcer les liens entre deux familles ou deux communautés, au litho (échange de filles entre deux familles), au sororat (mariage du veuf avec la sœur de son épouse) et au rapt⁶⁴.

L'Enquête Démographique et de Santé de 2010 au Burkina Faso révèle que le 10 % des femmes entre 15 et 49 ans a été mariée à 15 ans, et 52 % avant l'âge de 18 ans. La prévalence est comparativement majeure entre le milieu rural et urbain, et selon le degré d'instruction de la fille.

Selon l'annuaire de l'action sociale 2019⁶⁵, le cas de mariages précoces enregistrés par les services sociaux ont augmenté de manière progressive pendant les 4 ans précédents la publication du rapport (de 157 à 488). En 2018, il a été enregistré un pic, surtout pour les filles (810 filles contre 129 garçons). Ce résultat est sans doute un effet de la crise humanitaire en cours, qui emmène les familles à vouloir mieux et au plus tôt protéger leurs enfants contre la pauvreté et les problèmes de sécurité.

Selon l'UNICEF, le risque de mariage précoce est majeur pour les filles (28,5 % des filles âgées de 15 à 19 ans contre 1,1 % des garçons)⁶⁶. C'est dans les milieux plus pauvres et ruraux que cette pratique est particulièrement enracinée et qu'on observe l'âge médiane la plus baisse (16,1 ans dans le Sahel et 19,8 ans à Ouagadougou).

62 Rapport thématique basé sur l'EDS 2010 et l'EMC-MDS 2015, UNICEF et UNFPA "Mutilations Génitales Féminines & Mariage d'Enfants", Novembre 2019.

63 Etude Pays SIGI Burkina Faso, 2018.

64 Selon l'étude des nations unies « Mutilations Génitales Féminines & Mariage d'Enfants » (UNICEF et UNFPA, 2019),

65 Informations tirées du Livret Genre 2020 INSD, dont la source est l'Annuaire action sociale 2019 du Ministère en charge de l'Action Sociale.

66 Analyse de la Situation des Enfants et des Femmes du Burkina Faso », UNICEF, Mars 2017

La méconnaissance de la loi, qui interdit la pratique du mariage forcé, et le vide juridique lié au fait que la loi ne s'applique pas aux mariages religieux et/ou traditionnels, sont aussi des facteurs cruciaux pour la persistance de cette pratique. Les unions ainsi célébrées, sans la présence d'entité étatique officielle, ne sont pas légalement reconnues en vertu du Code des personnes et de la famille.

Selon l'analyse causale du document « Stratégie nationale de prévention et d'élimination du mariage d'enfants 2016 – 2025 » (novembre 2015), d'autres causes sont « la persistance des normes et valeurs sociales contraires aux droits de la fille », « la faiblesse de l'engagement des décideurs pour le financement des politiques structurelles de protection et promotion des droits » et « l'insuffisance d'information, la faiblesse de l'offre des services d'action sociale, de santé, d'éducation formelle, non formelle et professionnelle ».

Le mariage forcé et précoce peut entraîner des conséquences négatives à plusieurs niveaux :

- Les grossesses chez les jeunes filles dont le corps n'est pas complètement développé peuvent entraîner des complications pour leur santé, qui incluent la mort après un accouchement difficile, des lésions graves, des lésions moins graves (mais qui produisent un handicap, tel que la fistule obstétricale), etc.
- Veuvage précoce à cause de la grande différence d'âge avec le mari ;
- Incompréhensions avec le mari cause de la grande différence d'âge ;
- Femme comme propriété du mari, incluant le manque du droit de choix et de contrôle sur son propre et sur les grossesses ;
- Travail forcé et lourd dans les ménages et dans les champs aussi ;
- Violences physiques et sexuelles.

5.2 Violences basées sur le genre

Plusieurs enquêtes et études démontrent que le phénomène des Violences Basées sur le Genre est bien répandu au Burkina Faso. Selon l'étude pays SIGI (2018)⁶⁷, la moyenne burkinabè de l'indicateur SIGI « atteintes à l'intégrité physique et morale des femmes » de 0,318, révèle un niveau de discrimination très élevé. En 2016, environ une femme sur cinq en a été victime, contre un homme sur dix, quel que soit le milieu de résidence ou social, le niveau d'éducation, le groupe d'âge, les femmes représentent toujours au moins les deux tiers des victimes.

Au niveau régional, les différences identifiées par l'étude SIGI sont quand même remarquables et dépendent **du niveau de richesse des régions**, tout comme des **croyances et pratiques socioculturelles** ; et elles sont plus élevées dans les zones rurales. Par exemple, la situation est meilleure dans la région du Centre (indicateur SIGI 0,229) que dans le Nord (0,442) ou le Sahel (0,501), où la plupart des femmes sont victimes d'atteintes à leur intégrité physique et morale (95 %). En revanche, dans le Centre ou le Centre-Ouest, deux femmes sur trois sont victimes de pratiques discriminatoires, et une femme discriminée sur trois est victime de multiples pratiques discriminatoires ; à l'exception de la Boucle du Mouhoun qui voit 93 % des femmes discriminées. Malgré ces différences, la nature multidimensionnelle des discriminations est analogue dans toutes les régions. L'interaction entre au moins deux formes de discrimination affecte une femme sur trois. Celle entre violences domestique et excisions est sans doute la plus fréquente, à côté des restrictions à l'autonomie reproductive.

Ces discriminations non seulement minent l'intégrité physique des victimes, mais aussi leur développement humain. Par exemple, l'accès à l'éducation et aux opportunités économiques est affecté par les grossesses précoces et les violences domestiques ; et vice-versa. Les femmes en situation de handicap sont particulièrement vulnérables, en raison de leur double vulnérabilité à cause de l'accès limité aux opportunités diverses. Elles sont d'autant plus exposées aux VBG à cause de leur vulnérabilité, leur isolement. La perception du rôle de la femme d'aider les personnes en situation de handicap, aggrave leur isolement et les expose davantage à la violence et à l'exploitation. Les enfants sont encore plus concernés à cause de leur vulnérabilité en tant que tels.

⁶⁷ Étude menée par le Social Institutions and Gender Index (SIGI), avec le soutien de : OCDE ; Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire ; Institut National de la Statistique et de la Démographie.

Définition au niveau du Burkina Faso

Pendant longtemps, aucun texte du Burkina Faso ne définissait de façon précise les violences faites aux femmes. Fort heureusement, le vide est comblé depuis l'adoption du code pénal le 31 mai 2018 dont l'article 513-1 qui définit la violence à l'égard des femmes et des filles comme « tout acte de violence dirigé contre les personnes de sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes et aux filles un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles, psychologiques, morales, économiques et culturelles y compris la menace de tels actes, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée »

Définition au niveau international

Tout acte de violence dirigé contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ». Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (*Violence à l'égard des femmes, Résolution 48/104 de l'Assemblée générale du 20 décembre 1993*).

Les VBG au Burkina Faso prennent de l'ampleur à cause de la persistance de certaines pratiques oïcioculturelles discriminatoires, mais aussi des crises que traversent actuellement le pays.

Depuis 2015, le Burkina Faso est la cible d'attaques djihadistes, mais l'escalade des violences à partir de janvier 2019⁶⁸ a entraîné une dégradation extrême de la situation humanitaire et une crise profonde de protection liée aux déplacements forcés des populations.

Les régions du pays les plus touchées par la crise humanitaire sont : le Nord, le Centre Nord, l'Est, le Centre Est, la Boucle du Mouhoun et le Sahel. Cette situation occasionne des mouvements internes de population qui s'accentuent de jour en jour. Au Burkina Faso : 1 814 283 déplacées internes ayant fui les attaques terroristes au Burkina Faso enregistrés à la date du 28 février 2022 selon le Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR). Le nombre de PDI est passé de 1,81 M à 1,85 M, entre le 28 février 2022 et le 31 mars 2022 ; soit une augmentation de 1,98 %. Il était à 1,14 M en mars 2021, une hausse de presque 61 % sur les 12mois.

Par ailleurs, cette situation a exacerbé les phénomènes de violences à l'égard des femmes. Au second semestre 2019, le sous cluster VBG a documenté 170 cas dans les zones affectées⁶⁹.

La situation de déplacement forcé produit une insécurité permanente pour les femmes : Elles sont souvent seules et plus exposées à cause du manque de protection par la communauté, leur famille ou leur mari. Les femmes non accompagnées ou en situation de handicap sont les plus vulnérables. Elles font face aux traumatismes psychologiques, viols, agressions physiques et les stratégies d'adaptation négatives pour manque de ressources financières (tel que prostitution, mariage forcé ou enrôlement dans des groupes armés), sont les résultats découlant du conflit et du déplacement. Le risque de maladies sexuellement transmissibles, grossesses non désirées et précoces, et au trafic d'êtres humains est aussi très élevé⁷⁰.

5.2.1 Les violences psychologiques

Définition : « Tout comportement, propos et attitude qui porte atteinte à la personnalité de la femme et de la fille, à son image, à l'estime de soi et à son équilibre intérieur » (Loi 061-2015/CNT du 06 septembre 2015, Burkina Faso).

Selon l'étude SIGI pour le Burkina Faso (2018), sur la part de 17 % de la population âgée de plus de 15 ans ayant été victime de violence en 2016, les trois quarts sont des femmes, et sur ces trois quarts, 19 % des victimes ont subi

68 Violences basées sur le genre, Burkina Faso, Octobre 2020 : <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Burkina%20Faso%20-%20Strat%C3%A9gie%20du%20sous-cluster%20violences%20bas%C3%A9es%20sur%20le%20genre.pdf>

69 Stratégie du sous-cluster VBG, BF, 2019.

70 Survivantes et héroïnes Les femmes dans la crise au Burkina Faso (2020), Oxfam ; et Stratégie du sous-cluster VBG (2019).

des violences émotionnelles. Concernant les enfants, les résultats de l'étude sur les violences faites aux enfants du ISSP (2018)⁷¹, montrent, pour ce qui est de la violence émotionnelle, qu'elle touche :

- 27,2 % des enfants âgés de 0-11 ans (27,1 % de filles et 27,3 % de garçons) ;
- 25,7 % des enfants âgés de 12-17 ans (26,3 % de filles et 25,3 % de garçons).

5.2.2 Les violences domestiques

Définition :

En 2011, le **Conseil de l'Europe** a décidé qu'il était nécessaire de fixer des normes complètes pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Ainsi, il a adopté la **Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe** sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention RS 0.311.35). Le terme « violence domestique » désigne « tout acte ou tout comportement qui porte atteinte à l'intégrité physique de la personne (physique, sexuelle, psychologique ou économique, qui survienne au sein de la famille ou du foyer ou entre des conjoints ou partenaires anciens ou actuels, indépendamment du fait que l'auteur(e)(e) de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime (art. 3 let. b).

Au Burkina Faso, la loi n° 061-2015/CNT du 6 septembre 2015 ne donne pas une définition de la violence domestique cependant le Code pénal adopté en 2018 contient des infractions relatives aux violences faites aux femmes, y compris les violences domestiques et prévoit des sanctions plus sévères à l'encontre des auteurs.

Ces violences peuvent comprendre les violences verbales et menaces de mort, les attitudes et comportements humiliants, l'adultère du mari, le viol conjugal, les pratiques traditionnelles néfastes tel qu'excision, mariage forcé, polygamie, la répudiation, l'abandon du foyer conjugal par le mari, la non-reconnaissance des enfants, le retrait des enfants, le lévirat, l'exclusion sociale.

Le Livret Genre 2020 (INSD), observe que le total des femmes victimes de violence conjugale diverse, est passé de 163 en 2015 à 1 454 en 2019 (contre 461 cas pour les hommes en 2019). Ainsi, il s'agit d'un phénomène qui touche surtout les femmes, bien qu'une croissance des cas ait été enregistrée depuis 2015 aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

En outre, l'étude pays SIGI pour le Burkina Faso (2018), signale que 36 % des femmes âgées de 15 à 49 ans ayant vécu ou vivant en union ont été victimes de violences domestiques, contre le 16 % des hommes. Les victimes ont subi surtout des violences émotionnelles (95 %), physiques (41 %) ou sexuelles (19 %). La plupart des victimes ont subi plusieurs formes de violence en interaction. Les violences conjugales, bien que présentes dans toutes les couches de la société, sont récurrentes notamment chez les personnes plus âgées, les moins éduquées et les plus pauvres. Les Annuaires statistiques de l'action sociale de 2020, confirment aussi une augmentation de la violence dans le cadre conjugal entre 2014 et 2018.

L'étude nationale sur les **violences faites aux enfants** (VFE) de 2018⁷², signale que les VFE sont perpétrées principalement au sein du domicile familial, jusqu'à 94 % (par les parents, qui considèrent la violence comme un élément essentiel de l'éducation de l'enfant) ; mais aussi dans les écoles (25 %). Ce sont surtout la maltraitance physique et la violence psychologique à être exercées (40,5 % pour les garçons et 52,9 % pour les filles, de 0 à 17 ans), tandis que le nombre de cas de violences sexuelles atteint le 3,1 %.

La vulnérabilité de l'enfant est accrue par l'âge (les enfants de moins de 11 sont plus touchés) et par le niveau d'ancrage aux normes sociales dans son environnement, ainsi que par la disparité entre régions et provinces. Les violences physiques sont plus pratiquées dans les zones urbaines (19,9 % des enfants âgés de 12-17 ans, contre 14,3 % des enfants vivant dans les zones rurales).

71 Etude nationale sur les violences faites aux enfants au Burkina Faso – Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP), UNICEF, Save the Children, Décembre 2018.

72 « Données sur les Violences Faîtes aux Enfants (VFE) au Burkina Faso », Décembre 2018- Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP) avec l'appui de UNICEF et Save the Children International.

L'Annuaire Statistique de l'Action Sociale 2019, avec référence seulement aux enfants qui ont été enregistrés aux services d'action sociale, montre une augmentation des cas pour toutes les catégories des VFE, probablement liée à la crise en cours, et analyse les données désagrégées en faisant ressortir une possible féminisation de certains phénomènes (avec une prédominance des filles entre les victimes des violences et les victimes d'exploitation). Par exemple :

- **Enfants victimes de violence.** La majorité des cas de victimes entre les filles pour toutes les années indique une possible féminisation du problème (2015 : 3 294 filles contre 2 932 garçons ; 2016 : 2 924 filles contre 2 614 garçons ; 2017 : 3 876 filles contre 3 454 garçons ; 2018 : 4 486 filles contre 4 151 garçons ; 2019 : 5 858 filles contre 5 128 garçons) ;
- **Enfants abandonnés.** Ils étaient 5 627 en 2014 et 8 637 en 2018, avec un pic en 2017. Les proportions entre filles et garçons changent selon les années. Pour certaines années, le nombre des garçons dépasse largement celui des filles.

5.2.3 Les violences sexuelles

Définition : « Toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace, sur une femme ou une fille» (loi n° 061-2015/CNT du 6 septembre 2015, Burkina Faso).

Les violences sexuelles comprennent : le viol / la tentative de viol ; l'agression sexuelle (toute forme de contact sexuel non consensuel qui n'aboutit pas ou ne s'accompagne pas de la pénétration) ; l'inceste ; la pédophilie ; l'abstinence forcée ; le harcèlement sexuel ; les relations sexuelles trop fréquentes, déshumanisantes ou épousant les allures d'un règlement de compte ; la transmission volontaire des IST/VIH-SIDA ; la traite ou l'exploitation à des fins de prostitution⁷³.

Le livret genre de l'INSD (2020), indique que la prévalence des violences sexuelles est très faible chez les hommes (autour de 1 % en 2016), voire presque inexistante dans certaines régions, tandis que ce phénomène est beaucoup plus élevé chez les femmes. Par exemple, au cours de la vie, 14,4 % des femmes au Sahel, et 13,1 % des femmes au Sud-Ouest, ont subi des violences sexuelles. L'exposition est majeure en milieu rural (deux fois plus qu'en milieu urbain).

Selon l'étude pays SIGI 2018, sur la population totale âgée de plus de 15 ans et ayant été victime de violence en 2016 (17 %), les trois quarts sont des femmes, dont le 4 % a été victime des violences sexuelles. 3,1 % d'enfants âgés de 12-17 ans⁷⁴ ont vécu une expérience de violence sexuelle. Les données désagrégées par sexe, montrent que les filles sont les principales victimes, et qu'il y a une féminisation du problème : 5,7 % contre 0,8 % pour les garçons. La prévalence de l'exploitation sexuelle, en recevant de l'argent ou des biens en échange d'un rapport sexuel, touche 0,4 % des enfants âgés de 12-17 ans (0,6 % des filles et 0,2 % des garçons).

5.3.4 Situation du travail des enfants

Dans le sens d'une meilleure contribution à la prise en charge de la question générale de la traite, il a été créé, en juillet 2006, au sein du Ministère en charge du travail et de la protection sociale, une Direction de la Lutte contre le Travail des Enfants (DLTE) et au sein du MFSNFAH, en 2007, une Direction chargée de la lutte contre les violences faites aux enfants et en 2019, une Direction de la Protection de l'Enfant (DPE) intégrant ses attributions. Aussi, au ministère en charge de la sécurité, il a été créé en 2018, des brigades régionales de protection de l'enfance (BRPE). L'action concertée de ces institutions concourt à l'élimination de la traite des personnes et des autres pires formes de travail des enfants au Burkina Faso.

73 Protocole de prise en charge des victimes de violences basées sur le genre dans les services du MSNFAH, Février 2018, réalisé par l'ONG Medicus Mundi Andalucía avec le financement de l'Agence Andalouse de Coopération.

74 Étude nationale sur les violences faites aux enfants au Burkina Faso – Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP), UNICEF, Save the Children, Décembre 2018.

Selon l'Annuaire Statistique de l'Action Sociale 2019 :

- Les enfants victimes d'**exploitation** étaient 26 en 2014 et 64 en 2018, dont la plupart sont des filles (18 filles et 8 garçons en 2014, et 47 filles et 7 garçons en 2018).
- Les enfants victimes de **traite** étaient 550 en 2014 et 667 en 2018, avec un pic en 2017 (872 enfants). Dans ce cas, le nombre des garçons est toujours majeur par rapport au nombre des filles (468 garçons et 199 filles en 2018).

Les disparités des données au niveau régional sont importantes aussi. Les tableaux ci-dessous comparent les différences entre les régions avec les deux taux de violence émotionnelle plus élevés contre les deux moins élevés, par groupes d'âge⁷⁵.

5.3 La prise en charge des victimes et survivantes de VBG

Le **Ministère en charge du Genre et de la Famille** est sur le plan institutionnel celui qui conduit les politiques et programmes de lutte contre les VBG. Depuis 2021, des Procédures Opérationnelles Standard (POS) ont été élaborées afin de faciliter l'adoption de mesures conjointes de prévention et de réponse à la VBG par tous les acteurs concernés.

La prise en charge des victimes et survivantes de VBG s'opère par **des structures étatiques et non étatiques**. Les services étatiques, chargés de la prise en charge des victimes de VBG⁷⁶, sont la police, la gendarmerie, la justice et les services de santé. Un **numéro vert 80 001287** pour l'écoute des victimes est opérationnel.

En outre, pour la prise en charge des victimes de violence, l'État s'est doté de structures d'accueil actuellement au nombre de cinq, en plus de l'hôtel maternel sous la tutelle du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité nationale et du Centre de prise en charge des victimes de VBG basé à Baskuy.

La loi n° 061 2015/CNT portant prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes du 6 septembre 2015, prévoit la création de structures spéciales de façon à répondre aux besoins urgents des victimes et à leur apporter un soutien pluridisciplinaire durable (information des victimes, soutien psychologique, psychiatrique, social, sanitaire, service des officiers de police judiciaire, suivi des demandes juridiques et administratives et facilité d'accès aux centres d'accueil). Cette loi prévoit, en son article 40, la création d'un Centre de prise en charge et de protection des femmes et des filles victimes de violence au sein de chaque commune.

Il est également prévu à l'article 44, la création de centres de prise en charge intégrés dont le libre accès doit être garanti aux femmes et aux filles victimes de violence. Ces centres qui accueillent en urgence les victimes, leur offrent la sécurité et leur assurent des services d'appui complets (prise en charge médicale leur permettant de bénéficier de soins de santé complets et gratuits, accompagnement psychosocial et éventuellement une orientation vers les instances judiciaires).

En plus, il est prévu la mise en place des cellules d'écoute et d'accompagnement de proximité en faveur des femmes et des filles exposées aux violences (article 46). Ces structures doivent être organisées de façon à répondre aux besoins urgents des victimes et à leur apporter un soutien pluridisciplinaire durable (information des victimes, soutien psychologique, psychiatrique, social, sanitaire, service des officiers de police judiciaire, suivi des demandes juridiques et administratives et facilité d'accès aux centres d'accueil).

L'article 49 de la loi précise que les femmes victimes de violence particulièrement les filles menacées de mariage forcé ou arrangé, les filles placées abusées sexuellement, sont prioritaires dans les centres d'accueil.

75 ENVE-BF, 2018

76 Contribution de ZAI/NIKIEMA R Christiane, Juriste, Coordonnatrice des Programmes de l'Association des Femmes Juristes du Burkina Faso (AFJ/BF).

En outre, les enfants mineurs qui se trouvent sous la garde et la surveillance de la personne agressée, ont également droit à une aide sociale globale par l'intermédiaire de ces services sociaux (article 50).

La loi énonce la mise en place de fonds spécifiques tels que, le Fonds d'appui à la prise en charge des femmes et des filles victimes de violences ; ainsi que le Fonds d'assistance judiciaire aux femmes et aux filles victimes de violence afin d'accompagner les victimes dans les procédures judiciaires, qui ne sont pas encore effectives.

Les structures non étatiques

Plusieurs organisations de la société civile interviennent dans la prise en charge des femmes et filles victimes de violences. Des organisations de défense des droits humains, les autorités coutumières et religieuses peuvent également créer des structures d'accueil à l'image de celles de l'État. Ces structures peuvent bénéficier de l'appui de l'État.

5.4 Autonomisation, participation et prise des décisions

Les éléments d'analyse de la participation des femmes montrent combien les normes sociales discriminatoires à l'encontre des femmes en ce qui concerne, notamment leur participation politique, découlent du contexte socioculturel du Burkina Faso, marqué par le patriarcat ainsi que la préséance des hommes sur les femmes. Le rôle traditionnel assigné aux femmes a été, et continue d'être, le goulot d'étranglement pour la promotion des droits politiques des femmes. Cette situation conduit la société à rejeter le leadership des femmes, qui est davantage associée à une fonction reproductive. Éduquées à se soumettre à l'homme et à s'occuper des tâches ménagères, la participation des femmes dans la prise de décision au sein de leur ménage est faible, et c'est une inégalité de genre qui touche une frange importante de femmes au Burkina⁷⁷.

5.4.1 Participation politique des femmes

La représentation politique des femmes dans les instances législatives, municipales et gouvernementales du Burkina Faso reste toujours en deçà des attentes, et des lois.

Pour réduire les inégalités de genre et promouvoir une participation égale et équitable des femmes et des hommes aux sphères de décisions électives, le Burkina Faso a adopté la loi N° 010-2009/AN du 16 avril 2009. Cette loi prévoyait un **quota d'au moins 30 %** de candidatures au profit de l'un et de l'autre sexe sur chaque liste de candidatures aux élections législatives et municipales. Cependant, cette loi ne prévoyait aucune contrainte juridique en termes de sanctions applicables aux listes ne respectant pas ce quota. En plus, cette loi est restrictive sur les fonctions électives, un silence sur le positionnement des personnes candidates et surtout le manque de sanctions sévères et dissuasives.

Toutes ces insuffisances ont affecté le taux de représentation des femmes dans les postes électifs. Ce taux a même baissé en 2015⁷⁸. Le nombre de femmes élues au Parlement national demeure extrêmement faible (15 sièges sur 127). Il relève en outre le faible nombre de femmes nommées à des fonctions ministérielles (7 sur 29) et à des postes d'ambassadrice (7 sur 32)⁷⁹.

Suite à ces constats, la loi N° 010-2009/AN a été révisée et en janvier 2020, a été adoptée « **la Loi N° 003/2020** portant fixation de quota et modalités de positionnement des candidats et candidates aux élections législatives et municipales au Burkina Faso. L'article 3 de la loi dispose que : Toute liste de candidatures présentée par un parti politique ou regroupement de partis politiques, lors des élections législatives ou locales, doit comporter au moins 30 % de candidatures au profit de l'un ou de l'autre sexe. L'article 10 de la loi prévoit effectivement une sanction positive au profit de « tout parti politique, regroupement de partis politiques ou tout regroupement

77 Rapport National Beijing+25, Burkina Faso.

78 Analyse genre des élections législatives du 22 novembre 2020, National Democratic Institute, Burkina Faso (NDI/BF), Cadre de concertation des organisations intervenant sur le genre et la participation citoyenne des femmes au Burkina Faso, Martine Yabré.

79 Rapport N° CEDEF, Session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femme (CEDAW/C/BFA/Q/7) du novembre 2017,

d'indépendants qui respecte les dispositons de la présente loi et bénéficie d'un surplus de financement public, au titre de la campagne électorale.

Le surplus de financement représente 20 % du montant total alloué par l'État au titre du financement de la campagne électorale ».

Il y a lieu de souligner l'inefficacité de la sanction positive. L'expérience ayant montré que des partis sont prêts à payer des amendes afin de ne pas positionner les femmes en haut de leurs listes, l'idée d'une subvention complémentaire n'est pas à même de résoudre le problème.

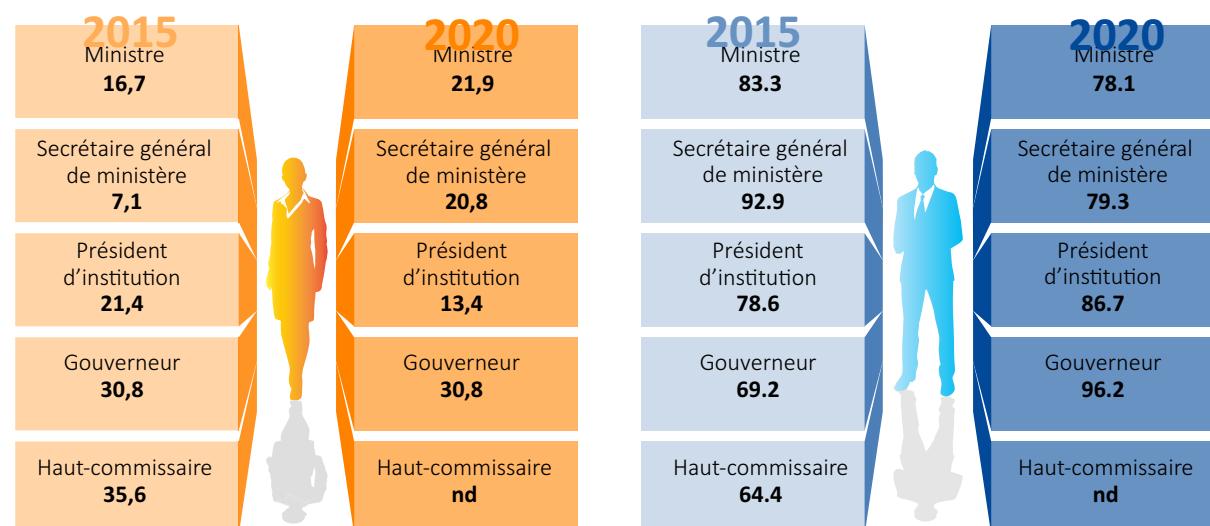
Les élections législatives du 22 novembre 2020 ont été organisées dans un contexte de crise sécuritaire avec son corollaire de Personnes Déplacées Internes (PDI) avec plus de 80 % de femmes et d'enfants. À cela s'est ajoutée la crise sanitaire. Selon les résultats du scrutin du 22 novembre 2020, l'Assemblée nationale enregistre un effectif de 9 femmes élues et 118 hommes élus, soit un total de 127 sièges.

L'analyse de cette nouvelle configuration de l'Assemblée nationale, bien que le nombre de femmes ait augmenté, il reste inférieur à la législature passée ou la proportion de femmes était de 13,38 %. On dénombre désormais 15 femmes députées sur la liste provinciale. Le Burkina Faso compte 45 provinces ce qui signifie que dans 30 provinces les femmes sont totalement absentes.

Comme on peut le constater, les résultats des élections montrent toujours que le Burkina Faso est loin de respecter les dispositions de la loi sur le quota genre qui prévoit d'avoir 30 % des femmes dans les instances de décision. À ce rythme, la parité Homme – Femme prévue dans la nouvelle constitution pourrait n'être que théorique si des efforts concrets ne sont pas faits dans le sens de la volonté politique. Les autorités promettent chaque fois lors des forums avec les femmes à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes célébrée chaque 8 mars de respecter le quota de 30 % lors de leurs mandats. Ces promesses n'ont toujours pas jusque-là été respectées.

En 2020, même si on constate une **évolution du taux des femmes aux postes nominatifs** par rapport au 2015, hormis le poste de gouverneur où le taux de représentativité des femmes a atteint 30 %, les hautes fonctions de l'administration sont fortement occupées par les hommes⁸⁰.

Tableau 1 - Évolution de la proportion des femmes au niveau des postes nominatifs (2015-2020)



Nd : non déterminé

Sources des données : Rapports des cellules genre/ annuaire statistique femme et genre 2018 ; www.sig.bf du 24 janvier 2019 ; www.presidenceburkinafaso.bf; www.information-sur-le-burkina-faso.com du 30 juillet 2020

Contraintes à la participation politique des femmes

Parmi les obstacles à la participation politique des femmes, on peut noter :

- L'incidence des contraintes socioculturelles notamment la loi sociale fondamentale de préséance des hommes sur les femmes. Les résultats du SIGI⁸¹ montrent qu'un quart de la population ne pense pas qu'une femme soit en capacité d'être Présidente de la République. Un Burkinabè sur cinq (19 %) refuse aux femmes le droit de militer pour le parti politique de leur choix, alors que toute la population se déclare en faveur de ce droit fondamental pour les hommes.
- La sphère de décision reste un domaine réservé à l'homme, car les pratiques culturelles ont tendance à confiner la femme à la maternité et à l'exécution des tâches ménagères.
- Les femmes et les jeunes filles sont faiblement représentées dans les partis politiques, et sont confrontées à des entraves réduisant les possibilités des femmes de voter ou de se porter candidates à un mandat politique.
- Même dans le cadre de l'application de la loi n°03-2020/AN, la répartition des candidat(es) titulaires et suppléant(es) des partis de l'Assemblée nationale selon le sexe, sur un total de 240 titulaires, on compte 52 femmes face à 188 hommes. Pour les suppléants sur un total de 240 candidats, 76 sont des femmes et 164 hommes.
- L'indisponibilité des actes d'état civil qui entrave l'exercice par les femmes de leurs droits politiques. Selon le rapport ONU femmes sur la participation politique des femmes au Burkina Faso, « environ 3 millions de femmes ne disposent pas d'acte de naissance et 50,8 % d'entre elles ne possèdent pas de carte nationale d'identité burkinabè (CNIB) contre seulement 20 % des hommes »⁸².
- L'auto-exclusion : le fait d'être considérée comme techniquement et socialement incompétente en politique désengage complètement la femme qui trouvera toutes les explications et prétextes pour s'autoexclure⁸³.

5.4.2 Participation des femmes à la vie économique et l'accroissement de leur autonomisation

La participation des femmes burkinabè à l'activité économique est étroitement liée à leur faible pouvoir de décisions notamment en ce qui concerne leurs revenus, le contrôle sur les ressources et le budget familial : 14 % des femmes ne sont pas consultées lorsque leurs propres revenus sont dépensés par leur mari, parents ou autres membres de la famille⁸⁴.

En plus, la faible autonomisation financière est marquée par un faible accès des femmes aux financements, aux facteurs et technologies de production et de transformation, aux appuis en montage de projets, aux services de suivi et d'accompagnement en gestion des projets.

En outre, d'une manière générale, les femmes ont plus de difficultés que les hommes à accéder à des informations par exemple en ce qui concerne l'accès aux crédits et aux services financiers, même quand l'information est disponible. Pour pallier ces disparités d'accès à l'information, les programmes d'appui aux organisations féminines et aux organisations communautaires sont particulièrement importants.

Le gouvernement burkinabè s'est engagé sur des mesures et des actions spécifiques pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes et des jeunes, ainsi que sur l'accès égal des hommes et des femmes à la jouissance des droits économiques et sociaux, dans le secteur du travail, de l'emploi et de la protection sociale.

81 Social Institutions and Gender Index, Burkina Faso 2018.

82 Cité dans le Rapport National Beijing+25, Burkina Faso.

83 Etude sur la participation politique des femmes au Burkina Faso, Monique Ilboudo, Centre pour la Gouvernance Démocratique, 2019, Burkina Faso.

84 Etude-Pays, SIGI-Burkina Faso, OCDE, 2018.

Selon un récent rapport du MFSNFAH⁸⁵, en matière d'autonomisation économique des femmes, de façon globale la proportion des femmes propriétaires d'entreprises parmi les entrepreneurs était de 21 % pour une cible de 30 %⁸⁶. Elles accèdent moins aux emplois et sont moins promues aux postes nominatifs par rapport aux hommes⁸⁷.

En outre, on note qu'entre 2015 et 2019, les femmes se sont moins inscrites sur les listes des demandeurs d'emploi que les hommes. Cet écart se réduit toutefois d'année en année : les femmes qui représentaient 34 % des demandeurs d'emploi en 2015, mais 43 % des demandeurs d'emploi inscrits en 2019⁸⁸.

6. ACCÈS AUX RESSOURCES

Le Burkina Faso a une population essentiellement rurale (près de trois quarts de l'ensemble de la population vivent et travaillent dans les zones rurales). Une des leçons essentielles du rapport de l'EHCVB 2018⁸⁹ publié en janvier 2022 est que l'incidence et la profondeur de la pauvreté au Burkina Faso sont significativement supérieures en milieu rural comparativement au milieu urbain : une personne sur deux (51 %) en milieu rural vit en dessous du seuil national de pauvreté contre une personne sur dix (13 %) en milieu urbain. De plus, neuf pauvres sur dix (92 %) vivent en milieu rural.

Figure 2 : Transformation agro-alimentaire pour la recherche de l'autonomie économique des femmes



Figure 3 : Utilisation de biopesticide dans un champ de haricot appartenant à une femme



Photos d'archives de Hamidou Benoit OUEDRAOGO, membre de la mission d'étude.

6.1 L'accès et le contrôle à la terre

L'accès à la terre est un droit économique incluant l'accès et le contrôle de la terre, mais également la possession de titres fonciers dans certains cas. Les femmes ont tendance à être plus pénalisées que les hommes dans l'accès à la terre à cause de pratiques discriminatoires. Au Burkina Faso, malgré les textes de loi visant à donner les mêmes droits fonciers aux hommes et aux femmes, c'est principalement le droit coutumier et traditionnel qui dicte les possibilités d'accès des membres de la communauté à la terre et aux ressources.

L'accès sécurisé à la terre reste donc un défi pour les femmes. Elles constituent 55 % de la force de travail agricole, mais pas plus de 40 % des propriétaires des terres. Quand elles le sont, leur pouvoir de décision reste limité.

85 Document d'analyse situationnelle du genre au Burkina Faso, MFSNFAH, Cabinet, octobre 2021.

86 Cible retenue par le PNDES.

87 Document d'analyse situationnelle du genre au Burkina Faso, MFSNFAH, Cabinet, octobre 2021.

88 ONEF/Annuaire statistique du marché de l'emploi 2019, INSD/Annuaire statistique national 2019.

89 INSD, Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018 (EHCVM-2018), Janvier 2022.

Uniquement 14 % des femmes propriétaires ont la possibilité de vendre les terres qu'elles détiennent, contre 32 % des hommes, en raison de pratiques liées au droit coutumier et à la gestion communautaire des terres. Cela affecte leur possibilité d'obtenir un crédit par exemple, limitant leurs opportunités d'autonomisation économique (AGI, 2019). Les femmes travaillent majoritairement sur les terres familiales et ne possèdent que peu voire aucun pouvoir sur les revenus issus des récoltes. Seules 19,2 % des entreprises agricoles sont à participation féminine dans la propriété (AGI, 2019).

Les discriminations subies par les femmes dans la majorité des communautés sont intrinsèquement liées aux coutumes et aux traditions du pays. Les traditions confèrent à la terre un caractère sacré, qui se transmet de père en fils, représentant la mémoire du lignage du village d'origine. En se mariant, les femmes sont instinctivement rattachées à un autre lignage, les excluant ainsi de sa gestion. Ainsi, la société traditionnelle permet aux femmes d'exploiter la terre sans en être propriétaires à part entière. Elles cultivent, le plus souvent, des lopins de terre empruntés aux hommes, avec le risque de se faire dépourvoir à tout moment.

Généralement, les femmes acquièrent les terres à travers leur mari qui peut leur prêter s'il en dispose. Cependant, dans certaines régions du Burkina Faso où le matriarcat est pratiqué, la femme hérite des terres de ses oncles maternels.

Bien que la loi 034-2009⁹⁰ portant régime foncier rural « garantisse un accès équitable aux terres rurales pour l'ensemble des acteurs ruraux, des femmes, des petits producteurs et à promouvoir l'investissement afin d'accroître la productivité dans le secteur agro-sylvo-pastoral et la lutte contre la pauvreté rurale », les femmes sont encore très défavorisées 13 ans après son adoption. Elles accèdent à la terre sous certaines conditions surtout en groupements, mais n'ont pas toujours le contrôle. Dans les sites aménagés, un quota d'au moins 30 % des parcelles doivent être attribuées aux femmes et aux jeunes. Toutefois, il faut noter que les textes juridiques qui permettent à la femme d'accéder à la propriété de la terre sont généralement méconnus par les populations.

Il ressort que la réforme foncière stipule que la terre appartient à l'État, bien que **sa gestion se fasse suivant les normes coutumières** car, en milieu rural, ces règles coutumières sont relativement plus pratiquées par rapport à la Réforme Agraire et Foncière. **Ces traditions considèrent la femme comme une « étrangère »** qui ne peut pas avoir droit à la terre. Les modalités d'attribution des terres par l'État favorisent un peu plus les hommes puisqu'elles posent comme conditionnalités pour être attributaire le statut de chef de ménage ou la capacité de payer une contribution financière personnelle.

Sur la base des informations fournies par le Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire (2021), l'imposition par le gouvernement du quota d'octroi de 30 %⁹¹ a favorisé la participation des femmes au développement de l'agriculture. Par exemple, sa mise en œuvre a permis de (i) Attribuer 50,30 % des superficies nouvellement aménagées aux femmes de 2015 à juin 2021 soit une hausse de 20,30 points de pourcentage, (ii) Pour l'année 2019, la superficie de périmètres maraîchers aménagés était de 247 hectares dont 199 hectares pour les femmes soit 80,56 %, (iii) Mettre l'accent sur la délivrance des documents de sécurisation foncière au profit des femmes, dans le cadre de la mise en œuvre de la seconde phase (février à juillet 2014) du projet de Sécurisation Foncière du Millennium Challenge Account-Burkina Faso (MCA-BF), (iv) De 2017 à septembre 2020, 144,58 ha de terres périurbaines ont été octroyés aux femmes pour exercer des activités d'élevage.

6.2 L'accès à l'éducation

En 2019, 2,6 millions d'enfants et adolescents âgés de 6-17 ans n'étaient pas scolarisés, correspondant à 51,4 pour cent des enfants d'âge scolaire (dont 48,1 pour cent de filles)⁹². De plus, parmi ces enfants non scolarisés, un sur deux vit dans des zones touchées par le conflit⁹³.

90 La loi prend en compte des aspects genre dans son article 75- Aux dispositions de cette loi, les femmes sont également membres des commissions foncières villageoises et participent dans l'élaboration des chartes foncières locales.

91 Rapport sur les progrès au Burkina Faso en matière d'égalité Hommes-Femmes, octobre 2021.

92 Enquête sur les enfants et adolescents en dehors de l'école organisée par le MENAPLN avec le soutien de l'UNICEF en 2017.

93 Rapport d'état du système éducatif national au Burkina Faso (UNESCO 2017).

Malgré les efforts du gouvernement pour assurer la continuité avec la Stratégie nationale de scolarisation et d'éducation en situation d'urgence adoptée en février 2019, les écoles ont continué d'être la cible d'attaques et de menaces des groupes armés non étatiques (GANE). La crise humanitaire et sécuritaire entrave l'accès équitable et durable à l'éducation de nombreux enfants. Entre décembre 2020 et mai 2021, le nombre d'écoles fermées a subi des variations passant de 2 169 écoles à 2 244 écoles fermées, affectant 304,450 élèves et 11 068 enseignants à la date du 14 mai 2021.

Figure 4 Éducation en situation de crise : situation des conditions rudes de 500 élèves déplacés internes réinscrits dans le système éducatif à Ouahigouya dans l'école de Gondolage A (juin 2021)



Photos d'archives de Hamidou Benoit OUEDRAOGO, membre de la mission d'étude

L'impact de la crise sanitaire COVID-19. Le Burkina Faso est également confronté à la crise sanitaire de la COVID-19. Le 16 mars 2020, le gouvernement avait ordonné la fermeture de toutes les écoles du pays afin de contenir la propagation de la pandémie. Cette mesure avait touché plus de cinq millions d'élèves et plus de 122 000 enseignants. En outre, les effets de la Covid-19 sur le système éducatif se couplent aux impacts de la crise sécuritaire. Pour certaines régions, la fermeture des écoles a accentué les perturbations d'un calendrier scolaire déjà fragilisé par l'insécurité, aggravant ainsi l'insuffisance du temps d'enseignement.

6.2.1 Couverture éducative

Le Burkina Faso a fait des progrès en termes d'éducation. Si la parité scolaire au primaire a été quasiment atteinte en 2015 : 9 filles scolarisées pour 10 garçons pour les niveaux primaires et secondaires, elle est menacée par l'insécurité actuelle.

Selon le rapport OCHA du 20 mai 2022⁹⁴, environ 685 935 élèves soit 328 682 filles (48 %) et 357 253 garçons (52 %) sont privés des services éducatifs du fait de la fermeture de 4 148 écoles au 30 avril 2022. Actuellement, au regard de l'ampleur des fermetures des écoles à la suite de l'insécurité, il est probable que la proportion des enfants hors école se soit maintenue ou accrue. Sans accès à l'éducation, une génération d'enfants vivant en situation de conflit risque de grandir sans avoir acquis les compétences nécessaires pour contribuer au développement de leur pays, aggravant ainsi la situation déjà désespérée de millions d'enfants et de leur famille.

Selon le profil de scolarisation transversal par sexe de 2020/2021⁹⁵, les filles accèdent plus que les garçons au secondaire. On note un certain déséquilibre entre l'enseignement général et l'enseignement technique et professionnel. Une répartition des effectifs par système d'enseignement révèle que l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) est peu développé car il ne compte que 3,1 % des effectifs totaux. En effet, en

94 <https://reports.unocha.org/fr/country/burkina-faso/> consulté le 10 juin 2022

95 DGESS/MENAPLN, Tableau de bord des enseignements post primaire et secondaire, année scolaire 2020/2021

2020/2021, l'enseignement général continue d'être la destination première des enfants scolarisés du secondaire (96,9 %). Des effectifs de l'EFTP, on notait au secondaire selon le rapport de suivi annuel 2018 du Programme de développement stratégique de l'éducation de base, 41 % de filles contre 59 % de garçons.

Des défis énormes restent cependant à relever face aux contraintes majeures du système éducatif et de la formation dans un contexte où l'insécurité constitue la nouvelle menace au développement socio-économique du pays à laquelle s'ajoute une pression démographique importante⁹⁶ qui ne faiblira pas dans les années.

De grandes tendances devraient s'inverser : (i) une éducation de base orientée vers la massification et en perte de qualité, un enseignement secondaire encore très orienté vers les matières littéraires ; (iii) un enseignement et une formation technique et professionnel (EFTP) embryonnaires et peu organisés ; (iv) un enseignement supérieur structurellement en crise ; (v) une situation actuelle du secteur caractérisée par une éducation et une formation en perte de qualité et faiblement adaptées aux besoins de l'économie.

À l'heure actuelle, si on met en relation le capital humain du Burkina et niveaux de l'enseignement en **termes d'accès/couverture filles et garçons** les différents taux, on peut affirmer sans aucun doute que le niveau actuel du système éducatif est faible avec des inégalités encore importantes :

- On observe une parité entre les effectifs des filles et ceux des garçons au niveau des structures d'encadrement de la petite enfance soit 61 096 filles et 62 910 garçons.
- 67 % des filles fréquentent l'école ;
- 26 % des filles fréquentent l'enseignement secondaire ;
- Une étudiante pour chaque deux étudiants au niveau de l'enseignement supérieur ; parmi les étudiants d'Ingénierie, on trouve moins d'une fille sur cinq (18 %), tandis qu'en santé et protection sociale les filles constituent la moitié des effectifs (50,8 %).
- 63,8 % des femmes de 16 à 35 ans n'ont aucune instruction - 3,4 millions ;
- 76,8 % des femmes de 16 à 64 ans n'ont pas le niveau primaire (contre 53 % pour les hommes) ;
- Environ 20 % des hommes en âge de travailler ont au moins le niveau secondaire, contre 13,8 % chez les femmes⁹⁷.

Des données reprises sur le graphique suivant montrent la **répartition par genre, de l'effectif de l'enseignement primaire, post primaire et secondaire**⁹⁸.

Tableau 2 - Niveau d'éducation selon le genre au Primaire, post primaire et secondaire

	Primaire		Post primaire		Secondaire	
	F	G	F	G	F	G
Taux brut de scolarisation	93,5 %	96,3 %	54,6 %	49,6 %	14,8 %	20,2 %
Taux de parité	1	1				
Taux d'achèvement	64,9 %	56,0 %	42,1 %	39,2 %	12,0 %	17,8 %
Taux de réussite	63,1 %	68,8 %	38,6 %	47,7 %	42,0 %	39,2 %

Source : livret genre 2020

96 Le nombre d'enfant en âge de fréquenter le primaire (les 6-11 ans) a augmenté d'environ 500 000 pour atteindre un peu plus de 3,8 millions en 2020.

97 NSD, EMS 2014 et BIT.

98 Post primaire: Premier cycle: 6ième à la 3ième ; Secondaire: 2nd Cycle: Seconde à la Terminale.

Accès au primaire. À l'entrée dans le système scolaire, autrement dit au CP1, les garçons sont plus nombreux que les filles (**taux brut d'admission (TBA)**) est de 96,3 % contre 93,6 % pour les filles⁹⁹. Par contre, le taux d'achèvement au niveau du primaire est plus élevé pour les filles (64,9 % pour les filles et 56,0 % pour les garçons).

Le tableau 2 présente la situation des taux de réussite aux examens du CEP et de BEPC en 2018. Le taux de succès au CEP est globalement de 64,82 % contre un taux de succès de 42,94 % au BEPC. Les garçons ont été au cours de cette session plus performants que les filles, et ce constat est plus marqué au niveau du BEPC avec un indice de parité de 0,81.

Tableau 3 - Taux de succès aux examens en 2018

Ordre d'enseignement	Sexe			Indice de parité fille/garçon
	Garçons	Filles	Ensemble	
CEP	67,96	62	64,82	0,91
BEPC	47,75	38,6	42,94	0,81

Source : Rapport de suivi annuel 2018 du Programme de développement stratégique de l'éducation de base (PDSEB), janvier à décembre 2018

Accès au post-primaire. En 2020/2021, plus de 2 enfants sur 5 en âge d'être scolarisé en première année du post-primaire y ont effectivement accès soit un **taux brut d'admission (TBA)** de 42,9 %. Le TBA, après une baisse régulière entre 2017/2018 et 2019/2020, a progressé de 2,6 % en 2020/2021.

Le taux brut de scolarisation (TBS) en 2020/2021 est de 47,3 % et de 49,3 % en 2019/2020, soit une baisse de 2,0 points de pourcentage. Le TBS au post-primaire des filles est de 52,5 % en 2020/2021, quoiqu'en baisse par rapport à 2019/2020 (53,6 %), il est supérieur à celui des garçons (42,5 %) qui est également en baisse de 2,8 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. Depuis 2016/2017, les TBS des filles et des garçons sont en régression continue. L'indice de parité F/G (1,17) reste quasi inchangé par rapport à 2019/2020 (1,18).

Cette parité relative à la participation à l'enseignement post-primaire demeure en faveur des filles. Le taux de scolarisation par âge spécifique révèle une scolarisation plus importante des enfants âgés de 14 ans (32,1 %), 15 ans (33,5 %). Les taux de scolarisation au post-primaire au-delà de l'âge réglementaire sont non négligeables. En effet, ils sont de 29,7 % pour les 16 ans, de 22,9 % pour les 17 ans et de 16,3 % pour les 18 ans.

Le Taux d'achèvement des filles (41,1 %), comme l'année dernière, reste au-dessus de celui des garçons (32,6 %) avec un indice de parité F/G (1,26) en faveur des filles. Le **taux d'achèvement** des filles et celui des garçons ont connu une régression respective de 1,5 et 2,9 points de pourcentage. Entre 2016/2017 et 2020/2021, les plus fortes variations des TACH selon le sexe sont enregistrées entre 2016/2017 et 2017/2018 avec une augmentation de 6,8 points de pourcentage pour les filles et de 3,8 points de pourcentage pour les garçons.

Accès au Secondaire. En 2020/2021, le Burkina Faso a scolarisé au secondaire 328 789 élèves dont 46,5 % de filles. La répartition des effectifs par sexe indique une participation de plus en plus croissante des filles (Taux d'accroissement moyen annuel des filles 16,8 % et celui des garçons 9,5 %) ces 5 dernières années. Depuis 2016/2017, le défi de la scolarisation et du maintien des filles est en passe d'être levé.

Accès au Supérieur. Au niveau du supérieur, on a une étudiante pour deux étudiants. En 2017, le taux brut de scolarisation était de 4,1 % pour les femmes contre 2,3 % en 2009, tandis qu'au niveau des garçons il était de 7,9 %, comparé à 4,7 % en 2009, la proportion des femmes parmi les étudiants de l'enseignement supérieur était de 31,6 %. En 2015, elle était de 33,6 %, ce qui traduit une faible progression au cours de la période considérée. On constate que les stéréotypes de genre jouent encore un rôle significatif dans le choix des domaines d'étude, avec une tendance à reproduire la division traditionnelle du travail selon le genre. Par exemple, parmi les étudiants d'Ingénierie, on trouve moins d'une fille sur cinq (18 %), tandis qu'en santé et protection sociale les filles constituent la moitié des effectifs (50,8 %).

Alphabétisation. Le taux d’alphabétisation est plus élevé chez les hommes. Deux hommes sur cinq (49,2 %) de 15 ans ou plus sont alphabétisés, contre seulement une femme sur quatre (31,0 %) en 2018¹⁰⁰. En 24 ans, le taux d’alphabétisation de la population de 15 ans et plus a connu une augmentation annuelle moyenne de 3 %. Cette progression a été plus forte chez les femmes que chez les hommes (4,2 % contre 2,5 %).

6.2.2 Formation professionnelle

L’amélioration de la formation technique et professionnelle (EFTP) au Burkina constitue un enjeu très important auquel le Burkina Faso est confronté : la population burkinabè est extrêmement jeune et en croissance, ce qui constitue un grand défi en raison des besoins spécifiques notamment d’éducation, de formation et d’insertion socio-professionnelle.

Le public-cible de l’EFTP est constitué des enfants et jeunes entre 12-24 ans. Cette tranche d’âge est en augmentation régulière (environ 5 millions en 2015, plus de 6 millions en 2022) représentent 40 % des jeunes alors que la proportion des jeunes de cet âge inscrits dans l’enseignement secondaire ne dépasse guère 20 %. Sur la population totale de 20 487 979, 64 % a moins de 25 ans¹⁰¹. La couverture éducative ces dernières années montre une dynamique positive tandis que l’offre d’éducation reste en deçà de la demande sociale. En effet, les effectifs des élèves scolarisés ont globalement augmenté à tous les niveaux d’enseignement de l’ordre de 3,2 % au préscolaire, 5,4 % au primaire et 11,4 % au post-primaire et secondaire dont 0,3 % pour l’EFTP.

Les inscrits dans les écoles de formation professionnelle publique selon le sexe. Les effectifs des inscrits dans les écoles de formation professionnelle publique sont majoritairement des hommes. Entre 2015 et 2018, les effectifs augmentent dans les écoles de formation professionnelle tandis qu’en 2019 ils baissent. Les femmes représentent entre 31 % et 34 % des effectifs dans les écoles de formation professionnelle publique au cours des cinq dernières années.

Fonds d’appui à la formation professionnelle et à l’apprentissage. Au cours de la période 2015 à 2019, les femmes ont plus bénéficié des services du Fonds d’appui à la formation professionnelle et à l’apprentissage (FAFPA) que les hommes sauf en 2017 où 60 % des bénéficiaires étaient des hommes.

Par ailleurs, dans la même période, les bénéficiaires des services du Fonds d’appui évoluent en dent de scie avec un effectif plus important en 2017.

Effectifs des élèves de l’enseignement et la formation technique et professionnelle. Les effectifs des élèves de l’enseignement et de la formation technique et professionnelle (EFTP) ont augmenté depuis 2017/2018. En 2019/2020, 36 424 élèves suivent des cours dans les EFTP et parmi eux, 36,7 % sont des filles (Tableau 6). Malgré ces effectifs, l’EFTP reste encore embryonnaire et occupe seulement 11 % des effectifs de l’enseignement secondaire (général et technique).

L’amélioration de la formation technique et professionnelle au Burkina constitue un enjeu très important auquel le Burkina Faso est confronté : la population burkinabè est extrêmement jeune et en croissance, ce qui constitue un grand défi en raison des besoins spécifiques notamment d’éducation, de formation et d’insertion socio-professionnelle.

Le sous-secteur de l’EFTP au Burkina Faso se caractérise par une insuffisance de l’offre de formation, une disparité régionale (de genre et suivant les filières) et des coûts élevés de la formation. Cette faiblesse de l’offre s’explique en partie par les coûts élevés d’investissement notamment dans les filières industrielles et la faible prise en compte de ce sous-secteur dans les priorités du politique.

100 Livret genre 2019.

101 Recensement général de la population et de l’habitat (RGPH) de 2019

En outre, on constate des disparités et des inégalités genre à corriger, qui sont induites par d'autres facteurs en amont de la formation professionnelle :

- L'accès des filles à l'enseignement technique et professionnel est faible par rapport à celui des garçons. Le rapport est de 1 à 2 en ce qui concerne l'inscription des filles (32,7 %) et des garçons (76,3 %) dans les centres d'EFTP. Cette disparité résulte de l'importance des dépenses d'enseignement dans ces écoles, notamment en ce qui concerne les frais d'internat, pouvant aller de 200 000 FCFA dans le public à 350 000 FCFA dans le privé¹⁰², et comme la préférence est donnée au garçon, la fille ne pourra poursuivre des études aussi couteuses jamais.
- Le faible accès des filles à l'éducation post-primaire ou secondaire, qui aboutit à un faible niveau d'instruction, devient un blocage à leur accès à des EFTP¹⁰³ qui ouvrent à des emplois dans le secteur moderne.
- L'EFTP reproduit encore les stéréotypes de genre concernant les métiers et les filières de formation : une orientation nette (77,8 %) des jeunes filles vers les filières tertiaires plutôt que dans la production-transformation, diminuant leur chance de recrutement.
- L'analphabétisme d'un nombre élevé de femmes constitue un frein insurmontable pour l'accès à des formations professionnelles ad hoc, dont le nombre a beaucoup augmenté ces dernières années au Burkina Faso dans le cadre de la mise en œuvre de divers fonds pour l'emploi.
- L'accès à l'information concernant les opportunités de formation professionnelle est de manière générale insuffisant, en particulier pour les filles¹⁰⁴.

La Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels qui définit la vision et les axes stratégiques **en matière d'EFTP n'est pas suffisamment sensible au genre**. Même si le diagnostic¹⁰⁵ réalisé dans ce rapport ne comportait pas une analyse des disparités et des inégalités de genre, il reconnaît toutefois la pertinence de mettre en œuvre des mesures spécifiques pour favoriser l'accès et le maintien d'un plus grand nombre de filles et de femmes dans les filières professionnelles.

6.3 L'accès au marché de travail et à l'emploi

Malgré les divers engagements internationaux et nationaux en faveur du genre, le Burkina Faso accuse de grandes disparités et inégalités entre les hommes et les femmes dans le secteur de l'emploi, qui sont profondément ancrées dans les normes sociales et demeurent une contrainte importante pour le développement.

La politique sectorielle Travail, Emploi et Protection sociale (PTEPS) 2018-2027, prévoit parmi ses principes de base « consacrer l'égalité des chances devant les emplois disponibles et bannir toute forme de discrimination portant sur les traitements et autres conditions de travail ». L'objectif global est de promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyens du Burkina Faso, leur permettant de participer pleinement à la vie politique, économique et sociale. L'autonomisation socio-économique de la femme et la promotion du genre constituent un des axes stratégiques prioritaires de la PTEPS.

Cependant, au Burkina Faso des inégalités de genre quant à l'accès aux ressources productives et économiques persistent encore, limitant la participation économique des femmes. Elles occupent la plupart du temps des emplois précaires ; sont moins payées que les hommes, elles n'accèdent que très partiellement aux postes de décisions, et sont majoritairement cantonnées à certains secteurs proches de leurs rôles reproductifs.

102 Société Africaine d'Etude et Conseil, Etude sur la Formation Professionnelle Duale au Burkina Faso, 2012-2013, p16.

103 Cartographie et Diagnostic de l'emploi des Jeunes au Burkina Faso, avril 2014, p26.

104 Stratégie Nationale Genre 2020-2024.

105 Sur la base des résultats du Rapport d'état du système éducatif national (RESEN) de 2016, un diagnostic exhaustif sans complaisance du système éducatif et de la formation professionnelle a été posé : (i) une éducation de base formelle orientée vers la massification et en perte de qualité ; (ii) une Éducation non formelle (ENF) de faible qualité avec des inégalités de genre; (iii) un enseignement secondaire insuffisamment pris en compte dans le système éducatif et très orienté vers les matières littéraires, (iv) un enseignement et une formation techniques et professionnels (EFTP) embryonnaires et peu organisés ; (v) un enseignement supérieur structurellement en crise ; (vi) une gestion et un pilotage du système éducatif peu professionnels, avec des résistances à l'innovation ; et (vii) une situation actuelle du secteur caractérisée par une éducation et une formation en perte de qualité et faiblement adaptées aux besoins de l'économie.

La population burkinabè est très jeune : environ 79,8 % de la population est âgée de moins de 35 ans. Les jeunes en âge de travailler (16 à 35 ans) représentent environ 30 % de la population totale, soit un effectif d'environ 5,4 millions de jeunes de 16 à 35 ans. Respectivement environ 64,3 % et 54,4 % de la population en âge de travailler sont des jeunes et des femmes¹⁰⁶.

Cette population jeune constituerait un atout en termes de capital humain, cependant son niveau éducatif est faible. En effet, environ 63,8 % des jeunes de 16 à 35 ans n'ont aucune instruction.

La population féminine en âge de travailler a également un faible capital humain : 76,8 % des femmes de 16 à 64 ans n'ont pas le niveau primaire, contre 53 % pour les hommes. Environ 20 % des hommes en âge de travailler ont au moins le niveau secondaire, contre 13,8 % chez les femmes¹⁰⁷.

La population active, composée de 53 % de femmes et 49 % d'hommes, est majoritairement rurale et jeune : 74 % vit en milieu rural et 42,3 % a moins de 30 ans.

La population active est occupée dans quatre principales catégories d'activité économique : agriculture, industrie (activités de fabrication, activités extractives, construction, etc.), commerce et services.

Les inégalités d'accès à l'emploi, du capital humain et des revenus

Les femmes burkinabè sont confrontées à des grandes difficultés pour accéder à un **emploi formel décent**, à la fois dans le secteur privé et dans la fonction publique, particulièrement à des postes supérieurs de responsabilité décisionnelle.

Par ailleurs, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à accepter des emplois à temps partiel et souvent précaires, soit parce qu'elles ne trouvent pas un autre type de travail, soit parce que cela leur permet de concilier le travail rémunéré avec le travail domestique et les responsabilités familiales.

Il est important de noter que l'activité et le nombre d'heures de travail sont bien plus élevés pour les femmes, particulièrement en milieu rural. Ainsi, le groupe des « inactifs » au sens légal le plus important (soit 32 %) est constitué des « femmes au foyer » (suivi de 28,2 % d'élèves et étudiants). Mais les femmes constituent 80 % des travailleurs familiaux ; au sein des ménages, elles effectuent l'essentiel des tâches ménagères et par exemple 95 % des tâches de cuisine¹⁰⁸. C'est un facteur qui peut limiter la capacité des femmes à avoir des emplois formels et des activités rémunérées.

Les grands secteurs d'activité sont l'agriculture, l'industrie, le commerce et les services, avec une place majoritaire du secteur informel, qui représente presque 70 % des emplois.

Des emplois précaires et/ou vulnérables. En 2019, les femmes participaient à hauteur de 77,1 % à l'économie du pays¹⁰⁹. Cependant, elles occupent essentiellement des emplois vulnérables. Le taux d'emploi vulnérable est de 93,8 % chez les femmes occupées, contre 84,9 % chez les hommes occupés et 89,2 % pour les jeunes occupés. Ainsi, le taux de salarisation est de **6 % chez les femmes, contre 14,5 %** pour les hommes. Chez les jeunes et les femmes, **les emplois non rémunérés représentent environ 65 % du total des emplois vulnérables**, contre 38 % chez les hommes¹¹⁰.

Ces données confirment les inégalités de genre persistantes au détriment des femmes dans l'emploi, pas seulement en **termes d'accès**, mais également en ce qui concerne le **type d'emploi et de revenu**¹¹¹.

106 Programme pays de promotion du travail décent 2020-2022 (PPTD), au Burkina Faso, BIT, 2021.

107 Programme pays de promotion du travail décent 2020-2022 (PPTD), au Burkina Faso, BIT, 2021.

108 SIGI, OCDE.

109 AGI, 2019, Cité dans Note Diagnostic pays, Burkina Faso, Groupe de la Banque Africaine de développement, Septembre 2021.

110 Note Diagnostic pays, Burkina Faso, Groupe de la Banque Africaine de développement, Septembre 2021.

111 Profil Genre Pays, BAD, 2020- Bureau national de la statistique Département Genre, Femmes et Société civile, et département des Statistiques de la BAD.

Le taux d'emplois vulnérables est égal à 89,7 % pour l'ensemble de la main-d'œuvre occupée. Environ 52 % des emplois vulnérables sont des emplois non rémunérés. Le taux de salarisation de l'emploi est faible et égal à 10,3 %. La proportion des employeurs ne représente que 0,4 % de l'emploi total.

Le secteur Informel. Dans une économie où le **secteur informel représente presque 70 % des emplois**, les femmes représentent 80 % de la main-d'œuvre non rémunérée sur les parcelles agricoles et dans les entreprises familiales, tandis qu'elles ne comptent que pour 24 % de la main-d'œuvre du **secteur public et du secteur privé formel**¹¹².

Dans le secteur informel, les entreprises féminines sont majoritaires dans le commerce (65,4 %), l'artisanat (16,5 %), les services (12,3 %) et la production/transformation (5,8 %)¹¹³.

Dans les secteurs non agricoles, la proportion de **l'emploi informel** reste de 89,3 %, avec 52,2 % de femmes et de 60 % de jeunes de moins de 35 ans¹¹⁴. La proportion de travailleurs pauvres est estimée à 52 % chez les femmes et 57 % en milieu rural.

On peut constater qu'en matière d'offre d'emploi, la dynamique économique du pays est peu favorable à la promotion du travail décent.

Les réponses aux besoins et aux droits de tous les citoyens et citoyennes, en matière de protection sociale, notamment aux populations à risque et/ou en situation de grande vulnérabilité, sont encore insuffisantes. C'est le cas dans le secteur informel, ainsi que pour les femmes et filles qui occupent des emplois les plus précaires et les moins bien rémunérés, engagées comme personnel domestique ou travaillant sans salaire pour l'entreprise ou les terres familiales.

Quant aux revenus de travail plus d'un tiers des travailleurs ne permettent pas de sortir leurs ménages de la pauvreté. Environ 36 % des travailleurs burkinabè vivent en dessous du seuil de pauvreté. La pauvreté des travailleurs est plus accentuée en milieu rural, avec également de fortes disparités entre les régions. Le taux de travailleurs pauvres est de 43,7 % en milieu rural, contre 11,7 % en milieu urbain. Il varie entre 6,9 % et 65,7 % selon les régions.

Ainsi, en matière de **création d'emploi et de revenus**, le Burkina Faso fait face à deux défis majeurs qui sont : (i) l'amélioration de l'employabilité des citoyens et citoyennes, avec une attention particulière pour les jeunes, les femmes et les personnes vivant avec un handicap, ainsi que celles en situation de vulnérabilité, et/ou de discrimination ; (ii) la promotion d'une dynamique économique davantage favorable à la création d'emplois productifs et décents.

Autonomisation économique des femmes

Les femmes rencontrent différents obstacles en matière **d'accès à l'entrepreneuriat**, notamment par manque de capital et ces conséquences sur l'accès au crédit mais également en raison des normes sociales et culturelles, donc, la progression du nombre de femmes propriétaires d'entreprises formelles est faible (environ 21 %)¹¹⁵.

Dans le domaine des petites et moyennes entreprises, 45 % des femmes entrepreneures interviennent dans le commerce, 29 % dans les services, 21 % dans la production/transformation et 5 % dans les autres domaines⁴⁹. Dans le secteur informel, les entreprises féminines sont aussi majoritaires dans le commerce (65,4 %), l'artisanat (16,5 %), les services (12,3 %) et la production/transformation (5,8 %)¹¹⁶.

112 OXFAM, 2021.

113 Profil Genre Pays, BAD, 2020- Bureau national de la statistique Département Genre, Femmes et Société civile, et département des Statistiques de la BAD

114 Chiffres donnés par le Directeur des études et de la Planification de la CNAMU, lors du colloque du 2 au 3 novembre 2021 à Ouagadougou sur l'économie informelle, à l'initiative du Ministère de la Jeunesse, de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'emploi.

115 7e rapport Burkina sur la mise en œuvre de la CEDF.

116 Profil Genre Burkina Faso, 2020, BAD, 2020.

L'accès des femmes au crédit par rapport aux hommes reste faible. La possession d'un compte dans une banque ou dans une institution de microfinance est plus faible chez les femmes. En 2014, la proportion des femmes de 15 ans ou plus possédant au moins un compte bancaire est deux fois moins que celle des hommes (6,0 % contre 14,6 %). En milieu rural tout comme en milieu urbain, le pourcentage de femmes qui ont au moins un compte bancaire demeure toujours faible comparé à celle des hommes. Pendant la même période, la proportion de femmes qui ont accès au crédit est restée faible (78 %) comparée à celle des hommes (89,7 %). En milieu rural tout comme en milieu urbain, le pourcentage de femmes qui ont obtenu un crédit demeure toujours faible comparé à celui des hommes.

Des initiatives mises en place par l'État burkinabè et ses partenaires en vue d'appuyer l'accès des femmes aux financements et aux ressources productives

- Le gouvernement burkinabé œuvre à l'accès des femmes aux financements à travers la mise en place du programme budgétaire « Femme et genre », la mise en œuvre par le « Programme intégré d'autonomisation de la femme au Burkina Faso (PIAF-BF) ».
- Le Gouvernement a fait de la formation technique et professionnelle, un levier de développement et aussi, un des principaux instruments de lutte contre la pauvreté eu égard au fait que celle-ci permet aux apprenants d'acquérir des connaissances spécifiques et le savoir-faire nécessaires à l'exercice de métiers.
- Le Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA), dans la perspective du développement du capital humain, a subventionné, en 2020, les formations dans différentes filières porteuses de croissance et d'emplois des jeunes et femmes au profit de 3 281 bénéficiaires dont 1 486 femmes pour un montant de 671,77 millions de FCFA.
- La mise en place auprès du Fonds Burkinabé de Développement Economique et Social (FBDES) d'un fonds de garantie et d'une ligne de crédit dédiés au secteur informel de quatre milliards cinq cent millions (4 500 000 000) de FCFA.
- La mise en œuvre du projet entreprendre au féminin (2016-2019), qui est un sous projet du projet régional : Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel/Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend Project (SWEDD), piloté par le MFSNFAH.

6.4 L'accès à la santé et aux droits sexuels et reproductifs

Au Burkina Faso, la vision de la Politique Sectorielle Santé prévoit d'offrir un meilleur état de santé possible pour l'ensemble de la population à travers un système de santé national accessible, performant et résilient à l'horizon 2027. En outre, la Politique nationale de Protection sociale pour la période 2013-2022 vise à améliorer l'accès des citoyens et citoyennes aux services et aux soins de santé¹¹⁷. De 2017 à 2020, le budget du Ministère de la Santé est passé de 189,5 milliards à 252,4 milliards FCFA¹¹⁸.

Plusieurs progrès ont été réalisés au cours des dix dernières années dans le secteur de la santé dans l'atteinte des objectifs des politiques de santé, ainsi que pour améliorer l'accès des femmes et des filles, aux soins et aux services de santé, particulièrement dans le domaine de la Santé Sexuelle et Reproductive (SSR).

Néanmoins, malgré le principe de prestation des soins de santé basé sur l'égalité d'accès de tous aux services de santé de qualité, les politiques, stratégies et plans d'action développés ne sont pas toutes sensibles au genre et ne tiennent pas toujours compte du caractère désagrégé des indicateurs liés au genre à certains niveaux décisionnels du système de santé¹¹⁹. En outre, le système de santé n'est pas encore suffisamment outillé pour prendre en compte le genre, que ce soit en termes d'égalité professionnelle dans le secteur, de prise en charge différenciée des femmes et des hommes selon les pathologies et les risques encourus, de prise en charge des violences basées sur le genre.

117 Ceci à travers le régime d'assurance maladie universelle (AMU) adopté par Burkina Faso en 2015.

118 Rapport sur les progrès du Burkina Faso en matière d'égalité hommes-femmes, MFSNFAH, Cabinet, octobre 2021.

119 Plan d'Action Genre, Ministère de la Santé 2021-2023, Burkina Faso (version septembre 2021).

Même si l'accès aux services et soins de santé et de la santé sexuelle et reproductive est garanti au niveau juridique, dans la pratique, des inégalités et disparités de genre entre les hommes et les femmes persistent, notamment dans le domaine de l'accès aux soins et des droits sexuels et reproductifs¹²⁰.

Ces disparités et inégalités de genre dans le secteur de la santé sont en lien avec les déterminants socioculturels. Les constructions sociales, rôles et responsabilités des hommes et des femmes, des filles et des garçons, restent largement influencés par la culture traditionnelle, sont utilisées pour expliquer et légitimer des inégalités et disparités entre les hommes et les femmes dans la santé.

Beaucoup de femmes ne sont pas encore autonomes dans la prise de décisions relatives à leur vie affective et sexuelle, particulièrement en matière de contraception et de planification familiale, n'ayant pas la possibilité d'exprimer et/ou de faire leurs choix concernant leur propre santé ; ce qui a un fort impact sur l'autonomie pour les soins de santé.

54 % des femmes (contre 25 % des hommes) se trouvent **exclues du processus de décision relatif à leur propre santé** ; cela concerne également le **manque d'autonomie financière**, car généralement, car les décisions sont prises soit par le mari, soit par d'autres personnes, sans prendre en compte la voix de la femme concernée¹²¹. Cette dépendance est renforcée par le manque d'éducation et de connaissances des femmes comme des hommes sur leurs droits sexuels et reproductifs, sur la santé maternelle, néonatale et infantile, dans laquelle les hommes et la communauté ne s'impliquent pas encore suffisamment.

Caractéristiques du genre dans le secteur de la santé

Le rapport sur les progrès du Burkina Faso en matière d'égalité hommes-femmes¹²², fait référence aux plusieurs programmes qui ont été mis en œuvre dans le domaine de la santé au profit des femmes, portant sur tous les aspects de la santé tout au long de leur vie.

- Le taux de **mortalité maternelle** a connu un recul sensible au cours de 25 dernières années, mais il n'empêche que son niveau demeure préoccupant car la cible fixée pour 2020 (176,7)¹²³ n'a pas été atteinte. Le ratio de mortalité maternelle (RMM) est passé à 341 en 2010 à 320 en 2017¹²⁴, soit une réduction de 6,2 %. Pour l'année 2020, l'annuaire statistique du ministère de la Santé affiche un taux de 147,1 décès pour 100 000 parturientes. L'état de santé des femmes et des nouveau-nés est influencé par de nombreux facteurs, notamment par la faible accessibilité aux soins dans les zones rurales, le manque d'autonomie des femmes, les mariages précoces, etc.
- Le Gouvernement du Burkina Faso a instauré **la gratuité des soins au profit de la femme enceinte et allaitante et de l'enfant de 0 à 5 ans** par le programme « Accès aux services de santé » (2016). À travers cette politique, le Gouvernement prend en charge l'intégralité du coût d'un ensemble défini de services de Santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (SMNE)¹²⁵. Il assure le pré positionnement de fonds destinés à remplacer les paiements directs à la charge des usagers et permet aux établissements de santé publics de dispenser gratuitement les services de SMNE. La gratuité profite à tous les enfants de moins de 5 ans, ainsi qu'aux femmes enceintes et en période de post-partum et ne nécessite pas d'enregistrement préalable du patient. L'ensemble de services inclut les 6 services pédiatriques définis dans les protocoles pour la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME). Pour les femmes enceintes, la Gratuité comprend les soins prénatals et postnatals, les accouchements, les soins obstétricaux d'urgence et les césariennes. Le traitement des fistules obstétricales ainsi que le dépistage des lésions précancéreuses du col de l'utérus et du cancer du sein sont pris en charge pour toutes les femmes.
- **La gratuité des soins et des services de planification familiale** a été officiellement lancé par le Ministère de la Santé sur toute l'étendue du territoire national, en septembre 2020. Cette mesure vise à assurer l'accès universel des populations aux services de planification familiale de qualité et de lutter efficacement contre

120 Plan National de développement sanitaire, Burkina Faso, 2017.

121 Social Institutions and Gender Index (SIGI), OCDE, 2018.

122 Rapport sur les progrès du Burkina Faso en matière d'égalité hommes-femmes, MFSNFAH, octobre 2021.

123 Annuaire Statistique Santé 2020, MS, Burkina Faso.

124 Statistiques issues des estimations de l'OMS et UNICEF – 2019.

125 Présentation de la Politique de Gratuité au Burkina Faso, RESADE, rapport N°1, septembre 2020.

la mortalité maternelle et infantile. Les soins et services de planification familiale gratuits sont offerts dans toutes les formations sanitaires publiques, au niveau communautaire et dans les structures privées ayant une convention avec le ministère de la Santé pour la mise en œuvre de cette politique.

- **Le taux de prévalence contraceptive** est passé de 22,5 % en 2015 à 31,9 % en 2020 et à favoriser l'accès des méthodes contraceptives par un plus grand nombre de personnes¹²⁶.
- **L'amélioration de l'offre de santé communautaire** animée par des agent(e)s de santé à base communautaire (ASBC), ainsi que par des organisations de base communautaires (OBC) et d'autres acteurs de la société civile, a joué un rôle très significatif, permettant d'améliorer la couverture de services et de soins des populations en zones éloignées ou d'accès difficiles et les femmes qui ont moins de capacité ou de droit à la mobilité.
- **Des organisations féminines et des organisations communautaires**, des programmes de santé tenant compte du genre, y compris les services de santé décentralisés, ont développée des actions concertées, afin de répondre aux besoins des femmes tout au long de leur vie, avec une attention particulière aux besoins des femmes rurales et des handicapées.
- **Des actions de sensibilisation des hommes** à la prise de conscience de leurs responsabilités concernant la planification familiale, les méthodes contraceptives et leur utilisation.

En ce qui concerne la Santé Sexuelle et Reproductive des adolescents et des jeunes qui représentent 31,96 % de la population burkinabè permettent de constater certaines disparités de genre :

- Une augmentation de 31,8 % par rapport à l'année 2015/2016 des grossesses précoces et non désirées¹²⁷. Notamment chez les filles de 15 à 18 ans, ce qui souvent engendre des avortements clandestins, infanticides, une déperdition scolaire et l'exclusion familiale et des avortements provoqués et clandestins.
- Des rapports sexuels précoces, non protégés et souvent avec plusieurs partenaires, dont une conséquence est une prévalence élevée des infections sexuellement transmissibles et du VIH/SIDA.
- Concernant l'accès à l'information et l'utilisation des services de santé, seulement 30,3 % des adolescentes et jeunes ont consulté un service de santé pour bénéficier de services relatifs à la contraception (19,7 %) ; des maladies sexuellement transmissibles (MST) 11 % ; seulement 2,9 % sont venus pour des raisons gynécologiques et 37,8 % pour d'autres raisons de santé que celles liées à la santé de reproduction et de la planification familiale¹²⁸.

La crise de la pandémie COVID-19 a eu un impact sur la santé et l'accès aux services de santé des femmes et des filles¹²⁹. Elle a conduit à une réorganisation du système sanitaire provoquant la réduction de l'offre en services spécialisés, la suspension des activités de prévention au profit de la mère et de l'enfant, ainsi que de certains services aux malades.

En outre, cette situation a engendré des obstacles à l'accès et à la continuité des soins et services de SSR ce qui pourra être sources d'une morbidité (grossesses non désirées, IST/VIH/Sida, accouchements dystociques, fistule obstétricale et d'avortements, violences sexuelles et autres formes de VBG...) et d'une surmortalité maternelle et néonatale dans ces zones touchées¹³⁰.

Les analyses genre de l'impact du coronavirus sur la situation économique, sociale et psychologique des ménages, révèlent des disparités et inégalités de genre dans le secteur de la santé ont été aggravées par les crises socio-politiques et sécuritaires qui, depuis 2015, sont venues perturber les programmes de développement sanitaire.

126 https://www.pmadata.org/sites/default/files/data_product_results/Burkina%20Faso%20National_Phase%201%20Results%20Brief_French_Final_23Aug2021.pdf

127 Stratégie nationale genre, 2020-2024, Burkina Faso.

128 Etude de base du projet : « Santé Sexuelle et Reproductive des Adolescent-e-s et Jeunes au Burkina Faso », décembre 2021, UNFPA, Burkina Faso.

129 Etude d'impacts socio-économiques de la COVID –19 au Burkina Faso, Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Burkina Faso, Mars 2021.

130 Rapport d'évaluation complète de la SSR des adolescentes et de la santé génésique des femmes en situation d'urgence dans la région du Nord, aout 2021, Burkina Faso, UNFPA.

6.5 L'accès à la Justice

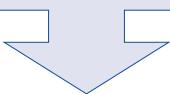
Conformément à la Constitution de 1991, aux engagements pris dans le cadre de la CEDEF et de la Plate-forme d'action de Pékin, le Gouvernement burkinabè a promulgué des politiques et des mécanismes institutionnels.

DEFIS PRIORITAIRES (ou FOCUS)

Malgré les progrès réalisés ces dernières années pour améliorer les conditions de vie des populations, des disparités et inégalités de genre persistent, notamment à cause des pesanteurs sociales et culturelles, qui provoquent dans certains cas le refus de certaines interventions essentielles, et entravent l'utilisation stratégique de certains services liés au genre, comme la vaccination des femmes contre le tétanos qui exclut les hommes, l'approche de la limitation des naissances en se focalisant uniquement sur la contraception féminine en oubliant les hommes, les avortements clandestins qui finissent par les décès des adolescentes à cause de la loi d'interdiction de l'avortement au Burkina Faso.

De nombreux défis prioritaires restent encore à relever, tels que :

- Le pouvoir décisionnel des femmes et des filles en matière de santé et plus particulièrement en Santé sexuelle et reproductive ;
- L'acceptation sociale de l'accès des filles et des garçons adolescents à l'information et à l'éducation sexuelle et à la contraception ;
- La déconstruction des stéréotypes de genre, promouvant l'engagement des hommes et des garçons dans la santé maternelle, la santé des enfants et la planification familiale.



favorables à l'égalité entre les femmes et les hommes. **La Politique sectorielle « Justice et Droits humains » (PSJDH) 2018-2027**, stipule que « le Burkina Faso, dispose d'une justice crédible, accessible à tous et respectueuse des règles d'un État de droit qui garantit aux femmes et aux hommes l'effectivité de leurs droits, pour une Nation pacifique et solidaire »¹³¹.

Le droit des femmes à l'accès à la justice est essentiel à la réalisation de tous les droits protégés par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Il est le moyen pour le justiciable de garantir le respect de ses droits et d'obtenir réparation en cas de violation.

Au Burkina Faso, le Secteur de la Justice a l'ambition de rendre la justice plus accessible et crédible. Pour faire de sa vision une réalité, la PSJDH est guidée par plusieurs principes directeurs, parmi lesquels l'indépendance du pouvoir judiciaire, la non-discrimination et l'égalité des citoyens devant la loi, le respect des engagements en matière de droits humains, ainsi que l'approche basée sur les droits humains. Il englobe la justiciabilité, la disponibilité, l'accessibilité, la bonne qualité et l'obligation de rendre compte des systèmes de justice, ainsi que l'offre de voies de recours pour les victimes.

Pour garantir la jouissance effective des droits à **l'ensemble des citoyens et citoyennes**, il incombe à l'État, d'assurer systématiquement que les systèmes judiciaires soient physiquement, économiquement, socialement et culturellement à la portée de toutes les femmes et de veiller à leur respect, leur protection et leur mise en œuvre.

Pourtant le fossé entre les normes adoptées par le Burkina Faso et leur application est patent, **l'accès à la justice restant très aléatoire**. D'une part, les facteurs socioéconomiques et les lourdeurs socioculturelles jouent un rôle dissuasif. D'autre part, les dysfonctionnements des institutions judiciaires ne font que renforcer l'image d'une justice lointaine et inaccessible. Par conséquent, le droit reste méconnu et peu mobilisé par les femmes. Or,

¹³¹ Politique sectorielle « Justice et Droits humains » (PSJDH) 2018-2027.

l'accès à la justice constitue un élément central dans un état de droit au sein duquel les citoyens doivent pouvoir faire valoir leurs droits.

Facteurs rendant inaccessibles l'accès des femmes à la justice

L'accès à la justice au Burkina Faso reste difficile pour tous les citoyens, mais il est plus compliqué pour les femmes que pour les hommes. La discrimination à l'égard des femmes, fondée sur des stéréotypes sexistes, les préjugés, les normes culturelles néfastes et patriarcales, et la violence sexiste qui touche les femmes en particulier, ont une incidence négative sur leur capacité à avoir accès à la justice sur un pied d'égalité avec les hommes.

La majorité des femmes (61 %) n'aurait pas recours à la justice afin de régler une situation conflictuelle, alors que 60 % des hommes lui feraient confiance. Ceci est lié au fait que 40 % des femmes pensent que les cours de justice favorisent systématiquement les hommes. La promotion des droits des femmes et de l'égalité femme-homme est un prérequis à une croissance durable et inclusive.

Même le recours aux conseils locaux, religieux ou traditionnels semble être sujet à méfiance chez les femmes : 3/4 des hommes n'hésiteraient pas, mais 2/5 femmes n'y auraient pas recours.

Et dans les régions ciblées par le projet « Assistance judiciaire », ces barrières sont encore plus importantes : 89 % des femmes au Centre-Nord et 73 % des femmes au Sahel ne se tourneraient pas vers le conseil local, la cour de justice ou la police pour régler une situation conflictuelle¹³².

Or, l'accès à la justice est primordial pour assurer que les citoyennes et les associations féministes puissent défendre leurs droits¹³³. L'accès effectif à la justice peut-être un moyen efficace pour prévenir et réduire les violences sexuelles contre les femmes.

Au Burkina Faso, plusieurs facteurs rendent difficile l'accès des femmes à la justice, notamment de celles se trouvant en conditions défavorisés. L'accès aux services du système d'aide juridictionnelle et l'accès à l'assistance juridique et judiciaire restent souvent éloignés des justiciables ; de plus, la justice est coûteuse et lente, et trop procédurière. Ainsi :

- Les mécanismes d'assistance judiciaire sont peu connus des justiciables, tout comme les dispositions légales relatives au système de protection de leurs droits.
- Le nombre insuffisant de juridictions et de structures d'accueil et de renseignements, le caractère souvent complexe du droit étatique et des mécanismes par lesquels la justice est rendue, la faiblesse du budget alloué au Fonds d'assistance judiciaire, l'insuffisance de personnel qualifié et leur faible dotation en ressources matérielles et financières.
- L'éloignement géographique surtout pour les femmes en milieu rural. Seulement une vingtaine de dix tribunaux sont effectivement fonctionnels pour l'ensemble du pays.
- L'éloignement psychologique entre la justice et le justiciable ayant par cause l'ignorance, l'analphabétisme et la méconnaissance des droits, ainsi que par le manque de confiance ou la peur à l'égard du juge et de tout ce qui représente l'administration.
- L'incompréhension des textes de loi, qui sont écrites en grande partie dans un langage technique, inaccessible à la majeure partie de la population. Le français utilisé dans les tribunaux est technique et peu compréhensible¹³⁴ et les juridictions manquent d'interprètes qualifiés. Les femmes, en majorité analphabètes au Burkina Faso, peuvent donc éprouver des difficultés à comprendre et participer aux séances de plaidoiries.
- Dans les cas des femmes victimes des VBG, la lenteur des processus et du manque de confiance des victimes d'obtenir une décision et une réparation conséquentes contribue à dissuader les femmes de porter plainte.

132 Médecins du Monde, Analyse rapide genre Burkina Faso, Centre Nord, juin 2020.

133 Etude Pays SIGI Burkina Faso, 2018.

134 PNUD, Le programme « État de Droit, Sécurité et Cohésion sociale », juillet 2019.

- Sur le plan financier, le principal obstacle réside dans les coûts élevés des prestations des auxiliaires de justice (avocats, huissiers, notaires) comparés à la capacité financière limitée des populations dont la majorité vit en dessous du seuil de pauvreté¹³⁵.

Pour pallier ces difficultés/insuffisances, des campagnes de sensibilisation ont été organisées au profit des femmes sur l'importance de la saisine des juridictions dans toutes les régions du Burkina. Ces campagnes organisées par le Ministère de la Justice, à travers la Direction de l'accès à la justice et de l'aide aux victimes (DAJAV), ont permis aux femmes d'une part de renforcer leurs connaissances sur les mécanismes visant à faciliter l'accès aux juridictions et aux textes sur la répression des violences faites aux femmes et aux filles, et d'autre part d'exposer leurs préoccupations.

Cependant, la DAJAV reconnaît que malgré les efforts du gouvernement pour la promotion de l'accessibilité à la justice par la création de nouvelles juridictions, la mise en place d'un fonds d'assistance judiciaire au profit des personnes démunies et la création de bureaux d'accueil et de renseignement dans les juridictions, l'appropriation des textes par les justiciables demeure toujours un défi.

La création de la Commission nationale de lutte contre les discriminations à l'égard des femmes (CONALDIS) au Ministère du genre et de la famille (MGF) a pour objectif de veiller à ce que tous les textes soient conformes à la CEDEF et travaille en étroite collaboration avec plusieurs organisations féminines en vue de l'application des lois et textes favorables aux femmes, ainsi que de favoriser l'accès des femmes à la justice.

En dépit de ces mesures qui s'inscrivent dans la politique de rapprochement de la justice du justiciable, relevé toujours par les responsables de cette Direction, « force est de constater que bon nombre des citoyens éprouvent des difficultés pour saisir les juridictions du fait de la méconnaissance des procédures ». Du diagnostic mené à cet effet « il résulte que les femmes en raison de leur statut accusaient un déficit dans ce sens. La conséquence qui en découlement est leur faible fréquentation des juridictions »¹³⁶.

6.5.1 Mesures prises pour améliorer l'accès des femmes à la justice

En vue d'améliorer l'accès des personnes indigentes à la justice, un Fonds d'assistance judiciaire (FAJ) a été créée par **décret n°2009-558/PRES/PM/MJ/MEF/MATD portant organisation de l'assistance judiciaire au Burkina Faso et révisé en 2016** par le décret **n°2016- 158/PRES/PM/MJDHPC/MINEFID portant organisation de l'assistance judiciaire au Burkina Faso**. Cette institution se veut un concours de l'État aux personnes indigentes et aux catégories de personnes déterminées par ledit décret pour la prise en charge de leurs dossiers en justice. A cet effet, les femmes remplissant les conditions fixées par le décret bénéficient de l'assistance du Fonds.

Dans le cadre du renforcement de l'accès à la justice pour tous, **le Fonds d'assistance judiciaire (FAJ) a été doté en 2018 d'un budget de 170.000 000 FCFA**. Ce budget est destiné entre autres, à la prise en charge des honoraires des avocats, huissiers, notaires et experts commis en faveur des bénéficiaires de l'assistance judiciaire.

Les données sur le nombre de femmes¹³⁷ ayant eu accès à une assistance judiciaire et juridique suite à des plaintes pour discrimination dans le cadre du fonds d'assistance judiciaire font état :

- en 2016 d'un total de 61 personnes assistées dont 16 femmes.
- en 2018, le fonds de 297 personnes assistées dont 111 femmes.

Les bénéficiaires du FAJ sont les veuves ayant des enfants mineurs, les enfants victimes de traite ou en conflit avec la loi, et toute autre personne indigente.

135 PNUD, Le programme « État de Droit, Sécurité et Cohésion sociale, juillet 2019.

136 Ministère de la Justice Burkina Faso, Saisine des juridictions : Des femmes et les systèmes d'assistance des femmes au Burkina Faso, septembre 2021. Voir articles: <https://www.lobspaalga.com/?p=28057> et <http://www.justice.gov.bf/index.php/2019/06/14/saisine-des-juridictions-et-resolution-des-conflits-familiaux-une-centaine-de-femmes-sensibilisees-a-ziniare/> et <http://www.justice.gov.bf/index.php/2018/10/06/saisine-des-juridictions-les-femmes-de-gaoua-renforcent-leurs-connaissances/>

137 Burkina Faso, Rapport National Beijing+25

Malgré la disponibilité d'une assistance judiciaire gratuite, les femmes ont tendance à préférer remettre leur sort entre les mains de leur famille (97 % des femmes).

S'agissant de la justice transitionnelle, suite aux différentes crises socio-politiques qui ont eu cours au Burkina Faso, le pays a mis en place une forme de justice transitionnelle à travers la création du Haut Conseil pour la réconciliation nationale.

Le Centre de Prise en Charge des victimes de Violences Basées sur le Genre CPEC/VBG situé à Baskuy/Ouagadougou assure la prise en charge intégrée (psychosociale, sanitaire et juridique) des victimes de VBG et a été opérationnalisé par l'État burkinabè en 2015. Des organisations de la société civile accompagnent l'État dans la prise en charge juridique et judiciaire des victimes de violences telles que des Centres et des Cliniques d'assistance juridique.

6.6 L'accès à la digitalisation

La fracture digitale entre hommes et femmes en termes d'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) en défaveur des dernières est une évidence au Burkina Faso et cela entrave l'épanouissement socio-économique des femmes et aggrave les inégalités entre hommes et femmes. L'accès aux services de digitalisation étant conditionné par la possession des terminaux adaptés et l'accessibilité à l'internet, les données de l'EHCVM 2018 montrent que 68,93 % des individus de 18 ans et plus possèdent un téléphone portable et 9,09 % ont accès à l'internet. Ces résultats diffèrent selon que la personne soit une femme ou un homme. Même si pour chaque sexe, la majorité possède un téléphone portable, la proportion des hommes ayant accès au téléphone portable est plus élevée que celle des femmes avec un écart important de plus de 28 points de pourcentage (respectivement 85,21 % et 56,46 %). Également, concernant l'accès à l'Internet, la différence est moins importante, mais toujours en faveur des hommes avec respectivement 13,6 % et 5,6 % d'accès.

Un des facteurs principaux du différentiel d'accès entre hommes et femmes aux outils digitaux est sans doute le coût lié au pouvoir d'achat. En effet, l'accès aux services digitaux est avant tout payant et les écarts entre hommes et femmes constatés en défaveur des femmes peuvent s'expliquer par les écarts de revenus.

Mais l'analyse de la fracture numérique ne peut se limiter au seul angle d'accès aux outils digitaux, elle doit être élargie à d'autres paramètres comme :

- **L'accès à l'éducation/formation.** Des efforts sont faits ces dernières années pour inverser la tendance, mais il n'en demeure pas moins que l'enseignement offert a pendant longtemps freiné les intérêts des filles pour les sciences et techniques de façon générale.
- **Aux initiatives d'accompagnement de l'entrepreneuriat.** L'entrepreneuriat féminin est une réalité au Burkina Faso, cependant de nombreux obstacles constituent un frein à l'implication de la femme comme moteur économique. Les TIC sont une opportunité pour corriger ces insuffisances et des réflexions et actions sont déjà menées pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin dans le domaine des TIC. Il est en effet prévu dans la Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin (SNPEF) 2016-2025, l'élaboration des programmes d'initiation et de perfectionnement à l'utilisation des TIC dans le développement des activités et de l'exploitation de l'information.
- **Aux opportunités offertes aux femmes par la digitalisation.** Le digital est un puissant outil qui permet principalement de lever l'obstacle de l'alphanumerisation, et de promouvoir l'accès au crédit. Prenant exemple sur la filière élevage, il ressort qu'environ 74 % des femmes utilisent leur téléphone pour être informées sur les maladies des animaux, et entre 54 % et 64 % sur les prix et les opportunités liées à leur activité¹³⁸. Le digital est d'un grand apport également sur l'inclusion financière grâce à la possibilité qu'il offre sur les mobiles money en termes d'ouverture de compte et de transaction : la banque classique étant moins accessible. L'étude révèle que plus de 41 % des femmes ont déclaré avoir adopté le mobil money.

138 Etude : « Digitaliser la Filière Elevage pour les Femmes et les Jeunes au Burkina Faso : 2021 ».

6.7 Présence effective des femmes dans les médias vers une culture d'égalité

Le gouvernement burkinabè a fait des progrès considérables en matière de promotion des technologies de l'information et de la communication, notamment de l'Internet, pour améliorer l'accès des femmes à la communication. Au niveau professionnel, la création de réseaux de médias constitués de femmes au niveau national a contribué à la diffusion d'informations plus respectueuses de l'image de la femme : les programmes menés se sont accrus, permettant à un plus grand nombre d'entre elles d'y participer et de projeter des images plus positives des femmes.

L'adoption de directives professionnelles, de codes de conduite et l'utilisation d'un langage non sexiste dans les programmes médiatiques ont également permis de lutter contre les images défavorables aux femmes qui sont données à voir au public¹³⁹.

Ces initiatives se sont avérées très pertinentes car les médias et les nouvelles technologies de l'information et de la communication jouent un rôle fondamental en tant que vecteurs de socialisation. Selon leur manière de rendre compte des rôles, contributions, expériences, points de vue et centres d'intérêt des hommes et des femmes, ils peuvent transmettre des stéréotypes sexistes qui reconduisent la perception traditionnelle du féminin et du masculin et de la division sexuelle des rôles et des espaces.

Ce point constitue une des priorités de la Stratégie Nationale Genre 2020-2024. Le souci est de **capitaliser sur le rôle des médias comme un vecteur de changement dans la construction de cette culture d'égalité de droits et de genre**. Les médias Burkinabè peuvent contribuer à sensibiliser au caractère social des différences entre les hommes et les femmes et des inégalités qui se construisent autour des stéréotypes sexistes ; ainsi qu'à diffuser les principes d'équité et d'égalité et à alerter sur le décalage entre les droits stipulés dans les normes et réglementations en vigueur et l'image des rôles des hommes et femmes véhiculé dans l'imaginaire social.

Cependant, malgré l'existence de politiques et stratégies nationales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, ces avancées sont confrontées à l'existence de pratiques discriminatoires et d'inégalités entre les hommes et les femmes. Une étude effectuée sur les médias burkinabè en 2019¹⁴⁰ constate que les stéréotypes de genre autour de l'image de la femme persistent aussi bien dans les productions médiatiques, que dans le parcours professionnel des femmes.

L'image de la femme dans les médias burkinabè est souvent négative, à cause de préjugés et de stéréotypes. Les femmes dans les médias ne sont pas épargnées par la discrimination et les préjugés sexistes. C'est pour cette raison qu'il est essentiel de mettre l'accent sur la promotion d'une culture d'égalité des droits et de genre, **qui doit s'accompagner d'un processus de déconstruction des stéréotypes et de transformation des rôles de genre** à tous les niveaux et de manière intersectorielle, en touchant toutes les couches de la population.

Accès et participation des femmes au pouvoir décisionnel

Au niveau global, la participation des femmes aux postes de responsabilité dans le secteur des médias reste très faible. Seulement 9 % des médias ont au moins 50 % des femmes dans leurs rédactions et à peine 5 % des femmes ont des postes supérieurs à responsabilités, c'est-à-dire la possibilité d'exercer un pouvoir décisionnel.

Cette tendance se confirme également en ce qui concerne le **pouvoir décisionnel et le leadership dans les organisations médiatiques**. Les productions médiatiques renforcent encore les stéréotypes existants (en 2019, seulement 17 % des articles monitorés étaient sensibles au genre et seulement 19 % des sources citées dans les reportages étaient des femmes).

Dans les reportages des domaines politiques et/ou gouvernementaux, les sources féminines sont de seulement 10 %. Elles sont plus présentes dans des reportages qui concernent l'économie (41 %), bien que là encore 61 % des sources sont des hommes. La faible présence des femmes dans les reportages montre que les voix, les perspectives et les préoccupations des femmes sont très peu visibles dans la plupart des domaines.

139 Rapport égalité hommes et femmes, octobre 2021.

140 Média, accès à l'information et aux TIC, et Emancipation des femmes et des filles, étude menée par la Délégation de l'Union européenne au Burkina Faso, en 2019.

Accès des femmes et des filles à l'information comme moyen d'émancipation

Au Burkina Faso, les femmes dépendent encore généralement des hommes pour accéder aux médias et aux appareils électroniques : **ainsi, seulement 22 % des femmes possèdent personnellement une radio.** Par conséquent, seulement 55 % d'entre elles écoutent la radio alors que 72 % des hommes le font.

Renforcement de capacités des ressources humaines par la formation continue

Les journalistes sollicitées ont souligné la priorité de renforcement des capacités des femmes professionnelles dans le secteur des médias, notamment pour faciliter l'accès de ces femmes à des postes de responsabilités.

Elles préconisent des formations spécifiques en genre, en leadership et en coaching en faveur des femmes cadres. En effet, les problèmes de difficultés d'accès à ces postes de responsabilité sont en relation avec les mentalités, tant chez les hommes que chez les femmes : ainsi, il est fréquent que les femmes se limitent d'elles-mêmes, du fait des stéréotypes dans lesquels elles s'enferment.

7. ENJEUX THEMATIQUES ET SECTORIELLES

7.1 Changement climatique et biodiversité

Le Burkina Faso est un pays vulnérable et très sensible aux changements dû principalement à un faible niveau de développement, aux institutions encore faibles, aux ressources naturelles fortement dégradées et à une très grande dépendance de l'économie nationale sur ces ressources. Le niveau de pauvreté est élevé au Burkina Faso, environ 46 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et 20 % du seuil de pauvreté extrême.

Les facteurs suivants font que le pays est extrêmement sensible et vulnérable aux changements climatiques: le faible niveau éducatif et le manque d'informations d'une grande partie de la population, le manque d'infrastructures de transport adéquat, le manque d'accès aux technologies d'adaptation appropriées, le manque de prévisions météorologiques informant la population et spécialement les agriculteurs, l'insuffisance des services publics d'éducation et de santé. De plus, le rôle crucial des femmes dans le maintien des familles dans le milieu rural n'est pas rendu visible et peu pris en compte dans les programmes et politiques d'adaptation aux changements climatiques.

7.1.1 Vulnérabilité des femmes dans l'accès aux ressources

Les femmes sont plus vulnérables au changement climatique que les hommes¹⁴¹. Elles perçoivent les variations du climat à partir de leur propre vécu et témoignent en ces termes : « on marche longtemps pour trouver du bois ; nos puits sont devenus secs ; on ne trouve plus de produits à vendre ; nos terres sont devenues improductives ; nous n'avons pas d'argent ; il ne pleut plus comme avant, etc. ». Tels sont les propos enregistrés lors de l'enquête d'opinion réalisée en 2013 auprès des femmes dans le cadre de l'exercice d'élaboration du Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA). L'appréciation des effets des changements climatiques sur les femmes peut mieux s'évaluer à partir des secteurs où elles s'activent le plus, c'est-à-dire les ressources naturelles, notamment la collecte de l'eau, du combustible, des produits forestiers non ligneux (PFNL) et l'agriculture. À cela s'ajoutent des facteurs d'aggravation de leur vulnérabilité tels que l'accès à l'éducation et le statut de la femme burkinabè. Cette vulnérabilité est ainsi décrite dans les principaux domaines ci-après.

7.1.1.1 Accès à l'eau

Les pratiques sociales, politiques, économiques, juridiques et culturelles des différentes populations du Burkina Faso n'accordent pas un rôle de gestionnaire des ressources naturelles à la femme. Il en résulte que les femmes

¹⁴¹ Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNA) du Burkina Faso Volume principal Version finale, juin 2015.

ne sont pas impliquées dans la gestion de la ressource en eau. Leur rôle se limite plutôt au domaine de la gestion de l'approvisionnement en eau du ménage.

Les changements climatiques amplifient la pénurie actuelle d'eau. Les femmes, en grande partie responsables de la collecte de l'eau pour le ménage, sont plus sensibles aux changements saisonniers et climatiques qui influent sur la quantité. Dans ce contexte de pluviométrie variable, les femmes sont confrontées à de réelles difficultés en termes d'accès à l'eau, particulièrement dans les zones qui ne disposent pas assez de forages, de puits équipés, encore moins de branchement à un réseau de distribution. La collecte de l'eau devient dans ces conditions une corvée pour la consommation familiale et pour leurs différentes activités. Elle nécessite de la patience et du temps à cause des incessants allers et retours pour vérifier si le niveau de l'eau du puits atteint leur permet de puiser.

Les femmes sont souvent obligées de faire de longues distances sans pour autant parvenir toujours à trouver de l'eau consommable. Ainsi, plusieurs autres contraintes rendent difficile la corvée, notamment la salinisation, les puits à sec, ou l'impureté de l'eau. Malgré le renforcement du potentiel technique avec la réalisation par l'État de forages et puits modernes, l'accès à l'eau pour les femmes reste un problème entier. Cela se répercute sur leur santé ainsi que sur celle des enfants à cause de la qualité de l'eau et de l'effort physique fourni.

7.1.1.2 Bois-énergie et autres ressources de la forêt

Le bois-énergie est encore la source principale d'énergie des ménages burkinabè malgré l'accroissement du taux d'utilisation du gaz butane qui constitue 7,8 % de l'énergie totale consommée. Paradoxalement, la réussite de la politique de promotion du gaz butane par l'État n'a pas profité aux femmes rurales. Les femmes rurales restent indéniablement attachées à la biomasse naturelle avec toutes les difficultés d'approvisionnement et les risques liés à leur santé et à celle de leurs enfants. Trouver du bois est devenu extrêmement difficile dans beaucoup de zones où les ressources forestières se sont dégradées. Les femmes sont ainsi amenées à se rabattre sur l'usage des combustibles non conventionnels (tels que la bouse de vaches, le plastique, les résidus de récoltes...), source de maladies et d'affections à répétition.

L'apport des forêts est crucial pour les associations féminines du Burkina Faso¹⁴² tant en termes de moyens de subsistance (nourriture, bois de combustion et de construction, produits médicinaux, fruits, etc.) que pour la production de biens destinés à la vente (artisanat, bois de production, nourriture, etc.). Elles se sont organisées en groupements pour collecter et transformer les produits forestiers non ligneux (miel, noix, fruits, champignons, plantes médicinales...) leur permettant de produire des biens de consommation pour leur famille et pour la revente. La déforestation due à la production de bois-énergie et de charbon de bois ainsi que la surexploitation des produits forestiers non ligneux (PFLN) dans un contexte de changement climatique sont des facteurs de dégradations des ressources végétales. Les conséquences en sont critiques pour les femmes qui, face à la contrainte d'accès au combustible, ne trouvent plus aussi d'opportunités commerciales avec la vente des produits tirés de la forêt. Cela contribue certainement à les rendre particulièrement vulnérables économiquement.

7.1.1.3 Environnement et ressources naturelles

Les femmes sont actives à plus de 70 % dans le secteur agricole où elles ne détiennent presque pas de terre (SCADD, 2010). Les femmes s'occupent, en effet, de cultiver le champ familial, leurs champs propres si elles en ont, les périmètres collectifs des groupements/associations de femmes. Elles mènent également des activités de transformation/commercialisation des produits agricoles. Cependant, elles effectuent, par ailleurs, les activités champêtres et comptent uniquement sur leur force physique, sans équipements appropriés¹⁴³.

Les capitaux des femmes dans le milieu rural : accès et contrôle. Les hommes et les femmes comptent sur différentes ressources ou capitaux pour faire face aux changements climatiques. L'orientation utilisée pour apprécier l'impact des changements climatiques sur les femmes est celle des Moyens d'Existence Durables

142 Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNA) du Burkina Faso Volume principal Version finale, juin 2015.

143 Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) Burkina Faso (2011-2015).

(MED). Cette approche repose sur l'analyse des capitaux (naturels, physiques, humains, sociaux et financiers), de leurs accès et contrôle, et des stratégies utilisées par les familles et leurs membres pour subvenir à leurs besoins et prospérer.

Des équipements d'allègement des travaux ont été distribués dans le cadre de programmes, mais ces programmes n'ont pas intégré une vision de service énergétique tenant compte des conditions physiques de la femme.

Dans un contexte de sécheresse, les travaux champêtres vont de plus en plus consommer une bonne partie du temps des femmes, elles n'auront pas assez de temps pour s'occuper de leurs associations ou d'autres activités rémunératrices de revenus alors que le rendement restera toujours faible.

7.1.1.4 Autres facteurs aggravant la vulnérabilité des femmes

Ces facteurs sont essentiellement liés au statut de la femme dans la société burkinabè et son faible accès à l'éducation et à l'information. Les femmes, bien qu'elles soient responsables de la collecte de l'eau et du bois-énergie, elles ne disposent pas d'un pouvoir de décision sur les ressources en eau et les forêts. Au Burkina Faso, à l'instar des autres pays sahéliens, le taux de scolarisation des filles est faible par rapport aux garçons. Sans accès à l'éducation, les femmes se retrouvent être désavantagées, car exclues des discussions sur l'exploitation et la protection durable des ressources naturelles.

Les conséquences des changements climatiques sont également d'ordre économique, social et sécuritaire avec des famines, les déplacements de population, la déscolarisation des enfants, et les conflits entre éleveurs et agriculteurs.

Prise en compte des femmes dans le plan d'adaptation et de développement rural

Le Burkina Faso a procédé à une évaluation approfondie de sa vulnérabilité aux changements et à la variabilité climatique en vue de l'élaboration d'un Programme d'Action National d'Adaptation (PANA). En ce qui concerne la prise en compte du genre et/ou des femmes dans le PANA, plusieurs actes du processus de formulation indiquent que le genre a été un des critères de présélection des projets. Pourtant, on constate une prédominance de projets orientés pour les hommes dans le PANA : 67 % des projets bénéficient particulièrement aux hommes et les autres 33 % bénéficient aux hommes et aux femmes.

Pratiques d'adaptation s'adressant aux femmes

Les pratiques d'adaptation au changement climatique au Burkina Faso s'adressent en général aux hommes plus qu'aux femmes. Il s'agit très souvent des programmes et initiatives de reboisement, d'utilisation de techniques de conservation des eaux et des sols, d'emploi d'engrais organique, etc. Ces programmes sont destinés aux hommes puisque, dans l'organisation sociale, ils sont responsables des cultures céréalières. Les projets, initiatives et programmes d'adaptation destinés aux femmes qui ont été identifiés durant cette recherche sont des projets centrés sur la diversification des activités génératrices de revenus. Ceux-ci cherchent à compenser les pertes des récoltes des céréales dues aux changements climatiques par d'autres activités productives. L'analyse des projets d'adaptation travaillant avec les femmes montre qu'ils n'adoptent pas une approche genre. Ces projets, certes, permettent de rendre visible le travail des femmes agricultrices. Pourtant, ils ne répondent pas à leurs intérêts stratégiques tels que l'accès et le contrôle des capitaux ou la prise de décisions. Parfois même, ces projets qui s'adressent principalement aux femmes ont un impact négatif sur ces dernières puisqu'ils ne partent pas d'un diagnostic de genre : augmentation du travail sans accès aux capitaux. Il est donc difficile de pouvoir clairement qualifier ces projets de « bonnes » pratiques, même si ces initiatives peuvent atteindre des résultats intéressants au niveau de l'adaptation, des besoins pratiques (accès aux ressources financières, formation, etc.) et occasionnellement un impact indirect sur la prise en compte des groupements de femmes dans les espaces de décision.

Quelques initiatives nées ces dernières années de partenaires techniques et financiers, financent des mécanismes de transformation du genre dans l'adaptation au changement climatique pour aider le pays à atteindre ses objectifs de transformation du genre dans l'agriculture.

7.1.2 Impact du changement climatique sur les femmes

Les effets du changement climatique sur un territoire sont les mêmes pour ses habitants, pourtant la vulnérabilité des femmes est plus importante et, de ce fait, l'impact sur leurs moyens d'existence.

- **Au niveau individuel**

Capital naturel : la dégradation des ressources naturelles affecte les moyens d'existence des femmes. En effet, leurs activités productives dépendent de ces ressources, lesquelles sont dégradées comme impact du changement climatique. Les femmes sont donc durement touchées, elles ne peuvent plus accéder aux matériaux nécessaires pour la préparation des repas ou pour la fabrication de produits commercialisables. Leurs stratégies pour garantir la survie de leur famille s'en trouvent limitées. Le manque d'eau oblige les femmes et enfants (fils et filles aident souvent leur mère dans cette tâche) à aller toujours plus loin et à marcher des kilomètres pour en trouver.

Capital physique : les parcelles des femmes sont plus vulnérables aux changements climatiques. Le changement climatique agrave la dégradation des sols et des terres cultivées et les parcelles des femmes sont souvent les plus affectées. En effet, elles cultivent fréquemment une parcelle personnelle, de moins bonne qualité (qualité de la terre, accès à l'eau, etc.) et elles ne bénéficient pas des équipements et intrants nécessaires (engrais chimiques, compost, semences améliorées) toujours utilisés dans la ferme familiale. De plus, les techniques telles que le zaï et les cordons pierreux, qui exigent une grande force physique, ne s'appliquent pas sur les parcelles des femmes. Par conséquent, les fortes pluies et eaux de ruissellement emportent une grande partie de la couverture végétale.

Capital humain : le principal effet de ces changements climatiques sur les femmes est l'augmentation de la quantité de travail. Les sécheresses, les inondations ou le manque des pluies endommagent les récoltes de céréales, ce qui signifie que les familles ne disposent pas de la quantité suffisante de céréales pour leur alimentation. Les femmes doivent donc redoubler d'efforts pour chercher des activités alternatives et pour obtenir les revenus afin de pouvoir acheter les aliments nécessaires puisqu'il s'agit de leur responsabilité de pourvoir l'alimentation des ménages. D'habitude, les femmes cultivent des produits agricoles, s'occupent des animaux, exercent des activités commerciales, prennent soin des membres de la famille et font le ménage. L'habitude alimentaire basée sur la transformation des céréales en farine est la responsabilité de la femme qui s'active pour chercher l'eau de boisson, et apporter le combustible et l'énergie pour la cuisson. Par ailleurs, elles doivent investir plus de temps et d'efforts pour chercher l'eau et le bois par leur plus grande rareté et de la désertification et surexploitation. Dans le cas des phénomènes extrêmes tels que les inondations, les femmes travaillent conjointement avec les hommes à la reconstruction des maisons et à la récupération des moyens d'existence. Elles combinent leurs tâches habituelles au sein du foyer, avec des activités productives afin de réunir l'argent pour acheter les aliments et reconstituer le cheptel mort. En plus, si un membre de la famille est malade (les personnes âgées et les enfants sont les plus affectés par les températures élevées), les femmes doivent en prendre soin. En cas de manque d'aliments dû aux mauvaises récoltes liées aux changements climatiques, les femmes sont celles qui diminuent leur portion alimentaire indépendamment du travail physique qu'elles exercent, ce qui augmente la malnutrition. En conséquence de la sous-alimentation, la surcharge de travail et les périodes d'allaitement, il existe une prévalence plus élevée de la malnutrition chez les mères et chez les petits enfants. L'augmentation de la quantité de travail ne laisse que peu de temps aux femmes pour se consacrer aux activités génératrices de revenus ou pour participer à la vie communautaire.

Capital financier : les phénomènes climatiques entraînent de nombreuses pertes : récoltes en cas de faibles pluies, manques d'eau, dommages sur l'habitat, perte d'animaux, et parfois décès dans le cas de sécheresses ou d'inondations. Les familles (hommes comme femmes) ensemble doivent chercher des activités alternatives pour obtenir les revenus afin de subvenir à leurs besoins de base et saisir leurs moyens d'existence. Pour compenser les biens perdus et les mauvaises récoltes, les femmes doivent chercher des sources alternatives de revenus pour acheter des aliments. Mais, les options sont chaque fois plus limitées et il est plus difficile de gagner des revenus pour alimenter la famille. Les forêts se détériorant, les femmes peinent à trouver les produits dont elles ont besoin pour la transformation (amandes de karité, graines de néré ou feuilles de baobab). La quantité collectée n'est pas suffisante et l'argent gagné par la vente n'arrive pas à couvrir les besoins familiaux.

Capital social : dans des situations de stress climatique, les femmes sont surchargées de travail, par conséquent, elles ne peuvent pas s'impliquer de manière active dans la vie communautaire, ni augmenter leur participation et s'impliquer dans les prises de décisions. Dans ce contexte, quand ils existent, les réseaux sociaux, groupements et associations jouent un rôle important concernant la récupération de l'impact des changements climatiques. Après des chocs (inondations ou sécheresses), la communauté entière collabore.

- **Au niveau du foyer**

Dans des situations de chocs climatiques, les membres de la famille (hommes et femmes) travaillent à la récupération de leurs moyens d'existence. Mais, les femmes doivent combiner ces tâches avec leurs responsabilités quotidiennes. Le changement climatique intensifie la situation d'inégalité entre hommes et femmes. Les enfants et surtout les filles aident leur mère dans leurs tâches ménagères. En outre, les filles sont souvent amenées à s'absenter de l'école pour aller à la recherche de l'eau ou assurer des responsabilités de la mère qui n'a pas le temps de tout assumer, l'absentéisme scolaire chez les filles augmente.

En conséquence du changement climatique, les femmes voient augmenter leur rôle productif (activités de commercialisation) et maintiennent leur rôle reproductif (responsable de l'alimentation, des soins...). Dans ce contexte, il n'y a pas de répartition plus équitable des responsabilités et devoirs, ni un plus grand accès et contrôle des capitaux des femmes. En conséquence, les femmes agricultrices demeurent donc plus vulnérables aux changements climatiques.

7.1.3 Conseil National pour le Développement Durable

Le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Énergie et de l'Assainissement assure le leadership du Conseil National pour le Développement Durable à travers la mise en place d'une Unité de Coordination qui travaillera en étroite collaboration avec les points focaux désignés au niveau des autres départements ministériels. En outre, l'Unité de Coordination travaillera en synergie avec les collectivités territoriales, les ONG, le secteur privé et avec les ministères à vocation transversale, notamment le ministère en charge du genre et de la famille, le ministère en charge des affaires étrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabés de l'Extérieur, chargé de la Coopération et le ministère en charge de l'économie, des finances et de la prospective pour les nécessités des accords de financement.

Des structures comme, l'Institut Mondial pour la Croissance Verte (GGGI) appui au Burkina Faso les initiatives en matière de genre et de changement climatique, renforce les capacités des ministères pour la prise en charge de l'élaboration des politiques de développement et de planification ont été outillées sur l'importance de l'intégration du genre dans les projets, planifications et plan d'action.

Le processus sur la **Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts** (REDD+) en cours dans certains des pays membres du Réseau des Femmes Africaines pour la Gestion Communautaire des Forêts (REFACOF) a permis aux femmes de mieux comprendre la situation dangereuse et extrêmement vulnérable des femmes rurales par rapport à la terre et aux ressources et de comprendre comment REDD+ peut exacerber les défis auxquels les femmes font face par exemple :

- Malgré leurs interactions fortes avec leur environnement, les femmes contrôlent toujours peu la terre, les forêts et les ressources naturelles et font souvent l'objet de discrimination quant à leurs accès ;
- Les initiatives REDD+ telles qu'elles se présentent actuellement renforcent l'iniquité et la non-motivation pour les femmes ; elles jouent un rôle clé, mais différent dans la conservation et la restauration des forêts.
- L'architecture actuelle de la REDD+ prévoit que les acteurs reçoivent des crédits carbone en réduisant leur déforestation. Les femmes sont généralement peu responsables de la déforestation et de la dégradation, et n'ont aucun droit de propriété sur les forêts ; elles sont donc moins éligibles pour le crédit carbone ;
- La vulnérabilité aux changements climatiques (CC) est façonnée par les rôles et les relations entre les genres. Les femmes sont les plus affectées par les impacts négatifs des Changements Climatiques par leurs vulnérabilités économique et sociale.

7.2 Genre et Energie

Au Burkina Faso, on remarque, de façon globale, que les femmes ne sont pas considérées lors de la conception des projets d'électrification, alors que leur insertion donne une meilleure acceptabilité et éligibilité dans les programmes d'électrification en milieu rural. L'intégration de la question du genre constitue un atout et un volet indispensable à prendre en compte lors de la conception et la mise en œuvre des projets d'électrification.

De nombreuses études telles que KOUADIO, 2021 ont mentionné que la participation des femmes en tant qu'actrice locale au processus de décision sur l'accès aux services énergétiques, permet une meilleure acceptabilité et pérennité des projets.

L'accès à l'énergie et l'électricité permettent une forte réallocation du temps des femmes vers les emplois non agricoles¹⁴⁴ et augmente la probabilité pour les femmes d'avoir un emploi à temps plein rémunéré¹⁴⁵. En effet, l'électrification réduit le temps consacré aux activités domestiques. Il en résulte la création ou le développement plus facilement d'activités génératrices de revenus qui permet une hausse de revenu, qui est de nature à accroître leur pouvoir de négociation dans le ménage.

Il faut dire que l'accès à l'électricité dans les localités traversées par la ligne et surtout en milieu rural constitue un facteur d'amélioration de l'éducation, la santé et le développement du petit commerce.

Situation du genre au Ministère de l'Environnement, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement

Au Ministère en charge de l'énergie¹⁴⁶, les femmes sont au nombre de 413, soit 17,17 % des agents sur un effectif total de 2 405 agents. De la répartition catégorielle, on dénombre au total 1 008 cadres supérieurs dont 16,37 % de femmes.

En termes de responsabilité, le Ministère dégage 609 postes de responsabilité pourvus dont 13 % sont occupés par des femmes. Considérant les emplois spécifiques, il ressort un effectif de 1 199 techniciens de l'énergie dont 67 femmes, soit 5,59 %. En effet, au niveau des structures centrales, sur un effectif de 207 agents, les femmes représentent 20,77 % et sur un effectif total de 136 cadres supérieurs, les femmes représentent 19,85 %. Ce qui explique que la majorité des femmes sont de catégories inférieures. En termes d'emplois spécifiques, les femmes représentent 10,81 %, soit quatre (04) femmes sur un effectif de 37 techniciens de l'énergie. Le nombre de postes de responsabilité pourvus est de 101 dont 22,77 % sont occupés par des femmes. Par ailleurs, sur 40 postes de niveau directeur et plus, seulement trois (03) sont occupés par des femmes.

Au regard de cette analyse, on constate qu'en termes de responsabilité, la plupart des femmes responsabilisées occupent des postes de chef de service (20 femmes). On peut conclure que dans les structures centrales du Ministère, les femmes ne sont pas suffisamment représentées au niveau des postes de décision.

• Source principale d'énergie pour l'éclairage

En 2018, les ménages utilisant les lampes à pile comme mode principal pour l'éclairage du logement sont estimés à 42,0 %. L'électricité réseau et l'énergie solaire sont respectivement utilisées par 28,7 % et 24,4 % des ménages. Une faible proportion des ménages (0,2 %) utilise du bois ou ses produits dérivés comme principales sources d'éclairage de leur logement.

Le milieu de résidence semble être associé à l'accès à l'électricité réseau. La connexion au réseau SONABEL semble être l'apanage des ménages urbains avec un taux d'accès de 68,6 % contre seulement 3,1 % de ménages connectés en milieu rural (Source : EHCVM 2018)

144 AFDB, Les énergies renouvelables pour éclairer la vie des femmes en Afrique Un rapport centré sur la parité hommes femmes dans le secteur des énergies renouvelables.

145 Auteurs Jean-Louis Bago | Wadjamsse Djezou Luca Tiberti | Landry Achy Date mai 2021 Working Paper 2021-08 PEP Working Paper Series ISSN 2709-7331, Électrification rurale et autonomisation de la femme en Côte d'Ivoire.

146 Ministère de la Transition énergétique, des mines et des carrières. Rapport d'Analyse comparative entre les sexes dans le domaine de l'énergie Appui technique et Financier de ECED Mouhoun, décembre 2021.

- **Source d'énergie pour la cuisine**

Au niveau national en 2018, 65,5 % des ménages ont recours aux bois ramassés comme principale source d'énergie pour la cuisine contre 13,7 % des ménages qui utilisent le gaz. L'énergie électrique pour la cuisine est employée par une très faiblement proportion des ménages (0,01 %).

L'utilisation des combustibles solides dans la cuisine est élevée de manière générale et encore plus en milieu rural. La quasi-totalité (98,9 %) des ménages ruraux ont recours à ces combustibles pour la cuisine. Le constat n'est pas aussi des moindres en milieu urbain où plus de la moitié des ménages (57,5 %) cuisinent grâce aux combustibles solides.

Tableau 4 - Taux d'accès à l'électricité réseau selon le milieu de résidence

Modes de connexion réseau	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
	%	%	%
Ménage connecté au réseau	68,6	3,1	23,6
Ménage connecté chez le voisin	1,7	0,1	0,6
Connecté directement au poteau	0,3	0,1	0,2
Ménage non connecté	29,4	96,6	75,6
Total	100	100	100

Source : EHCVM 2018

Au Burkina Faso, 92 % des pauvres vivent en milieu rural. Ainsi, l'incidence et la gravité de la pauvreté sont plus fortes pour les femmes que pour les hommes (52 pour cent contre 48 pour cent), et les femmes connaissent une situation précaire, avec un accès limité à la terre, à la prise de décision, aux facteurs de production et au bétail. La plupart des femmes et particulièrement les femmes pauvres, veuves, abandonnées et divorcées ont peu de chance d'avoir des soutiens.

Le problème d'accès à l'électrification s'y pose avec acuité, surtout en milieu rural. L'électricité représente un prestige vu la cherté des branchements et la pauvreté des personnes vulnérables. L'éclairage public donne la possibilité d'élargir les heures d'ouverture pour les vendeurs de rue (qui sont notamment des femmes).

Dans le contexte du milieu rural burkinabé, à l'instar des autres pays en Afrique sub-saharienne, les femmes rurales doivent gérer des ménages complexes et appliquer de multiples stratégies pour assurer leurs moyens d'existence. Avec l'un des taux les plus faibles d'électrification rurale en Afrique subsaharienne à 3 %, les défis et les obstacles à l'électrification rurale sont liés aux conditions socio-économiques actuelles : celles-ci incluent la pauvreté rurale prévalente.

Le Burkina Faso fait face à une forte demande en énergie due notamment au développement des activités économiques et à la croissance démographique. Ainsi, l'accès à l'électricité demeure faible avec un taux national d'électrification de 19,2 % en 2017. Également, de fortes disparités entre les femmes, les hommes et particulièrement les personnes vulnérables sont constatées.

Au Burkina Faso comme dans beaucoup de pays d'Afrique de l'Ouest, la cellule sociale de base est la famille qualifiée d'élargie. Les Burkinabés vivent de façon modeste, et sont très solidaires. Cette solidarité leur permet de partager le branchement avec son voisin soit de façon occasionnelle pour des évènements, soit à coûts partagés. Les zones non loties sont généralement caractérisées par un faible niveau d'assainissement, une précarité des logements et une faible offre d'eau potable et d'électricité. Au niveau national, moins d'un quart des ménages (24,7%) habitent dans des zones loties contre trois quarts (75,3%) qui habitent dans des zones non loties. Suivant le sexe, il ressort qu'il y a relativement plus de femmes chef de ménage que d'hommes chef de ménage qui résident dans les zones loties (27,1% contre 24,2%, soit une différence de 3 points de pourcentage)¹⁴⁷.

147 Etude SIGI, 2018)

En milieu urbain, c'est le type d'habitat moderne caractérisé dans les grandes villes comme Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, et villes secondaires du Burkina Faso par des habitats de haut standing avec les villas qui se situent dans les quartiers « chics », dotés d'infrastructures (voies bitumées avec des caniveaux) et d'équipements (réseaux d'électricité, d'eau potable et de téléphone).

Les résidents des zones non loties sont, dans la plupart des cas, des personnes démunies, les personnes handicapées et vulnérables (exemple des veuves). Il s'agit de zones d'habitats denses, peuplées en majorité de jeunes et de femmes et contribuant à la croissance urbaine des grandes villes. Elles constituent de véritables marchés les nuits pour les femmes par les nombreuses activités informelles qui l'animent.

En zone lotie, le problème d'accès à l'électrification se pose avec acuité. L'électricité représente un prestige vu la cherté des branchements et la pauvreté des personnes vulnérables telles les femmes.

Pour encourager la promotion de l'accès aux services énergétiques pour tous, la CEDEAO a adopté une **Politique pour l'intégration du genre dans l'accès aux services énergétiques**. L'objectif principal de cette politique est de garantir l'égalité des sexes dans le secteur de l'énergie à travers l'intégration de la dimension genre dans les politiques et initiatives énergétiques.

Suite de l'adoption de cette politique en 2017, des recommandations ont été faites. Il s'agit, entre autres, pour chaque État membre d'élaborer un plan d'action national 2020-2024 pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie.

Le Plan d'Action National pour l'Intégration du Genre dans l'Accès à l'Énergie (PAGEB) 2020-2024 est en phase avec les engagements souscrits par le Burkina Faso au niveau international (ODD, SE4ALL), au niveau régional dans l'Agenda 2063 (Union Africaine) et au niveau sous régional (CEDEAO) dans les domaines de l'Énergie et du Genre et l'adoption des Plans d'action nationaux des Énergies Renouvelables (PANER 2015-2030) et à l'Agenda d'actions (AA SE4ALL 2015-2030). Il s'inscrit dans le cadre d'une vision globale dont la mise en œuvre réussie nécessite un engagement soutenu de l'ensemble des acteurs et des partenaires pour faire du Burkina Faso un pays modèle en matière d'intégration du Genre dans l'Accès à l'Énergie (PAGEB) à l'horizon 2024.

La Stratégie Nationale Genre (SNG) 2020-2024, validée en décembre 2019, a identifié six défis majeurs à relever pour assurer « l'intégration effective du genre dans les politiques sectorielles et les programmes et projets de développement, notamment au niveau des services sociaux de base ». Ceci implique que les différents ministères doivent intégrer le genre, quel que soit le domaine d'intervention et veiller à ce que sa prise en compte soit énoncée dans les politiques et concrétisée par des actions, ce qui suppose une démarche concertée menant à l'institutionnalisation du genre.

Dans le domaine de l'énergie, on peut citer :

La loi 014-2017 du 20 avril 2017 portant réglementation générale du secteur de l'énergie au Burkina Faso a pour objectif d'assurer un approvisionnement efficace, efficient, fiable, durable, suffisant et pérenne en énergie, afin de promouvoir le développement socio-économique durable du Burkina Faso.

Au niveau opérationnel dans le domaine du Genre-Énergie, la **Cellule Ministérielle pour la promotion du Genre du Ministère de l'Énergie (CMPG-ME)** a été mise en place, constituée par l'arrêté 044-2019/ME/SG du 1^{er} avril 2019. Cette cellule tire ses fondements de l'adoption du Décret 2009-672/PRES/PM/MEF/MPF du 7 octobre 2009 portant adoption de la Politique Nationale Genre. La CMPG-ME est un cadre de concertation, de veille et d'alerte à travers un suivi de la prise en compte effective du Genre dans les plans, projets et programmes de développement du Ministère de l'Énergie. Afin de concrétiser ces différents engagements en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes d'une part et d'autre part, pour un accès à l'énergie durable pour tous, l'État burkinabè a élaboré des plans, programmes et stratégies qui ont servi de référence pour l'élaboration du Plan d'Action d'Intégration du Genre dans l'Accès à l'Énergie du Burkina (PAGEB 2020- 2024). Il s'agit de :

Le Plan d’Action National des Énergies Renouvelables (PANER) 2015-2030 adopté en 2015, il opérationnalise l’initiative énergie durable pour tous (SE4ALL) à travers l’un de ses trois (3) objectifs majeurs : doubler la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique.

Le Plan d’Action National d’Efficacité Énergétique (PANEE) 2015-2030 adopté en 2015, il opérationnalise l’initiative énergie durable pour tous (SE4ALL) à travers l’un de ses trois (3) objectifs majeurs : (i) doubler le taux d’amélioration de l’efficacité énergétique.

Le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES 2021-2025). Dans le domaine de l’Énergie, le Gouvernement du Burkina Faso a pris la ferme résolution de donner une nouvelle orientation à la politique énergétique du Burkina Faso à travers une transition claire vers les énergies renouvelables en vue d’accoître l’offre énergétique. C’est du reste un des objectifs inscrits dans le Plan national de développement économique et social (PNDES) du Burkina Faso (2016-2020) à travers son axe stratégique 2 « Développer le capital humain », son objet spécifique (OS 2.5) « Améliorer le cadre de vie, l’accès à l’eau, à l’assainissement et aux services énergétiques de qualité » et l’effet attendu (EA 2.5.2) « L’accès aux services énergétiques de qualité et l’efficacité énergétique sont garantis ».

La Politique Sectorielle Travail, Emploi et Travail Social (PS/TEPS) : le PAGEB est adossé à cette politique sectorielle dont la vision est de faire du Burkina Faso : « une Nation solidaire et inclusive où l’ensemble des citoyens sans distinction aucune ont un accès égal et équitable à l’emploi productif, au travail décent et à la protection sociale leur permettant de participer pleinement à la vie politique, économique et sociale à l’horizon 2027 ».

La Stratégie nationale du domaine de l’énergie 2019-2023 qui repose également sur l’ODD 7 « Garantir l’accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable » ; de même, elle s’appuie sur les ressources endogènes et la coopération régionale pour assurer un accès durable aux services énergétiques modernes et conforter son rôle moteur de développement durable.

7.3 Migrations

Dans le monde, 12,5 millions d’individus originaires d’Afrique de l’Ouest et du Centre vivent dans un pays autre que leur pays d’origine. Les pays avec le plus grand nombre d’émigrés (diaspora) sont le Burkina Faso (1,6 M), le Nigeria (1,6 M), et le Mali (1,3 M¹⁴⁸.

Le Burkina Faso est un pays de migration, mais avec la particularité que ses migrants sont plus concentrés en Afrique de l’Ouest et plus particulièrement en Côte d’Ivoire. Les huit pays de l’UEMOA captent, à eux seuls, plus de 75% des émigrés récents quittant le Burkina Faso et dans leur grande majorité, ces migrants se dirigent vers la Côte d’Ivoire (61,1%)¹⁴⁹.

Les risques et avantages liés à la migration, soit-elle interne ou externe devraient être neutres en matière de genre. Au Burkina Faso, cette neutralité n'est pas encore de mise. En effet, au niveau de la migration internationale, l'émigration reste essentiellement masculine. Depuis 1985, le solde migratoire¹⁵⁰ est en augmentation et pratiquement toujours positif chez les femmes que chez les hommes, même si le taux d'accroissement annuel moyen est à la hausse pour les deux sexes depuis 1996.

148 OIM-RDH, Cartographie régionale des mobilités, Afrique de l’Ouest et du Centre, janvier 2022.

149 RGPH-2019

150 Solde migratoire récent : différence entre l'effectif des immigrants internationaux récents et l'effectif des émigrés internationaux récents au cours des 12 derniers mois. Cet indicateur permet d'appréhender le gain ou la perte du pays en termes de migration au cours des 12 derniers mois.

Tableau 5 - Solde migratoire récent (en milliers) et taux d'accroissement annuel moyen (%)

Années	Solde migratoire		Taux d'accroissement moyen annuel	
1985	+12	-24	3,9	3,1
1996	-1	-79	2,4	2,4
2006	+6	-30	3,1	3,1
2019	-	-	3,9	3,9

Sources des données : INSD, Recensements, 1985, 1996, 2006 et préliminaires 2019

Ainsi donc, contrairement à la tendance mondiale qui retient que les femmes ont toujours migré dans une proportion semblable aux hommes à travers le monde (à peu près 48,4 % du nombre de migrants), au Burkina Faso, il apparaît surtout que la migration internationale a un visage masculin.

Les femmes du Burkina Faso n'ont pas une grande culture d'immigration et le peu qui le font souvent ont un statut faible : elles résident en milieu rural, dans des ménages ayant une expérience migratoire et un niveau de vie faible. Elles émigrent (74,6 %) en Côte d'Ivoire, majoritairement pour des motifs de regroupements familiaux ou à la recherche de meilleures conditions de vie. Ces faits montrent que les femmes burkinabè, puisque leur déplacement est lié à celui de leurs conjoints, ne profitent pas, pour la majeure partie d'entre elles, des avantages qu'offre l'immigration, à savoir la possibilité de gagner en autonomie par l'accès à l'emploi, à l'éducation et à des ressources financières. Le côté positif est que les pratiques néfastes et spécifiques au genre telles que les mariages forcés, les mutilations génitales féminines, l'excision ne peuvent pas être retenues comme étant les principales causes de migration internationale des femmes au Burkina Faso.

Au plan des mouvements internes, plusieurs types de déplacements peuvent être mentionnés :

- Les flux qui s'effectuent vers les régions abritant les deux plus grandes villes, à savoir le Centre (Ouagadougou) et les Hauts-Bassins (Bobo Dioulasso), et qui concernent 53,6 % des entrants internes. Il s'agit d'une forme d'exode rurale qui tend à se féminiser avec l'afflux de jeunes filles vers les centres urbains à la recherche d'emplois domestiques. Cette forme de migration qui concerne plus les filles/femmes n'est pas sans conséquences. En effet, la plupart des personnes qui se déplacent à la recherche de travail domestique sont en âge de scolarisation et ce phénomène augmente le taux de décrochage scolaire. Également, les traitements salariaux ne sont pas toujours à la hauteur de la charge de travail et les droits de ces femmes travailleuses ne sont pas absolument respectés. Aussi, le départ de ces personnes actives des campagnes impacte négativement la production et l'économie locale. Mais, sur une note positive, les salaires reçus par ces personnes émigrées servent à faire face à certaines dépenses de la famille restée sur place ou d'épargne pour le financement futur de mariages ou d'activités rémunératrices de revenus. Par ailleurs, la main d'œuvre domestique dans les centres urbains rend les femmes urbaines plus disponibles pour exercer des emplois non domestiques.
- Les mouvements s'orientant vers les régions à grandes potentialités agro-sylvo-pastorales. Ils concernent des régions comme les Cascades et du Centre Ouest (Léo) qui, bien que ne renfermant pas de métropoles, regorgent de potentialités agricoles (terres fertiles, bonne pluviométrie et ressources en eau) qui attirent des migrants d'autres régions.
- Un autre type de migration s'effectuant de la partie rurale de la région du Centre et en direction des zones du Sud-Ouest et surtout des Cascades plus riches en ressources foncières, et les flux en provenance de l'Ouest vers la région des Cascades.
- La situation d'insécurité liée aux attaques terroristes depuis 2015 qui a provoqué des déplacements massifs qui s'amplifient de jour en jour et plus particulièrement cette dernière année.

Insertion économique

Les Burkinabè de retour de première génération, c'est-à-dire de la catégorie des personnes plus âgées, bénéficient d'une bonne insertion économique avec 81,1 % d'occupés, les hommes atteignant 88,8 % contre 69,7 % pour les femmes, du fait qu'une partie d'entre elles sont cantonnées aux tâches ménagères (19,5 %). Le niveau d'occupation des migrants de seconde génération est de 41 %. Une bonne partie de cette génération est constituée d'élèves et d'étudiants (34,5 %)¹⁵¹.

Le Burkina Faso a adopté sa Stratégie Nationale de Migration (SNMig), en février 2017 pour une période de dix ans, allant de 2016 à 2025, grâce à l'accompagnement de l'Organisation des Nations-Unies chargée des migrations (OIM) et le financement de l'Union européenne. À cette stratégie sera couplée la stratégie nationale de la diaspora en perspective. La SNMig est articulée en cinq axes stratégiques qui abordent respectivement le renforcement des complémentarités entre villes et campagnes et entre les différentes régions, les droits des migrants, la contribution des migrations internationales dans la réduction de la pauvreté, les connaissances de la migration dans toutes ses dimensions, les bases institutionnelles d'une gestion concertée de la migration.

7.4 Lutte contre la radicalisation et conflits

Le Burkina Faso, à l'instar des autres pays de la sous-région, est confronté depuis quelques années à la montée de la radicalisation et de l'extrémisme violent qui sont à l'origine de nombreux dommages matériels et humains. Conséquences directes de facteurs aussi bien endogènes qu'exogènes, ce phénomène continue de s'amplifier et de s'étendre en dépit des éléments de réponses apportés jusque-là. Pour contenir cette fulgurante expansion et conformément à l'appel du Secrétaire général des Nations unies invitant chaque État-membre à élaborer une stratégie et un plan d'action national pour lutter contre le terrorisme et prévenir l'extrémisme violent et en réponse à l'exigence de la situation nationale, le gouvernement a depuis 2018 entrepris d'élaborer une stratégie nationale de prévention de la radicalisation et de lutte contre l'extrémisme violent (SNPREV) couvrant la période 2022-2027.

Des enquêtés d'une étude du PNUD¹⁵², estiment que l'extrémisme violent est un phénomène extérieur et essentiellement motivé par des besoins matériels et non par des convictions religieuses. Aucun cas d'extrême violence n'a pas été relevé, mais si la zone d'enquête devait être une aire d'action des groupes djihadistes, ils y trouveraient des conditions structurelles facilitant le recrutement de sympathisants. L'éducation et le développement économique constituent l'épine dorsale de la prévention contre la radicalisation et l'extrémisme violent, et doivent être complétés par des programmes de sensibilisation auprès des jeunes, en partenariat avec les médias, les écoles et les organisations de la société civile. Enfin, l'État doit tirer parti de la forte confiance en son armée des populations pour assurer leur sécurité en développant des cadres de concertation avec elles.

Rôle du genre dans l'extrémisme violent au Burkina Faso. L'extrémisme violent est un phénomène mondial. Considéré comme un fléau autant complexe que très dynamique, il exerce une grande influence sur les États, bouleversant l'ordre social des communautés sahéliennes. Plus qu'une question d'actualité, l'extrémisme violent constitue un souci majeur pour les pays du Liptako Gourma, le Burkina Faso, le Mali, le Niger. Jadis, perçu comme un phénomène d'obéissance masculine, la présence du genre dans les groupes armés semble devenir un sujet pertinent de recherche. De plus en plus, les données mentionnent la présence féminine dans les rangs des groupes armés¹⁵³. Dès lors, il ne sera pas étonnant de soutenir que l'extrémisme violent se féminise au Sahel et en particulier au Burkina.

Femmes et Terrorisme. D'ailleurs, si au Sahel, l'implication des femmes dans les groupes armés semble nouvelle en l'absence de données, elle est déjà une stratégie appliquée par Boko Haram dans ses combats, les femmes ayant commis, de gré ou de force, 434 attentats-suicides dans la région du Sahel entre 2011 et 2017. D'ailleurs la présence féminine a eu un notable impact en matière de communication et un crédit social inédit. On pourrait

151 OIT- Camille Compaoré. Etude de pays Potentiel de partenariats pour les compétences et la migration au Burkina Faso 2020

152 PNUD, La montée de l'insécurité transfrontalière Ce que disent 800 sahéliens Rapport National Burkina Faso, Études des perceptions des facteurs d'insécurité et d'extrémisme violent dans les régions frontalières du Sahel, 2016.

153 <https://imctc.org/fr/eLibrary/Articles/Pages/article11052022.aspx> consulté le 30 mai 2022

conclure qu'avec la proximité, les possibles influences auraient inspiré les groupes armés au sahel qui seraient en train d'expérimenter cette stratégie. Cette nouvelle donne exige que l'on questionne notre appréhension et représentation de l'extrémisme violent.

Le Burkina Faso reste exposé aux menaces de terrorisme, de conflit armé ou de radicalisation qui frappent certains pays sahéliens pour diverses raisons : la transition politique constitue tout d'abord la menace la plus sérieuse d'insécurité, faisant de sa gestion un enjeu stratégique ; il s'agit ensuite de sa proximité géographique avec le conflit malien ainsi que de la longueur et de l'insécurité de ses frontières avec le Mali et le Niger. La frontière avec le Mali, qui s'étend sur 1 200 kilomètres, n'est marquée par aucune démarcation physique, naturelle ou artificielle.

Sur près de la moitié de sa longueur, la frontière est en contact direct avec la zone de conflit dans le nord du Mali. La frontière dans son ensemble est extrêmement poreuse et difficile à sécuriser avec le peu de moyens humains et de ressources matérielles disponibles ; d'autre part, des conditions structurelles, ou « facteurs incitatifs », existent dans le pays comme l'instabilité économique, son manque de ressources naturelles ou les tensions sociales et politiques.

Dégénération de l'environnement sécuritaire affectant le genre. L'environnement sécuritaire au Burkina s'est fortement et progressivement dégradé. L'insécurité semble endémique. L'extrémisme violent qui avait largement contribué à l'insécurité dans les régions du Sahel a, progressivement, affecté les autres régions, notamment la région du Nord, du Centre-Nord, de l'Est et la Boucle du Mouhoun où ces groupes sévissent de manière continue. Outre la violence armée multiforme, se greffent les conflits locaux et communautaires et des menaces de radicalisation progressive des femmes. Tous ces facteurs ont pour dénominateur commun l'usage de la violence. La spirale des attaques affecte l'autorité de l'État dans sa stabilité et dans son intégrité. Ainsi, les attaques déstabilisent le pays et mettent en péril les projets de développement. Également, elles questionnent les capacités de l'État à assurer son rôle régional sur l'étendue du territoire et par la même occasion, protéger les femmes des actes de violence.

Genre comme principale victime du phénomène. Au fil du temps, les groupes extrémistes ont façonné et adapté leurs stratégies de violence. Simultanément, les cibles des groupes extrémistes ont évolué au Burkina Faso. Au début de la crise, les groupes extrémistes s'empennaient à l'autorité de l'État à travers ses représentants, les leaders communautaires et les victimes collatérales. Les femmes n'étaient pas jusque-là dans le viseur de ces groupes. Le 24 décembre 2019 restera une date fatidique dans l'histoire de l'insécurité au Burkina. Ce jour-là, les femmes sont devenues des cibles directes des terroristes. Selon les médias, 31 femmes ont été tuées suite à une attaque d'une base militaire à Arbinda. Dès lors, les femmes victimes de l'extrémisme violent sont très importantes.

Les attaques perpétrées par les groupes extrémistes ont gravement affecté la vie des femmes et les enfants. On dénombre des pertes humaines, matérielles, des ressources naturelles et financières. Elles demeurent la principale cause de déplacement massif de population (déplacés internes, réfugiés). Les femmes sont affectées par l'extrémisme violent de diverses manières soit directement, soit indirectement. Il s'agit principalement des cas d'enlèvements, de viols, de mariages forcés, d'esclavage sexuel, de tuerie et de psychose. Cependant, on peut également citer les modifications de l'ordre social tel que la fermeture d'écoles, ainsi que de certaines activités vitales et pratiques.

La fuite à la recherche d'un endroit sécurisé par les populations augmente la vulnérabilité des groupes défavorisés, principalement les femmes et les enfants. L'ensemble des acteurs et des femmes consultées confirment l'ampleur des traumatismes psychologiques découlant du conflit et amplifiés par le déplacement forcé et le degré extrême de privation qui s'ensuit.

L'une des conséquences majeures de l'extrémisme violent au Burkina concerne le bouleversement de l'ordre social. En effet, les femmes sont devenues veuves, et donc responsables solitaires de la famille. Le changement brusque de statut social engendré par l'extrémisme violent génère d'énormes répercussions sur la vie des femmes. La dislocation de la cellule familiale provoquée par le départ des hommes qui abandonnent soit volontairement, soit

par contrainte leur famille fragilise davantage la situation du genre. Désormais et de façon durable, les femmes sont contraintes d'assumer un double rôle, à savoir celui de chef de famille et de mère célibataire.

En plus, la recherche des moyens de subsistances entraîne les femmes dans des contrées lointaines. Cette situation expose les femmes à toute sorte de violence que ce soit dans leurs localités, ou sur la route de l'exode ou sur les sites d'accueil. L'accroissement de la violence fait que les femmes payent un lourd tribut. D'ailleurs, les violences sexuelles spécifiquement sont devenues des armes de guerre. Ainsi, les auteurs des violences sont principalement les groupes armés non identifiés dans la partie du territoire où l'insécurité est des plus grandissantes.

Sur le plan économique, la destruction du tissu économique et social impacte considérablement les conditions de vie de la femme. En effet, les mesures sécuritaires et la situation sécuritaire ne favorisent pas les réalisations des activités économiques.

Il est indéniable de retenir que la modification des rôles des femmes imposées par les conflits est un nouveau défi à relever par la gent féminine. La compréhension des facteurs d'enrôlement permettra d'ajuster les mesures de prévention.

L'engagement des femmes dans les groupes armés extrémistes au Burkina est un champ d'exploration. Parce que les femmes étaient considérées comme victimes des conflits, leur implication dans les groupes armés reste rarement ou très peu discutée. Toutefois, cette approche mérite d'être réadaptée au regard de l'amplification de la violence et des occasions de l'instrumentalisation du statut de la femme. Il convient de retenir que les femmes à l'image des hommes pourraient jouer un rôle actif dans la propagation de la violence et dans la prévention. À titre illustratif, selon un article du journal en ligne Ouaga News, on dénombre plus de 2 000 femmes dans les rangs des groupes d'auto-défense Kogl-wéogo. Selon cet article, les femmes jouent plusieurs rôles en matière de sécurité. Il s'agit des services administratifs des associations, des missions d'interpellation et du renseignement, des appuis logistiques et des patrouilles. Par ricochet, les femmes qui décident de rejoindre ou de collaborer avec les groupes extrémistes pourraient exécuter ces tâches, voire plus¹⁵⁴.

Également, il s'avère pertinent de questionner les facteurs de radicalisation, car ceux-ci ignoreraient potentiellement la dimension du genre. Ils peuvent se révéler identiques à ceux des hommes. Au-delà des pesanteurs socio-culturelles et la pauvreté, les femmes pourraient s'engager dans les groupes armés pour plusieurs raisons. Ainsi, les réalités socio-culturelles et l'environnement sécuritaire vont déterminer les modalités d'enrôlement des femmes dans les groupes armés. Toutefois, elles ne devront pas être essentiellement différentes des autres pays tels que le Nigeria et la Somalie.

Les raisons citées, notamment celles relatives au statut social des femmes sont des facteurs susceptibles d'être exploités par les groupes armés pour s'implanter dans les communautés. Pour le reste, le recours aux femmes est bénéfique. C'est une stratégie de guerre qui permet aux groupes armés de s'infiltrent facilement dans les communautés et de se déplacer sans éveiller les soupçons. Par la même occasion, les groupes extrémistes opèrent un bouleversement social établi. Enfin, par son rôle social important dans la société, obtenir l'adhésion de la femme serait un succès dans leur politique de propagation de la violence.

Une étude au Burkina Faso a montré que le chômage et l'éducation ont une influence significative sur la probabilité de radicalisation féminine. Les abus commis par les forces armées qui, selon toute vraisemblance, affaiblissent la confiance des femmes dans les forces de sécurité, rendent les personnes plus enclines à soutenir les organisations extrémistes violentes (OEV)¹⁵⁵. Cette étude souligne de plus que les femmes qui manquent d'éducation formelle, qui jouissent sans doute de moins d'opportunités de reconnaissance économique et sociale et se trouvent donc dans une situation plus vulnérable, sont plus enclines à appartenir au groupe à « risque d'EV élevé » de cinq points de plus que celles disposant d'une éducation post-secondaire. Les femmes vivant dans des régions plus faibles sur le plan économique sont plus enclines à s'engager dans l'Extrémisme Violent (EV), même après avoir considéré la situation financière de leur foyer.

154 Pascaline Compaoré, Rôle du genre dans l'extrémisme violent au Burkina Faso dans <https://imctc.org/fr/eLibrary/Articles/Pages/article11052022.aspx>

155 USAID et FHI, Étude de méthode mixte : Les facteurs d'extrémisme violent différenciés par sexe au Sahel central, Perceptions des facteurs de l'EV : Une analyse quantitative, 2020.

La religiosité serait un autre facteur de corrélation important avec la « radicalisation féminine ». Toutes les autres variables restent fixes, par ailleurs, les femmes qui pratiquent leur religion plus d'une fois par jour sont plus enclines à appartenir au groupe à « risque d'EV élevé » de presque 10 points de plus que celles qui ne possèdent pas d'affiliation religieuse ou qui ne sont pas du tout pratiquantes.

C'est pourquoi, l'enrôlement des femmes, bien qu'il semble négligeable pour le moment, mérite une attention particulière afin de mieux comprendre la dynamique et ajuster les réponses. Toutefois, les femmes ne sont plus seulement considérées comme victimes ou actrices de la violence. Elles peuvent également être considérées comme des partenaires engagés dans la construction de la paix. Cette approche fournit une reconnaissance et une légitimité pour les actions des femmes à différents niveaux en faveur de la paix.

La proportion de femmes à « risque de radicalisation » est un peu plus élevée au Mali (12 %) et au Niger (11,60 %) qu'au Burkina Faso (8,46 %).

La figure suivante donne une idée de l'évolution des femmes dans la catégorie à « risque élevé » 2008-2019. On observe une augmentation de la proportion de femmes appartenant au groupe à « risque d'EV élevé » au Burkina ainsi que dans la région dans son ensemble, juste après la crise de 2012 au Mali malgré une stabilisation entre 2012 et 2015.

Graphique 2 - Évolution des femmes dans la catégorie à « risque d'EV élevé »



Source : USAID & FHI, Facteurs différenciés par genre de l'extrémisme violent au Sahel central, Page 27 sur 38 Perceptions des facteurs de l'EV - Examen préliminaire visant à renseigner l'analyse quantitative.

Femmes vectrices de paix dans les communautés

Au Burkina Faso, les femmes représentent plus de la moitié de la population, 52,67 %. En dépit de leur nombre, elles constituent la grande partie des victimes. Le potentiel des femmes dans la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation devrait être exploité au maximum. C'est pourquoi, l'intégration des perspectives genre dans les politiques de sécurité au sahel est essentielle pour le développement, la résolution des conflits, la construction de la paix, la protection des droits ou encore l'accès à la justice.

Les instruments internationaux ont d'ailleurs analysé la question de la place et du rôle des femmes dans la vie politique et sociale. Ils ont reconnu que les femmes occupent une place irremplaçable dans les efforts de renforcement de la cohésion sociale et les questions de développement local. Cela montre aussi que la participation des femmes à la vie politique et publique est une condition nécessaire de la croissance économique et du progrès social.

Au Burkina, il est unanime que les femmes peuvent jouer un rôle important dans la prévention et le combat contre l'extrémisme violent au niveau des familles, des communautés et des organisations de la société civile. Il s'agit de la prévention à travers l'alerte précoce, la stratégie communautaire, la prise en compte du genre dans les mécanismes de sécurité et de réforme du secteur de la sécurité. Elles peuvent initier des actions de développement. La promotion du leadership féminin et le renforcement de leurs capacités comme leaders et en qualité d'actrices engagées dans le combat, en tant que mères, mais aussi en tant que membres des communautés contre la radicalisation sont à privilégier.

- **La résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU**

Elle est entièrement dédiée au lien qui existe entre les conflits armés, l'édification de la paix et la dimension du genre et fournit le premier Cadre international, légal et politique qui reconnaît l'impact disproportionné des conflits armés sur les femmes ainsi que le rôle central des femmes dans la construction de la paix. Elle reconnaît l'impact de la participation des femmes et de l'inclusion du genre dans les négociations de paix, dans les planifications humanitaires, dans les opérations de maintien de la paix, dans la construction de la paix et dans la gouvernance après les conflits.

La Résolution concerne d'abord et avant tout la paix et la sécurité, mais s'est enracinée dans les prémisses que l'inclusion des femmes (leur présence et leur participation) dans les processus de paix, leurs perspectives ou leurs contributions aux pourparlers de paix amélioreront les chances de parvenir à une paix durable et viable.

Ainsi, la résolution 1325 constitue un cadre d'action dont l'objectif est de corriger les inégalités fondées sur le sexe qui ont l'effet d'accroître la vulnérabilité des femmes et des filles face aux conflits. Son implémentation à travers les plans d'action nationaux vise à mieux protéger les droits des femmes et des filles, à reconnaître leur contribution aux efforts de construction de la paix et à faciliter leur participation et représentations aux structures décisionnelles.

Le Burkina Faso a déjà franchi une étape importante avec l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820. Cette initiative traduit un intérêt certain du gouvernement Burkinabè à mener le combat contre les inégalités liées au genre et à protéger les droits des femmes et des filles. C'est un outil pratique et opérationnel pour ceux qui sont affectés par les conflits armés et qui doivent être informés de la réaction du gouvernement ainsi que des programmes d'assistance qui leur sont disponibles.

Le plan d'action (2020-2022) arrive à expiration et le gouvernement a réaffirmé en mars 2022 son engagement dans l'élaboration d'un nouveau plan d'action qui devra servir de cadre pour la participation effective de toutes les femmes dans les processus de paix, de cohésion et de consolidation de la paix au Burkina Faso.

Mécanismes juridiques et structurels pour prévenir l'insécurité et l'extrémisme violent.

Le Burkina Faso jouit tout d'abord du dynamisme des ONG et des associations qui favorise l'expression de la société civile et participe à l'équilibre général. Ceci est complété par le rôle joué par les chefs coutumiers et religieux. Au niveau national, la Constitution du pays affirme son attachement à la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux instruments internationaux relatifs aux droits économiques, politiques, sociaux et culturels. La Constitution est le gouvernail de la conduite de la démocratie.

La Constitution du Burkina Faso de 1991 a été amendée en 2015 par la Charte de la transition de 2014. Elle a été seulement suspendue par le coup d'État de du 24 janvier 2022. Mais, le 31 janvier 2022, un Acte Fondamental a rétabli la Constitution supplée par la charte de la constitution qui se réfère aussi aux instruments de protection des droits des citoyens.

De manière complémentaire, plusieurs textes, engagements et décisions nous renseignent sur l'engagement du Burkina Faso dans la lutte contre l'insécurité et notamment le terrorisme.

Les lois n° 60 et 61-2009/AN du 17 décembre 2009, respectivement sur la répression des actes de terrorisme et sur la lutte contre le financement du terrorisme, constituent de premiers exemples.

Pour parer aux menaces extérieures sur ses frontières, le gouvernement burkinabé a également créé une force spéciale antiterroriste, un comité national de lutte contre le terrorisme, chargé de coordonner toutes les réflexions, initiatives et actions antiterroristes, et un centre national antiterroriste qui sera chargé de lutter contre le terrorisme sur le territoire national du point de vue opérationnel.

Le rôle d'éducation des femmes malgré leur vulnérabilité. La faible autonomie des femmes, leur faible scolarisation et leur manque d'accès aux sources d'information sont autant de raisons qui les exposent à l'insécurité. Malgré les contraintes du contexte, les femmes jouent un rôle important en tant qu'éducatrices, et peuvent mener un travail de changement des mentalités.

Au foyer, elles ont aussi la possibilité d'influencer les décisions du chef de famille : « La femme est très importante chez nous. On voit que c'est la femme qui peut arranger les choses comme elle peut les détruire. Les femmes peuvent sensibiliser les hommes pour qu'ils évitent la violence » (propos d'une enquêtée). Cependant, toutes les femmes ne sont pas convaincues de leur rôle face aux mentalités des hommes qui voient en elles un être secondaire et faible : « Je ne sais pas ! Ce sont toujours les hommes qui décident ici au village » (propos d'une enquêtée). « Je ne sais pas si les femmes pourront contribuer à faire baisser les violences, car les violences qu'il y a actuellement sont dues à des intérêts égoïstes et personnels » (propos d'un enquêté). Quant aux hommes, si certains sont favorables à leur rôle d'éducatrice et de conseillère, d'autres sont catégoriques et ne voient pas ce qu'elles peuvent faire dans une affaire qui ne concerne que les hommes. « Je ne vois pas bien leur rôle dans cette affaire » s'étonne un enquêté de la quarantaine de niveau secondaire et vivant à Gorom-Gorom. Le propos de cet enquêté reflète cette tendance : « C'est difficile pour elles de jouer un rôle. Elles ne sont pas responsables, donc elles ne décident pas ». Dans le Sahel, on peut consentir dénormes sacrifices pour avoir une femme. Une fois « acquise », elle reste souvent maltraitée et sous-estimée. À ce titre, certaines enquêtées ne sont pas conscientes du rôle qui pourrait être le leur : « Je n'ai jamais assisté à une causerie entre femmes à ce propos et je ne sais pas ce qu'elles peuvent faire » (propos d'une enquêtée).

La Première dame Sika Kaboré en effet, affirmait en 2019 à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, que « les femmes sont des porteuses de solutions efficaces contre la radicalisation et l'extrémisme violent » qui endeuillent le Burkina Faso depuis 2016.

« Trop fréquemment confinées dans le rôle passif de simples victimes, les femmes sont pourtant porteuses des initiatives et des solutions efficaces contre la radicalisation et l'extrémisme violent », avait indiqué la Première dame¹⁵⁶ Sika Kaboré, à Koupéla (140 km, Est), lors de la célébration de la journée internationale de la Femme, retransmise sur la télévision nationale du Burkina.

« Les femmes peuvent contrer le recrutement au sein de leurs familles dans la mesure où elles jouent le rôle prédominant dans le processus de socialisation de l'individu. Elles sont à même de détecter précocement les premiers signes de déviance chez un membre de la communauté », a ajouté l'épouse du président du Faso Roch Kaboré.

Selon Mme Kaboré, le thème du 8 mars 2019 « Contribution de la femme à l'édification d'un Burkina Faso de sécurité, de paix et de cohésion sociale » visait à d'attirer l'attention sur « *l'impérieuse nécessité de prendre en compte la femme, dans la prévention et la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent au Burkina Faso* ».

« Je fonde l'espoir que la stratégie nationale de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme en cours d'élaboration, puisse promptement apporter des réponses adéquates et pérennes aux difficultés actuelles », a dit Sika Kaboré.

Elle a aussi exhorté les populations à collaborer solidement avec les Forces de défense et de sécurité et à s'approprier la lutte contre le terrorisme et le grand banditisme, à travers des réflexes de dénonciations¹⁵⁷.

156 Epouse de Roch Kabore Président du Burkina (2015-2022)

157 <https://www.presidencebfaso.bf/les-femmes-peuvent-contrer-efficacement-la-radicalisation-et-l-extremisme-violent-au-burkina-faso-sika-kabore/> consulté le 6 mai 2022

8. GENRE ET GAP III

8.1 Les engagements et priorités stratégiques de l'UE dans la promotion de l'égalité de genre et les droits humains

L'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et jeunes filles sont des droits fondamentaux et constituent des valeurs phares du Traité de l'Union européenne et de la Charte des Droits fondamentaux.

Les priorités et l'engagement de l'UE se sont vus renforcés par le troisième **Plan d'action de l'Union européenne (UE) sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP III)** pour la période 2021-2025. Il vise à accélérer les progrès en matière d'autonomisation des femmes et des filles, tout en préservant les gains réalisés en matière d'égalité entre les femmes et les hommes tout au long des 25 années ayant suivi l'adoption de la Déclaration et du programme d'action de Beijing (1993).

Le GAP III s'articule autour de **cinq axes d'action** :

- L'UE accorde une **priorité transversale à l'égalité de genre dans sa politique et son action extérieur**. Elle prévoit que 85 % de toutes les nouvelles actions entreprises dans le cadre des relations extérieures contribueront à l'égalité des sexes et à l'émancipation des femmes d'ici 2025. Le GAP III introduit des règles strictes en matière d'application et de suivi du principe de l'intégration de la dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les secteurs. Il y a lieu que l'ensemble de l'aide extérieure dans tous les secteurs, y compris les infrastructures, le numérique, l'énergie, l'agriculture et les financements mixtes, etc., intègre une perspective sexospécifique et soutienne l'égalité entre les femmes et les hommes.
- **Une vision stratégique commune doublée d'une coopération étroite avec les États membres et les partenaires au niveau multilatéral, régional et national**. Le GAP III préconise le développement d'une approche commune pour l'ensemble des acteurs de l'UE à l'échelon national et plaide en faveur d'actions axées sur des questions stratégiques particulières. Une analyse sexospécifique minutieuse et une étroite concertation avec les États membres, les organisations de la société civile, les militants des droits des femmes et les jeunes constitueront une assise solide pour des actions sur le terrain.
- Le GAP III appelle à une accélération des progrès, en mettant l'accent **sur six grands domaines thématiques de coopération**, dont :
 - La lutte contre **les violences basées sur le genre (VBG)**.
 - La promotion de **l'autonomisation économique, sociale et politique des femmes et des filles**, ainsi que le renforcement des droits économiques et sociaux.
 - **L'accès universel aux soins de santé, sur la santé génésique et sexuelle et les droits sexuels et reproductifs**.
 - La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes en matière de participation, **de leadership et de l'exercice de responsabilités**.
 - L'intégration du cadre stratégique de l'UE concernant **les femmes, la paix et la sécurité (FPS)**.
 - L'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans de nouveaux domaines stratégiques, tels que la **transition verte et la transformation numérique**.
- Accordant la priorité à l'égalité de genre dans les structures de direction, l'UE veut montrer l'exemple, notamment en instituant une structure d'encadrement tenant compte de la dimension hommes-femmes et équilibrée entre les hommes et les femmes aux plus hauts niveaux politiques et de direction.
- Mesurer et communiquer les résultats. Le GAP III adopte une nouvelle approche du suivi, de l'évaluation et de l'apprentissage, en mettant davantage l'accent sur la mesure des résultats. L'UE va mettre en place un système de suivi quantitatif, qualitatif et inclusif, afin d'accroître l'obligation de rendre des comptes aux citoyens et de garantir la transparence et l'accès à l'information sur l'aide qu'elle apporte à l'égalité des sexes dans le monde. La Commission, en coopération avec le SEAE, mesurera les progrès annuels accomplis dans la mise en œuvre du GAP III.

9. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

9.1 Conclusions

Le processus d'élaboration du Profil Genre Burkina Faso (2022) a permis de constater l'engagement et les réformes en cours ou opérées par le Burkina Faso durant les dernières décennies, en vue d'améliorer la promotion et la protection des droits des femmes et des filles, ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il ressort également une volonté politique affichée par rapport aux enjeux en matière de développement des politiques publiques pour garantir l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que dans la progression des cibles des ODD, notamment l'ODD 5 portant sur l'égalité de genre.

La Stratégie Nationale Genre (SNG) 2020-2024 est le référent national des interventions de l'ensemble des acteurs de promotion du genre dans le pays : elle constitue, avec les politiques sectorielles et les budgets programmes des ministères, des outils stratégiques pour contribuer à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

La décentralisation du genre, en marche avec le lancement d'un processus d'intégration des questions genre dans la planification locale, est un autre facteur favorable à l'intégration de l'égalité de genre dans les politiques de développement.

De progrès significatifs ont été accomplis dans la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes dans le pays. Toutefois, des défis restent encore à relever dans certains domaines pour une réalisation effective de la justice sociale et pour parvenir à une égalité de chance pour tous dans tous les domaines du développement.

Des mesures d'accélération ont surtout été prises par le gouvernement, notamment dans les domaines de :

- La participation des femmes à la prise des décisions.
- La réduction de la pauvreté par une économie inclusive favorisant les emplois décents pour les femmes.
- La santé, l'éducation et la formation.
- La lutte contre les violences basées sur le genre, notamment dans le cadre des conflits armés.
- La place des femmes dans la promotion de l'environnement.

Cependant, malgré les réformes législatives et réglementaires qui ont été adoptées et l'existence de politiques et stratégies nationales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, ces avancées sont confrontées à l'existence de pratiques discriminatoires et d'inégalités entre les hommes et les femmes, qui conditionnent la jouissance effective des droits et l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons.

Le Burkina Faso demeure encore une société patriarcale, avec une culture conservatrice qui se traduit par le maintien de normes discriminatoires, surtout par des barrières d'ordre socio-culturel, par des résistances, des comportements et des croyances qui renforcent des disparités et inégalités de genre.

Plusieurs études confirment un niveau élevé de discrimination à l'égard des femmes, limitant leur accès aux ressources productives et économiques, bien que le cadre légal et juridique soit favorable à l'égalité de genre.

A cela s'ajoute la prééminence du droit coutumier sur le droit moderne : les instruments législatifs adoptés sont délaissés, au profit des pratiques coutumières habituelles, qui comportent de profondes inégalités entre les hommes et les femmes. Il ressort également que certaines pratiques culturelles néfastes sont à la base de nombreuses discriminations défavorables aux femmes et aux filles.

Ces inégalités sont plus marquantes encore au niveau des régions et en milieu rural, ainsi que pour les femmes et filles se trouvant en situation de vulnérabilité : ainsi la discrimination intersectionnelle, telle que la double discrimination à l'égard des femmes portant un handicap, constitue un obstacle pour l'accès aux ressources, à l'accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi, etc.

La crise sécuritaire et la situation humanitaire qui se détériorent gravement avec l'intensification des conflits

internes, et les importants déplacements de population qui en résultent, constituent à l'évidence un obstacle majeur, qui empêche la participation des femmes et des jeunes aux efforts nationaux de relèvement et de consolidation de la paix et de la cohésion sociale.

Les violences basées sur le genre et les violences sexuelles aggravées liées aux conflits ont des répercussions graves sur la population, sur les femmes et les enfants en particulier. En outre, la crise sanitaire de la COVID-19 a eu des conséquences au détriment des femmes et des filles, notamment les femmes cheffes de ménage.

De même, les avancées attendues concernant l'institutionnalisation du genre sont confrontées à une insuffisance de ressources financières, ainsi qu'à un faible niveau de coordination et de synergies entre les interventions, et à la disponibilité insuffisante de ressources humaines compétentes en matière de genre et droits humains. Des interlocuteurs sollicités dans le cadre du présent document affirment que le concept et l'approche genre sont souvent mal compris : selon eux, ils sont perçus comme « une reproduction de l'ordre social occidental, un renversement des rôles qui a produit une mauvaise interprétation de la question des droits de la femme et de l'égalité ». Le concept est aussi interprété comme quelque chose contre les hommes, et par conséquent une résistance est systématiquement développée contre le concept et contre tout débat autour de la question des droits des femmes.

L'appui technique et financière et l'engagement des Partenaires techniques et Financières en matière d'intégration du genre dans les politiques de développement, constitue en tous cas un atout favorable à l'accompagnement des actions du Gouvernement pour la promotion de l'égalité hommes et femmes au niveau national.

La société civile, plus particulièrement les associations féminines et les groupements de femmes, engagées dans des initiatives d'appui à la promotion de l'égalité de genre au niveaux national et local et en capacités de les concrétiser, se confrontent à diverses difficultés en termes de financement et des ressources humaines, ainsi qu'à une faible appropriation des questions de genre par les parties prenantes, ou là des problèmes de coordination entre les différents acteurs.

Finalement, il est à signaler qu'une des principales difficultés soulevées par les personnes et institutions consultées concerne :

- **L'indisponibilité de données.** Des données très pertinentes, concernant les disparités et les inégalités de genre dans divers secteurs et thématiques ne sont pas toujours disponibles, car non produites par les structures compétentes. Malgré leur bonne volonté, ces structures sont confrontées à des problèmes de budget : les ressources qu'elles reçoivent sont le plus souvent limitées aux dépenses de fonctionnement, et ne permettent pas de mener des activités de collecte de grande envergure.
- **La disponibilité de données non stratifiées selon le genre.** Pour certaines enquêtes ou rapports disponibles, les informations ne sont pas toujours stratifiées selon le genre. Par exemple, la question des ressources humaines dans le secteur de la santé est abordée par l'Annuaire statistique du Ministère de la santé de 2020, mais les données ne sont pas présentées selon le genre.
- **Certaines données ne sont pas actualisées et donc ne sont ni pertinentes, ni utilisables.**

9.2 Recommandations

Sur base de l'analyse des documents examinés et des entretiens et focus groups effectués, des recommandations générales peuvent être formulées comme suit :

Encourager le gouvernement à améliorer la collecte des données fiables, actualisées et ventilées par sexe, nécessaires pour évaluer les effets et l'efficacité de politiques, programmes et plans d'action concernant les divers secteurs et thématiques de développement.

- Appuyer l'élaboration et l'adoption d'indicateurs nationaux relatifs à la discrimination et aux inégalités de genre afin de répondre au besoin urgent d'intégrer systématiquement le genre dans les indicateurs et statistiques et de renforcer les ressources humaines à tous les niveaux en matière de statistiques sensibles au genre.
- Faciliter la relecture de la loi n°12-2007/AN du 31 mai 2007 portant organisation et règlementation des activités statistiques serait nécessaire pour prendre en compte la dimension genre systématiquement dans les activités statistiques.
- Mettre en œuvre la recommandation du Comité (CEDEF)¹⁵⁸ qui, après avoir examiné le septième¹⁵⁹ rapport périodique du Burkina Faso (2017), avait déjà recommandé au Gouvernement Burkinabè de veiller à ce que le mécanisme national définisse des politiques et programmes visant à atteindre l'égalité des sexes dans le cadre des droits fondamentaux.

Encourager le gouvernement à assurer le budget et les ressources nécessaires pour rendre effective et opérationnelle l'intégration de l'égalité des sexes.

- Le choix des actions priorisées et planifiées, aussi bien au niveau central que territorial, doivent aller de pair avec l'allocation d'une enveloppe budgétaire suffisamment conséquente.

Appuyer le gouvernement à renforcer les compétences en genre et l'approche droits pour les décideurs politiques et les acteurs gouvernementaux aux niveaux central, provincial et régional.

- Appuyer l'engagement de l'ensemble des acteurs nationaux et régionaux à la déconstruction des inégalités en initiant des actions pour l'éducation au respect des droits humains (hommes, femmes, enfants) afin de relever l'ensemble des défis pour une justice sociale effective, et pour parvenir à une égalité de genre des citoyennes et citoyens dans tous les domaines du développement.
- Appuyer la mise en œuvre opérationnelle de formations et accompagnement de tous les décideurs politiques et membres des structures techniques responsables de l'intégration du genre au niveau gouvernemental, en vue de répondre à leurs besoins en compétences individuelles et collectives stratégiques et opérationnelles, pour optimiser la qualité du dispositif d'intégration de l'approche genre, droits humains au sein de diverses instances et auprès des décideurs gouvernementaux.
- Mettre en œuvre des mécanismes d'articulation avec la Commission générale du genre, de l'action sociale et de la santé (CGASS) et le réseau Caucus genre, responsables des actions en faveur de la femme et de l'égalité de genre en vue d'impliquer le Parlement dans la révision des lois, de manière à que les citoyens et citoyennes puissent bénéficier des incidences positives du droit de santé, définissant clairement les droits et obligations ayant trait à la réduction des inégalités de genre.

Encourager le gouvernement à promouvoir et à assurer la participation effective des femmes dans la gouvernance démocratique et politique.

- Appuyer la révision, en introduisant la sanction négative, de la loi sur le quota genre (loi 003-2020/AN, du 22 janvier 2020 portant fixation de quota et modalités de positionnement des candidates et des candidats aux élections législatives et municipales au Burkina Faso) afin d'identifier des mesures pertinentes à améliorer la représentation équitable des femmes et des hommes dans les postes supérieurs et décisionnels.
- Mettre en œuvre des actions concrètes de renforcement du leadership des femmes notamment au niveau régional et local.
- Dynamiser les actions d'appui à l'autonomisation et de la responsabilisation politique des femmes et les placer au titre des grandes priorités nationales
- Sensibiliser les hommes et les dirigeants des partis politiques sur les droits et les avantages de la participation politique des femmes.

158 Session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femme (CEDAW/C/BFA/Q/7) du novembre 2017

159 À la date d'écriture du Profil genre révisé, le 8ieme rapport du Comité (CEDEF) n'a pas été publié ni diffusé

Soutenir la mise en œuvre des mesures gouvernementales pertinentes et effectives pour améliorer l'accès et l'exercice des droits socio-économiques et culturels.

- Appuyer la **mise en œuvre des politiques sur l'employabilité et l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes filles** dans les secteurs de l'économie numérique, de l'agro-industrie, de l'énergie et d'autres secteurs économiques clés.
- Améliorer la situation des femmes vivant dans les différents milieux en **accès foncier, lutte contre l'analphabétisme, accès et contrôle des ressources financières**.
- Investir dans l'éducation notamment secondaire et renforcer les opportunités de formation professionnelle **qualifiante pour les femmes et les filles, afin d'assurer leur accès aux emplois décents**.
- Appuyer l'autonomisation économique des femmes par **l'accès et contrôle des ressources et services financiers substantiels, l'accès au crédit, à l'épargne** en vue de soutenir la pleine réalisation de leurs projets et la jouissance de leurs droits.

Appuyer les actions priorisées par le gouvernement pour assurer la cohésion sociale, la lutte contre la radicalisation et les conflits.

- Favoriser et la **participation des femmes dans la conception et l'articulation des actions de cohésion sociale et de gouvernance locale**.
- Assurer la **formation et accompagnement des Comités locaux de dialogue et de réconciliation (CLDR)**, afin de promouvoir des initiatives porteuses de réconciliation intercommunautaire et intracommunautaire et veiller dans leur mise en place à la présence effective de 30% de femmes membres, telle qu'annoncée lors du Conseil de ministres 13 avril 2022. Notamment **dans les six régions à fort défi sécuritaire : Nord, Sahel, Centre-Nord, Est, Boucle du Mouhoun, et Centre Est, qui partagent les frontières avec le Mali, Niger, Togo et Bénin**.

Encourager le gouvernement à mettre en place des plateformes de dialogue, de coordination et de concertation avec la société civile, notamment au niveau local, avec des organisations féminines et des associations engagées dans la défense des droits humains.

- Appuyer des actions spécifiques de **sensibilisation et de formation en genre avec les OSC**.
- Soutenir des **actions de plaidoyer et de contrôle citoyen de l'action publique à tous les niveaux, notamment celles en matière de réduction des inégalités de genre et de participation politique des femmes**.

Encourager le gouvernement à poursuivre les efforts engagés œuvrant dans le renforcement des actions de mise en œuvre de la résolution 1325.

- Engager des ressources financières et humaines appropriées et suffisantes pour la révision et la mise en œuvre du plan d'action national et soutenir sa visibilité et son appropriation par les différents acteurs de la chaîne.
- Soutenir l'**application des textes, la mobilisation accrue des ressources financières pour la mise en œuvre de la résolution 1325** et, principalement, un travail pour accroître la représentativité des femmes dans les instances de décisions et le renforcement de leurs capacités n leadership, dans le domaine.
- Mener des actions du **renforcement des capacités des femmes pour favoriser leur implication dans des actions de promotion de la paix** : notamment par la formation de femmes leaders dans le domaine et le plaidoyer auprès des autorités pour appuyer l'implication des femmes dans les opérations de maintien de la paix.

Encourager le gouvernement à poursuivre l'engagement de mettre à disposition les ressources humaines, matérielles et financières pour l'application de la loi n° 061-2015 /CNT.

- Appuyer le renforcement et l'application du cadre juridique en faveur des victimes de VBG, qui doit s'inscrire dans le processus d'intégration du genre et de protection des victimes de violences basées sur le genre

(VBG), par assurent de services gratuits pour ces victimes et leur famille.

- Mener des actions d'information en direction de l'opinion publique pour réduire et éliminer les violences basées sur le genre et permettre aux femmes et aux filles victimes de violences de briser le silence et au public de comprendre les VBG comme un problème de santé publique.
- Renforcer systématiquement les actions de prévention et garantir l'accès à l'information des filles et garçons, sur les VBG et les mécanismes de protection existants.
- Développer la formation des professionnels/les impliqué/es dans la prise en charge des VBG, afin d'assurer une meilleure assistance psycho-sociale et juridique aux victimes.
- Mettre en œuvre un programme de formation dans les Ministères sur des thèmes comme: **l'approche basée sur les droits humains et la masculinité positive, la prévention de l'exploitation et l'abus sexuel en milieu de travail (PSEAT)** avec un accent sur la prise en compte des travailleurs dans leurs contrats et/ou dans le règlement intérieur des services, d'engagements visant à promouvoir des masculinités positives et l'égalité entre les hommes et les femmes au lieu du travail.
- Mettre à disposition un mécanisme national de gestion des données sur les VBG en vue d'améliorer de processus participatif de planification et de suivi.

Appuyer le gouvernement à capitaliser le rôle des médias dans la construction d'une culture d'égalité des droits et du genre

- Identifier les mécanismes essentiels pour construire un **consensus national entre les différents acteurs du secteur médiatique sur l'intégration de la dimension genre dans les médias**, et pour **déconstruire les stéréotypes sexistes**, en promouvant un changement des mentalités et des comportements.
- Mettre en œuvre des mesures spécifiques **pour le respect et l'amélioration de l'image de la femme dans les médias**.

BIBLIOGRAPHIE

Documents de référence nationaux - BF

- Analyse genre des élections législatives du 22 novembre 2020, National Democratic Institute, Burkina Faso (NDI/BF), Cadre de concertation des organisations intervenant sur le genre et la participation citoyenne des femmes au Burkina Faso, Martine Yabré, Mars 2021.
- Analyse de la situation des enfants et des femmes au Burkina Faso (UNICEF 2018).
- Annuaire statistique 2018, Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection sociale (décembre 2019).
- Annuaire statistique 2020 de la Justice, Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique (juillet 2021).
- Annuaire statistique 2020 de la Santé, Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles, Ministère de la Santé (avril 2021).
- Annuaire statistique 2020, Institut National de la Statistique et de la Démographie (novembre 2021) ;
- Annuaire statistique de l'enseignement primaire 2019/2020, Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles, Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (novembre 2020).
- Annuaire statistique du marché de l'emploi 2019, Observatoire National de l'Emploi et de la Formation, Ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entrepreneuriat (2019).
- Arrêté portant mise en place du SP/CONAP Genre de 2015.
- Aperçu des besoins humanitaires au Burkina Faso, OCHA Humanitarian response, Cycle de Programme Humanitaire mars 2022.

- Briefing note for countries on the 2019 Human Development Report, Burkina Faso, UNDP, 2019.
- Bulletin d'information sur l'atelier de lancement du paquet de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violences, Ouagadougou, du 6 au 8 novembre 2017, Fonds des Nations Unies pour la Population, 2017.
- Cinquième et sixième rapports cumulés de mise en œuvre de la CDE (2020).
- Circulaire budgétaire 2020.
- Décret portant mise en place du CONAP genre de 2010.
- Documents de budget programme.
- Document de Politique de Sécurité Nationale.
- Document de la Politique Nationale Genre du Burkina Faso, Ministère de la Promotion de la femme, 2009.
- Enquête nationale sur les prestations des services de santé et la qualité des données sanitaires (EN-PSQD/ SARA II), Edition 2014.
- Etude de baseline du projet : « Tous contre les violences basées sur le genre au Burkina Faso, nous y gagnerons » Plan International Burkina, SES, & GGC Africa, Avril, 2021.
- État des lieux des inégalités multidimensionnelles au Burkina Faso, Papiers de recherche, No. 132, Avril 2020.
- Étude Pays SIGI Burkina Faso, OCDE, 2018.
- Etude Nationale Prospective « Burkina 2025 ».
- Evaluation de la mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre au Burkina Faso.
- Évaluation de la Politique Nationale Genre (2009-2019), Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l’Action Humanitaire, Burkina Faso, Rapport Final, Septembre 2019.
- Évaluation du plan d'action opérationnel Politique nationale genre du Burkina Faso (2011-2013).
- Evaluation de la Politique Nationale Genre (2009 -2019), 2019
- Fonds Commun Genre : Etude de référence sur l’application de la transversalité du genre au Burkina Faso (2018).
- Genre et entrepreneuriat, Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre (2013), Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre (2014).
- Genre et pauvreté au Burkina Faso, Analyse approfondie des données d'enquêtes, Institut National de la Statistique et de la Démographie (mai 2017).
- Guide ASEG d'analyse socio-économique selon le genre.
- Institutions sociales et égalité femmes-hommes au Burkina Faso, Henry, P. É., C. Toe et J. R. Ouedraogo (2016), Document annexe à l'étude pays SIGI, Éditions OCDE.
- Livret Genre, Femmes et Hommes au Burkina Faso, en 2019, Ministère de l'économie, des finances et du développement, INSD.
- Livret Genre, Femmes et Hommes au Burkina Faso, en 2020, Ministère de l'économie, des finances et du développement, INSD.
- Livret sur les données du Genre en Afrique, African Development Bank Group, (novembre 2019).
- Média, accès à l'information et aux TIC, et Emancipation des femmes et des filles, étude menée par la Délégation de l'Union européenne au Burkina Faso, en 2019.
- Plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes III — 2021-2025 ; Plan de mise en œuvre au niveau national — CLIP1 Burkina Faso.
- Plan d'actions opérationnel de la SNG (PAO-SNG) de la Stratégie nationale Genre, Burkina Faso, Août, 2020.
- Plans d'actions genre des cellules ministérielles de promotion du genre.
- Plan National de Développement Economique et Social (PNDES 2016-2020).
- Plan de réponse humanitaire, Burkina Faso, Juillet 2019.
- Plan national d'actions 2020-2022 pour la mise en œuvre des résolutions 1325, 1820 et 2242 du conseil de sécurité des Nations-Unies.
- Performance Monitoring and Accountability 2020 (PMA2020)/Burkina Faso novembre 2017 - janvier 2018 (vague 5).
- Plan Sectoriel de l'Éducation et de la formation (PSEF 2017-2030).
- Plan stratégique de la Commission nationale des droits humains (CNDH). 2018-2021, aout 2018.
- Politique Nationale de la Sécurisation Foncière en milieu Rural.

- Politique Sectorielle Agro Sylvopastorale Halieutique et Faunique.
- Politique sectorielle ministère de l'agriculture.
- Politique sectorielle ministère des ressources animales.
- Politique sectorielle ministère de l'environnement.
- Politique sectorielle ministère de l'eau.
- Politique sectorielle ministère de l'économie.
- Politique sectorielle santé.
- Politique Sectorielle Travail Emploi et Travail Social (PS/TEPS).
- Pour une analyse sur l'égalité de genre au Burkina Faso, Rapport Final, 30/12/2016.
- Profil sanitaire complet du Burkina Faso, Module 4 Déterminants clés de la santé, Mars 2017.
- Profil genre du Burkina Faso, Agence Française de Développement, 2016.
- Profil Genre Pays Burkina-Faso 2020, Banque africaine de développement (BAD), avril 2021.
- Programme présidentiel 2020-2025.
- Programme (ou rapport) sur la formation sur l'approche genre a été réalisée auprès du personnel de la Délégation de l'UE avec l'objectif de mieux pouvoir l'intégrer lors de l'identification et la formulation des nouveaux programmes.
- Projet de Plan d'Action National pour la mise en œuvre des résolutions 1325, 1820, et 2242 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies, Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire, mai 2019.
- Rapport d'analyse genre des élections législatives, Conseil des femmes du Burkina, 2015.
- Rapport d'analyse genre des élections législatives, Comité de suivi pour la mise en œuvre de la loi sur le quota, 2012.
- Rapport d'Evaluation de la Politique Nationale Genre du Burkina Faso (2009-2019), Serena FOGAROLI, Nestorine COMPAORE, Julie Rose OUEDRAOGO, Juillet 2019.
- Rapport sur le Développement Humain 2020, La prochaine frontière : le développement humain et l'Anthropocène ; Note d'information à l'intention des pays concernant le Rapport sur le développement humain 2020, PNUD.
- Rapport final Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) Burkina Faso 2018, Institut National de la Statistique et de la Démographie (octobre 2019).
- Référentiel National de développement du Burkina Faso - PNDES II (2021-2025).
- Rapport National Beijing+25, Burkina Faso, 2020.
- Résultats préliminaires, cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-2019), Institut National de la Statistique et de la Démographie (novembre 2020).
- Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT).
- Septième rapport périodique des États parties 2014, Burkina Faso, CEDAW/C/BFA/7, 9 juin 2016.
- Statistiques des données collectées sur les violences faites aux femmes et aux filles, Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale et de la Famille (2016).
- Stratégie de la Budgétisation Sensible au Genre et aux Droits de l'Enfant.
- Stratégie d'intégration de l'approche genre et développement dans les politiques sectorielles agricoles.
- Stratégie nationale de l'emploi/ministère de la jeunesse.
- Stratégie nationale genre (SNG) (2020-2024), document final, Burkina Faso, janvier 2020.
- Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant 2020-2024.
- Stratégie et plan triennal de communication du Fonds commun genre, Rapport provisoire, 2014.
- Tableau de bord statistique 2020 de l'agriculture, Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-agricoles et de la Mécanisation (juin 2021).
- Tableau de bord statistique 2020 de la Justice, Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique (juillet 2021).
- Tableau de bord statistique 2018, Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection sociale (décembre 2019).

Documents de référence – Union Européenne

- Bilan de la mise en œuvre dans l’UE du domaine K du programme d’action de Pékin : Les femmes et l’environnement L’égalité des genres et le changement climatique, Institut européen pour l’égalité entre les hommes et les femmes, Union Européenne, 2012.
- Communication conjointe au Parlement Européen et au Conseil et Plan d’Action de l’Union Européenne sur l’égalité entre les hommes et les femmes (GAP III). Commission européenne, Haut Représentant de l’Union pour les Affaires Étrangères et la Politique de Sécurité. JUIN (2020) final.
- L’égalité entre les femmes et les hommes et l’autonomisation des femmes, afin de transformer la vie des jeunes filles et des femmes dans le contexte des relations extérieures de l’Union Européenne en 2016-2020. Document de travail conjoint des Services de la Commission qui offre le cadre nécessaire à la mise en place de mesures orientées vers les résultats, Commission Européenne, Bruxelles le 21/09/2015.
- L’égalité entre les genres et l’autonomisation des femmes (GEWE) dans la coopération au développement, Commission Européenne 2017.
- Le nouveau Consensus européen pour le développement « notre monde, notre dignité, notre avenir » Commission Européenne, Direction générale de la coopération internationale et du développement, (2017).
- Lessons learned from strategic evaluations Gender equality – ESS.
- Note de guidance sur le plan d’action sur l’égalité des sexes 2016 – 2020 de l’UE, Mars 2016.
- Plan d’action sur l’égalité des sexes 2016-2020 (GAP II), Conclusions du Conseil, Conseil de l’Union Européenne, Octobre 2015.
- Programme Indicatif Multi-Annuel (2021-2027) pour le Burkina Faso.
- Rapport annuel de l’UE sur les droits de l’homme et la démocratie dans le monde en 2019.
- Stratégie de l’UE pour le genre 2020-2025 Conseil de l’Union européenne (2020).
- Une Union de l’égalité : stratégie en faveur de l’égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025, Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil, au Comité Économique et Social Européen et au Comité des Régions.

Documents de référence des organismes internationaux

- Convention sur l’Élimination de toutes les formes de Discrimination à l’Égard des Femmes, ONU, 1979
- Convention Internationale relative aux Droits de l’Enfant, 1989.
- RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, SOIXANTE-QUINZIÈME SESSION POINT 27 DE L’ORDRE DU JOUR PROVISOIRE - PROMOTION DES FEMMES, ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES. (2020).
- MIGRATION AU BURKINA FASO PROFIL MIGRATOIRE 2016, ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS (OIM) 2016.
- NOUVEL AGENDA DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) NATIONS UNIES.
- Réponse humanitaire – Rapport de situation janvier – Avril 2020, UNFPA, 2020.

Articles en Internet

- Aperçu des besoins humanitaires au Burkina Faso, mars 2022.
(https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/bfa_hpc_2022-hno_mars.pdf)
- <https://fr.countryeconomy.com/demographie/natalite/burkina>
- https://www.bf.undp.org/content/burkina_faso/fr/home/presscenter/articles/2020/covid_et_genre.html
- <https://www.oecd.org/development/development-gender/ETUDE-PAYS-SIGI-BURKINA-FASO.pdf>
- Elisanne Pellerin, l’impact de la Covid-19 sur les femmes au Burkina Faso : entre violence et pauvreté, 2020.

ANNEXES

ANNEXE 1 CHIFFRES ACTUALISÉS DANS LES DOMAINES PRIORITAIRES

LOGO	DOMAINES	INDICATEURS	SOURCES
	Violences faites aux femmes	Les trois quarts (3/4) parmi les personnes victimes de violences sont des femmes ; 4 % a été victime des violences sexuelles.	Etude pays SIGI 2018
		La violence conjugale est un phénomène majoritairement vécu par les femmes. En 2019, sur 1915 cas de violences conjugales enregistrées, 1454 (76 %) concernaient les femmes	Annuaire action sociale 2019/ Ministère en charge de l'action sociale
	Santé sexuelle & reproductive	L'assistance des accouchements par les personnels de santé qualifiés diminue depuis 2017. Le taux d'accouchements assistés est de 77,2 % au niveau national en 2020 tandis qu'il est de 83,4 % en 2015.	Ministère de la santé/DGESS, 2020
		En 2020, 74,1 % de femmes enceintes ont fait au moins une consultation prénatale	Ministère de la santé/DGESS, 2020
		22,1 % des femmes en âge de procréer utilisent une méthode moderne ou traditionnelle pour éviter une grossesse	INSD, EMDS 2015, SIGI 2016
		Le taux de décès maternel pour 100 000 parturientes est de 147,1 au plan national en 2020	Ministère de la santé/DGESS, 2018
	Accès à la terre	Bien que les femmes constituent 55 % de la force de travail agricole au Burkina Faso, elles ne représentent que 31,96 % des propriétaires fonciers, contre 68,05 % pour les hommes	(AGI, 2019)
	Accès à l'éducation & l'école	Il y'a des inégalités assez importantes entre les hommes et les femmes en matière d'alphabétisation. En 2018, près de la moitié des hommes (49,2 %) de 15 ans ou plus sont alphabétisés contre 31,0 % chez les femmes.	EHCVM 2018
		Les filles sont légèrement mieux scolarisées au primaire que les garçons au cours des six dernières années (2014-2020). Le taux brut de scolarisation est en moyenne de 87,8% chez les filles et de 87,1% chez les garçons par an durant cette période	DGESS / MENA (MENAPLN), Annuaires statistiques.
		La discrimination entre les filles et les garçons est presque inexistant pour le taux net de scolarisation au primaire. En 2019/2020, cet indicateur chez les filles (70,2 %) est à seulement 0,5 point de plus que celui des garçons (69,7 %).	DGESS / MENA (MENAPLN), Annuaires statistiques
		Les garçons sont les mieux scolarisés au secondaire par rapport aux filles. En 2020, pendant que le taux brut de scolarisation au secondaire des garçons est de 24 %, celui des filles est de 19,8%, soit un écart de 4,2 points au profit des garçons	DGESS / MESS (MENAPLN), Annuaires statistiques.
		Une femme sur quatre âgées de 3 ans ou plus a au moins un niveau primaire. Cet indicateur est de 29,6% chez les hommes, soit un écart de 4,3 points de pourcentage en défaveur des femmes.	INSD, ERI ESI 2018

LOGO	DOMAINES	INDICATEURS	SOURCES
	Emploi et marché du travail	<p>En 2019, le taux de participation à la population active est de 60% pour les femmes contre 76% pour les hommes</p>	Organisation Internationale du Travail, Indicateurs clés du Marché du Travail
		<p>La proportion des femmes propriétaires d'entreprises parmi les entrepreneurs était de 21% pour une cible de 30%.</p>	Rapport du MFSNFAH (Document d'analyse situationnelle du genre au Burkina Faso, MFSNFAH, Cabinet, octobre 2021)
		<p>La proportion des femmes possédant une entreprise formelle en 2020 est de 21,12%.</p>	Base de données de CEFORES (maison de l'entreprise, fichier néré)
		<p>Suivant la définition du BIT, le chômage touche légèrement plus les hommes (4,8%) que les femmes (4,6%).</p>	<i>Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2018, INSD</i>
	Accès aux TICs	<p>La proportion des hommes ayant accès au téléphone portable est plus élevée que celle des femmes avec un écart important de plus de 28 points de pourcentage (respectivement 85,21% et 56,46%).</p>	EHCVM-2018
		<p>Concernant l'accès à l'Internet, la différence est moins importante, mais toujours en faveur des hommes avec respectivement 13,6% et 5,63% d'accès.</p>	EHCVM-2018
	Accès à la Justice	<p>La discrimination à l'égard des femmes, fondés sur des stéréotypes sexistes, les préjugés, les normes culturelles néfastes et patriarcales, et la violence sexistes qui touche les femmes en particulier, ont une incidence négative sur leur capacité à avoir accès à la justice sur un pied d'égalité avec les hommes</p>	
		<p>l'analphabétisme, la persistance des violences basées sur le genre, les conflits armés, le statut de demandeur d'asile, les déplacements internes, l'apatriodie, la migration, le fait d'être une femme chef de famille, le veuvage, la séropositivité, la privation de liberté, la criminalisation de la prostitution, l'éloignement géographique et les préjugés à l'encontre des femmes qui luttent pour leurs droits sont d'autres facteurs qui rendent plus difficile l'accès des femmes à la justice au Burkina Faso</p>	
		<p>Les femmes font plus confiance à la justice que les hommes : 73,2% contre 68%</p>	ERI-ESI-2018
		<p>Sur la période 2015-2019, l'effectif des femmes prévenues détenues est largement inférieur à celui des hommes : les femmes représentent moins de 3% de la population carcérale quelle que soit l'année</p>	DGESS/ MJ, Annuaires statistiques 2019
		<p>En 2019, sur 1546 Agents (Avocats-Magistrats et Greffiers), 1247 (81%) étaient des hommes contre 299 (19%) de femmes</p>	DGESS/ MJ, Annuaires statistiques, 2019
		<p>Il existe un grand écart entre les effectifs des hommes et des femmes en faveur du sexe masculin : en 2019 les femmes greffiers en chef ne représentent que 23% de l'effectif total</p>	DGESS/ MJ, Annuaires statistiques, 2019

LOGO	DOMAINES	INDICATEURS	SOURCES
	Participation et prise de décision	9 femmes ont été élues (7,08%) sur 127 députés lors des dernières élections du 22/11/2020	Assemblée Nationale (08ème législature)
		Un (1) ménage sur 6 environ (15,9 %) est dirigé par une femme.	Résultats préliminaires RGPH, 2019, INSD
		8 femmes (2, 16 %) sur 370 maires ont été élues lors des dernières élections municipales	Annuaire statistique de la Décentralisation
		Aucune (0%) femmes n'a été élue Présidente de Conseil Régional lors des dernières élections	Annuaire statistique de la Décentralisation
		3 femmes (33%) sur 9 sont membres du conseil constitutionnel	Journal Officiel du Faso
	Crise du COVID-19	L'un des autres graves dommages collatéraux de la Covid-19 est l'augmentation des violences domestiques, principalement contre les femmes, qui semble être une réalité un peu partout dans le monde y compris au Burkina Faso	
	Pratiques nocives & préjugées	Les cas de mariage précoce déclarés dans les services de l'action sociale sont en hausse sur la période de 2015 à 2019. Les filles sont les principales victimes de cette forme de violence (95% en 2019). En 4 ans l'effectif des cas de mariage précoce chez les filles a plus que triplé (il passe de 157 à 488).	Annuaire action sociale 2019/ Ministère en charge de l'action sociale
		De 2015 à 2016 le nombre de femmes victimes de mutilations génitales féminines a connu une baisse d'environ 50% et atteint un minimum de 58 cas. À partir de 2016 le nombre de cas enregistrés augmente progressivement jusqu'en 2019 avec un maximum de 182 cas	Annuaire action sociale 2019/ Ministère en charge de l'action sociale

ANNEXE 2 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE CADRE INSTITUTIONNEL

LES MÉCANISMES INSTITUTIONNELS DE PROMOTION DES DROITS DES FEMMES ET DE PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DE GENRE AU BURKINA FASO

Au niveau institutionnel, le gouvernement sénégalais a mis en place plusieurs institutions pour mieux suivre et évaluer le rôle et la participation des femmes dans l'économie nationale.

INSTITUTIONS	COMPETENCES/OBJECTIFS
Présidence du Burkina Faso	Joue un rôle important et la prise de décisions par rapport au choix Des priorités nationales en matière de genre et de la famille.
Le Parlement burkinabè	Dispose d'une Commission Générale du genre, de l'action sociale et de la santé (CGASS) et d'un réseau Caucus genre pour les actions en faveur de la femme et de l'égalité de genre. Il assure le suivi parlementaire de l'action gouvernementale au niveau de la mise en œuvre des politiques et programmes prioritaires genre.
Le Première Ministère	Assure la coordination de l'action gouvernementale dans le domaine de la promotion du genre ainsi que la synergie interministérielle pour la mise en œuvre de la politique transversale genre.
Ministère du Genre et de la Famille Décret N° 2022-053/PRES du 05 février 2022 portant composition du Gouvernement Le Décret portant attribution des membres du Gouvernement	Il assure le pilotage et la coordination de la mise en œuvre de la politique en matière de genre au Burkina Faso. Il compte en son sein des structures techniques dédiées à la promotion du genre :
Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective Décret N° 2022-053/PRES du 05 février 2022 portant composition du Gouvernement	2 ^{ième} Vice-Président du CONAP Genre, il assure l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de pilotage de l'économie, des finances publiques, de gestion du développement et d'aménagement du territoire.
Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité. Décret N° 2022-053/PRES du 05 février 2022 portant composition du Gouvernement	3 ^{ième} vice-Président du CONAP Genre assurant la mise en œuvre et le suivi de la Politique du Gouvernement en matière d'administration du territoire, de décentralisation et de la Sécurité.
Cellules genre dans les ministères DECRET N°2013-856/PRES/PM/MPFG du 03 octobre 2013 portant organisation du Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre	L'objectif des cellules genre est de veiller et de faciliter la prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans la conduite des politiques sectorielles afin de corriger les inégalités entre hommes et femmes. Les cellules genre sont au sein des 25 ministères
Le Secrétariat Permanent du Conseil National pour la PROMOTION DU Genre (SP/CONAP Genre) ; Décret N°2010-048/PRES/PM/MPF/MEF du 11 février 2010	Chargé de préparation des sessions du CONAP Genre, exécuté et suivre les décisions et les recommandations issues des sessions.
Le cadre Inter sectoriel de dialogue sur le Genre (CIDG)	Renforcement de la coordination, de la planification participative et de la mise en œuvre concertée et le suivi évaluation de la Stratégie nationale genre.
Les Cellules institutionnelles/ministérielles pour la promotion du genre	Chargées de veiller à la prise en compte du genre dans les plans et programmes des institutions ou des ministères. Appuyer la prise en compte du genre dans la programmation, le suivi et le reporting sur l'état de réalisation des actions et l'évolution des indicateurs en rapport avec les thématiques relevant de leurs secteurs.

INSTITUTIONS	COMPETENCES/OBJECTIFS
Le Cadre Intersectoriel Régional de Dialogue sur le Genre (CIRDG)	<p>Coordination du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES et des ODD dans les régions concernées, à travers les plans régionaux de développement (PRD) et les plans communaux de développement (PCD).</p> <p>Elaboration d'un tableau de bord annuel des actions genre par région en faisant une synthèse des actions prévues par les services techniques de l'Etat.</p>
Instances Suivi-Evaluation	Suivi annuel des revues à mi-parcours du CIDG et du CIRDG, des rencontres annuelles de concertations avec les OSC, du cadre de concertation genre des PTF.
La session annuelle du CONAP Genre	Organisation annuelle d'une session ordinaire en collaboration avec les autres membres statutaires du CONAP Genre.
Les revues à mi-parcours et annuelles du CIDG et du CIRDG	Suivi des rencontres trimestrielles impliquant les représentants des ministères techniques, des institutions et des OSC partenaires.
Les Cellules ministérielles/institutionnelles de Promotion du Genre (CPG)	Organisation des rencontres mensuelles pour le bilan de l'exécution de la Stratégie nationale genre. Participe à la session annuelle du CONAP Genre et l'assemblée générale des cellules genre organisées par le SP/ CONAP Genre.
Le cadre de concertation genre des PTF	Réflexion sur les préoccupations et les défis à relever à la mise en œuvre de la SNG.
La rencontre annuelle de concertation avec les OSC	Tenue des réunions des OSC intervenant dans la promotion du genre des représentants du cadre de concertation genre des PTF (CCG-PTF) et des représentants du ministère en charge du genre.
Les autres acteurs : la société civile, les organisations à base Communautaire, les partenaires techniques et financiers, le Secteur privé et les institutions sous régionales et régionales.	<p>Les OSC assurent le plaidoyer, la veille citoyenne et mettent en œuvre des actions novatrices en faveur de la promotion du genre.</p> <p>Les OCB contribuent à la mobilisation sociale, à l'éducation citoyenne, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des politiques, stratégies et programmes en lien avec les questions de genre.</p> <p>Les PTF accompagnent l'Etat</p> <p>Les institutions sous régionales comme l'UEMOA et la CEDAO accompagnent les acteurs intervenant dans le sous-secteur transversal du genre sur le plan technique et financier.</p>

